BIBLIOTHÈQUE NATIONALE · LUXEMBOURG ·

Rapport général
sur la situation de l'Instruction primaire
dans le Grand-Duché de Luxembourg, pendant l'année scolaire 1915-1916.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Par arrêté grand-ducal du 10 août 1915, les écoles primaires ont été réparties entre huit arrondissements d'inspection, savoir:

Luxembourg I, comprenant les communes d'Eich, Hollerich et Luxembourg.

Luxembourg II: Canton de Capellen: les communes de Bascharage, Clemency et Dippach.

Canton d'Esch: les communes de Bettembourg, Dudelange, Frisange, Kayl, Leudelange, Mondercange, Pétange, Reckange, Rœser et Sanem.

Canton de Luxembourg: la commune de Weiler-la-Tour.

Luxembourg III: Canton de Capellen: les communes de Garnich, Kehlen, Kopstal et Mamer.

Canton d'Echternach: les communes de Bech et de Consdorf.

Canton de Grevenmacher: les communes de Junglinster et de Rodenbourg.

Canton de Luxembourg: les communes de Bertrange, Contern, Hamm, Hesperange, Niederanven, Rollingergrund, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange.

Canton de Mersch: les communes de Lintgen, Lorentzweiler et Mersch.

Esch-s.-Alz.: les communes de Differdange, Esch, Rumelange et Schifflange.

Grevenmacher: Canton d'Echternach: les communes d'Echternach, Mompach et Rosport.

Canton de Grevenmacher: les communes de Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange.

Les communes du canton de Remich.

Ettelbruck: Canton de Diekirch: les communes de Bastendorf, Bettendorf, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Medernach, Mertzig, Reisdorf et Schieren.

Canton d'Echternach: les communes de Beaufort, Berdorf et Waldbillig.

Canton de Mersch: les communes de Berg, Bissen, Bœvange, Fischbach, Heffingen, Larochette, Nommern et Tuntange.

Canton de Vianden: les communes de Fouhren et de Vianden.

Clervaux: les communes du canton de Clervaux.

Canton de Diekirch: la commune de Hoscheid.

Canton de Vianden: la commune de Putscheid.

Canton de Wiltz: les communes d'Esch, Eschweiler, Kautenbach, Oberwampach, Wiltz, Wilwerwiltz et Winseler.

Redange: Canton de Capellen: les communes de Hobscheid, Kœrich, Septfontaines et Steinfort.

Les communes du canton de Redange.

Canton de Wiltz: les communes de Boulaide, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Mecher et Neunhausen.

Les noms des arrondissements indiquent en même temps les lieux de résidence des inspecteurs primaires.

Les données du Rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

—

1er ARRONDISSEMENT : LUXEMBOURG I,

comprenant les communes d'Eich, Hollerich, Luxembourg.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 15.

Localités.	Élèves.		Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.	
Hollerich: Bonnevoie-Nord ...	37	19	700
— Bonnevoie-Sud	36	29	700
— Gare	40	25	700
— Ville	28	26	1400
Luxembourg: ville-haute	12	10	950
— id.	21	30	1225
— id.	16	24	1225
— Clausen	23	20	950
— Gare	18	17	1225
— Grund	11	15	1225
— id.	16	15	1225
— id.	14	30	1225
— Limpertsberg ..	26	25	1225
— Pfaffental	23	29	1225
— id.	13	15	1225
Maîtresse remplaçante	—	—	1225
Total	334	329	17650

Le personnel des écoles gardiennes se composait de 13 maîtresses laïques et de 3 sœurs.

Les maîtresses de Bonnevoie et de Hollerich-gare et 10 maîtresses de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à l'étranger. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement de la ville.

A Luxembourg, on admettait les enfants dès l'âge de 3 ans, à Hollerich, à 5 ans.

Les écoles gardiennes sont, en général, bien installées et bien outillées.

La marche des écoles gardiennes publiques est représentée par 9 nos 2, 4 nos 3 et 2 nos 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham et d'Eich, dirigées par des maîtresses religieuses, comptaient 28, resp. 154 enfants; l'école gardienne de Mlle Neumann, dirigée par une maîtresse laïque diplômée, comptait 44 élèves. Ces écoles duraient toute l'année.

Marche des écoles gardiennes privées: 1 no 2, 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 129 écoles primaires publiques se subdivisaient en 60 écoles de garçons, 58 écoles de filles, 8 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Toutes les écoles de garçons et 4 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et 4 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Dans les écoles mixtes de Beggen, Cessingen, Kirchberg et Muhlenbach, les trois premières années d'études sont dirigées par des institutrices, les autres années d'études se trouvent sous la direction d'instituteurs.

Les 129 écoles appartiennent à 20 ressorts scolaires. Eich et Weimerskirch forment un seul ressort scolaire.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 21 maisons d'école comptaient 125 salles de classe; 3 salles de classe (Cessingen 1, Neudorf 1, Merl 1) se trouvaient dans d'autres locaux appartenant à la commune, 1 salle se trouvait dans une maison privée.

Sur les 125 salles communales, 3 ne répondaient pas entièrement à leur destination: Hollerich-ville (f.), trop petites, 2; Merl (f.), trop petite, 1.

La place de récréation manquait à Cessingen, degré inférieur, et à Merl, école mixte; elle était trop petite à Kirchberg (2 écoles).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Kirchberg.

Le jardin scolaire de Hollerich (f.) ne rendait service ni aux écoles primaires ni aux cours d'adultes.

Dans les trois communes, *le mobilier de classe* et *le matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés par l'acquisition de bancs à deux sièges, de tableaux noirs, d'armoires, de pupitres, de collections pour l'enseignement intuitif, pour l'enseignement des sciences naturelles, de l'hygiène, de la géographie et de l'histoire, ainsi que par l'acquisition de tableaux artistiques.

Le matériel de classe a été fourni régulièrement et en quantité suffisante aux élèves indigents; il en était de même des objets requis pour les travaux à l'aiguille.

A Cessingen, Merl et Neudorf, les salles de classe continuaient à servir de lieu de réunion à différentes associations.

Matériel d'enseignement.

Les matières obligatoires, prévues par l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles, conformément au plan d'études en vigueur. A Luxembourg, un maître spécial enseignait la gymnastique aux élèves du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finisait à Eich le 16 août, à Hollerich le 12 et à Luxembourg le 6 août 1916. L'année scolaire courante a

commencé le 18 septembre, dans les villes de Hollerich et de Luxembourg, le 2 octobre, dans la commune d'Eich.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre 8½—11½, 8½—11 et 1½—4, 2—4 (hiver); 8—11 et 1½—4, 2—4½ (été).

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire	2566	2569	5135
au-dessus de l'âge obligatoire ..	51	10	61
Total	2617	2579	5196

La moyenne des élèves par école était de 40.

Les écoles comptaient:

10—20 élèves	2	écoles
21—30 —	16	—
31—40 —	48	—
41—50 —	47	—
51—60 —	16	—

Absences.

Le total des absences était de 120298 demi-journées, dont 110042 justifiées et 10256 absences non justifiées.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Eich	958	12886	498	3478	13	0,5	3,8	17,3
Hollerich	2054	34938	895	1804	15,9	0,4	0,7	17
Luxembourg	2123	59448	1377	4974	26,6	0,6	1,9	29,1
Total ...	5135	107272	2770	10256	20,8	0,5	1,9	23,2

Commissions scolaires.

Application des Art. 10, 11 et 12.

Communes de	L'art. 10		L'art. 11		L'art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Eich	—	80	47	—	28	—
Hollerich	—	81	36	—	7	—
Luxembourg	—	148	64	—	—	51
Total ...	—	309	147	—	35	51

8 élèves ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année; 1 élève a été dispensé pour toute l'année.

Le certificat d'études, prévu par l'art. 19 de la loi, a été délivré à 189 garçons et 142 filles, au total à 331 élèves. Sont compris les certificats d'études délivrés à la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures et à la 7e année des écoles primaires privées.

La 7e année d'études n'était pas introduite à Merl, à cause de l'exiguïté des salles de classe.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant se composait de 65 instituteurs, 51 institutrices laïques et 15 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice remplaçants de la ville de Luxembourg.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion: 2;
par suite de la création de nouvelles écoles: 14;
par suite de décès: 1.

Un instituteur avait un congé sans traitement pendant toute l'année.

2 instituteurs étaient remplacés pendant 3, resp. 2 mois; 2 institutrices l'étaient pendant 6, resp. 1 mois, tous pour motif de santé.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'enseign. pr. sup.	11	10	4	25
Brev. d'enseign. postsc. .	41	29	4	74
Brev. d'aptit. pédagog. .	10	9	4	23
Brevet provisoire	3	3	3	9
Total ...	65	51	15	131

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	8	4	1	13
2	38	39	11	88
3	17	7	3	27
4	1	—	—	1
Total ...	64	50	15	129[1])

[1]) Dans ce tableau et les deux tableaux qui suivent, l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville de Luxembourg ne sont pas compris.

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	8	5	2	15
2	48	43	11	102
3	7	2	2	11
4	1	—	—	1
Total ...	64	50	15	129

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	1	1	4
2	34	29	8	71
3	26	20	6	52
4	2	—	—	2
Total ...	64	50	15	129

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	2	11	—	13
6—10	10	3	1	14
11—15	6	10	2	18
16—20	15	6	3	24
21—25	7	6	5	18
26—30	9	8	—	17
31—35	8	2	1	11
36—40	6	2	1	9
41—46	2	3	2	7
Total ...	65	51	15	131

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 65 instituteurs touchaient	155220 fr.
les 51 institutrices laïques	87880 »
les 15 institutrices religieuses	13279 »
Total ...	256379 fr.
La moyenne du traitement communal était donc pour l'instituteur de	2388 fr.
pour l'institutrice laïque de	1723 »
pour l'institutrice religieuse de	885 »

Suppléments de traitement.

63 instituteurs recevaient de ce chef	45575 fr.
40 institutrices laïques	22725 »
Total ...	68300 fr.

2 instituteurs et 11 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup.	300	11	3300	10	3000	4	1200	7500
Brev. d'ens. postsc.	200	41	8200	29	5800	4	800	14800
Brev. d'apt. pédag.	100	10	1000	9	900	4	400	2300
Total ...	...	62	12500	48	9700	12	2400	24600

3 instituteurs, 3 institutrices laïques et 3 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemités de logement effectives.

63 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 31200 fr.
50 institutrices laïques ..... 18200 »

Total .... 49400 fr.

1 instituteur remplaçant ne touchait pas d'indenmité de logement.

Les indemnités de logement légales s'élevaient
pour les 64 instituteurs à ..... 31450 fr.
pour les 51 institutrices laïques à ..... 18475 »

Total .... 49925 fr.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	155220	87880	13279	256379
Suppléments de traitem.	45575	22725	—	68300
Primes de brevet.....	12500	9700	2400	24600
Ind. de logement effect..	31200	18200	4o3.	49400
Total de la dépense ..	244495	138505	15679	398679
Valeur légale des logem. fournis	250	275	4 log.	

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était
pour l'instituteur de ..... 3824 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2721 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1045 » + log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

33 instituteurs ont touché	10055 fr.
15 institutrices laïques	3930 »
12 institutrices religieuses	3110 »
Total	17095 fr.

Indemnités moyennes: 304, resp. 262 et 259 fr.

Logements.

1 instituteur, 1 institutrice laïque et 15 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 15 institutrices disposaient de 4 logemnts.

Les logements de service comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteur.	Institutrices	
		laïque.	religieuses.
3	—	1	—
5 et plus	1	—	4
Total...	1	1	4

Des distributions de prix n'ont pas eu lieu. Dans la commune d'Eich, des manuels de classe sont distribués aux élèves au commencement de l'année scolaire suivante. — Les écoles de la ville de Luxembourg ont visité, à la fin de l'année scolaire, les musées de la capitale et assisté à une séance de cinématographie au Laboratoire bactériologique de l'État.

La caisse d'épargne se trouvait introduite à 76 écoles, où 409 élèves ont versé 13234,30 fr.

b) **Écoles primaires privées.**

1° Les écoles de l'hospice du Rham comptaient 95 garçons et 83 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes et les deux classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant

se composait de 3 institutrices laïques et de 2 institutrices religieuses. 1 institutrice religieuse était remplacée, pendant toute l'année, par une institutrice laïque. 1 institutrice possédait le brevet d'enseignement postscolaire, 3 possédaient le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire.

2° Les années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 4 classes dirigées par 2 institutrices religieuses et 3 institutrices laïques, qui se partageaient les différentes branches. 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement postscolaire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 avait le brevet provisoire et le diplôme de maturité. Ces classes comptaient 65 élèves.

Notes générales pour les résultats obtenus: 4 nos 2 et 5 nos 3.

2. Écoles primaires supérieures publiques.

Il y avait 3 écoles primaires supérieures publiques pour garçons, installées à Hollerich-Bonnevoie, Luxembourg et Eich-Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles, à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de 2 divisions; à l'école pour jeunes filles de Luxembourg, les 2 divisions formaient 2 classes séparées.

A titre transitoire, les élèves de la 7e année formaient la division inférieure des écoles primaires supérieures, à l'exception de l'école des garçons de Hollerich et de celle des jeunes filles de Luxembourg, qui ne comptaient que des élèves ayant suivi avec succès la 7e année d'études.

Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de filles de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière, on enseignait également la sténographie.

Aux écoles de garçons de Hollerich et de Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école des jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Élèves.

Écoles de	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire.
Hollerich	—	32	13	17
Luxembourg	26	10	—	42
Weimerskirch-Eich.	14	18	20	7
Total ...	40	60	33	66
	100		99	

Tous les élèves de la 7e année, à l'exception de 2, ont obtenu le certificat d'études.

Absences des élèves de la 7e année d'études.

Écoles de	Garçons.					
	Nombre des absences			Moyenne par élève		
	art. 6.	avec permission.	sans permission.	art. 6.	avec permission.	sans permission.
Luxembourg	595	—	—	14,3	—	—
Weimerskirch	494	46	419	35,2	3,2	30
Total ...	1089	46	419	24,7	1,6	15

Écoles de	Filles.					
	Nombre des absences			Moyenne par élève		
	art. 6.	avec permission.	sans permission.	art. 6.	avec permission.	sans permission.
Eich.....	217	10	6	10,8	0,5	0,3
Hollerich	465	15	—	35,7	1,1	—
Total ...	682	25	6	23,2	0,8	0,15

Personnel enseignant.

2 instituteurs et 2 institutrices religieuses possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 instituteur et 4 institutrices religieuses avaient le brevet d'enseignement postscolaire. A Luxembourg, 4 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit; l'une d'elles avait en outre la direction de l'école; une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait l'anglais. — A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les élèves de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure de filles, et, suivant la fortune des parents, de 15, 20 ou 25 fr. par semestre pour l'école des garçons.

Notes pour le résultat général: 3 nos 2 et 3 nos 3.

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices religieuses.	Total.
Traitements communaux .	8800	6050	14850
Supplém. de traitement ..	3000	—	3000
Primes de brevet.....	800	1400	2200
Indemnités de logement ..	1500	325	1825
Total ...	14100	7775	21875 fr.
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich 100 fr., Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école)			800
Dépense totale ..			22675 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 4000 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Pendant l'année scolaire 1915-1916, il y avait dans l'arrondissement de Luxembourg I 57 écoles d'adultes publiques, dont 34 écoles de garçons avec 447 élèves et 23 écoles de filles avec 484 élèves, soit 931 élèves au total.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 106 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les écoles d'adultes se trouvaient dans 11 localités.

La fréquentation était obligatoire pour les garçons et les filles dans les trois communes.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Total.
5	4	18	22
6	3	8	11
10	1	—	1
Total ...	8	26	34

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	3 leçons par semaine.	Toute la semaine.	Total.
5	1	13	—	14
6	—	6	—	6
toute l'année	—	—	3	3
Total ...	1	19	3	23

Matières d'enseignement

Écoles de garçons.

1 branche: l'ouvrage manuel, à	1 école,
1 branche: le dessin, à	9 écoles,
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, hygiène, à	24 —
Total ...	34 écoles.

Écoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille, à	1 école,
3 branches: travaux à l'aiguille, repassage, coupe, à	2 écoles,
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, économie domestique, hygiène, à	2 —
6 branches: les mêmes branches, les sciences naturelles remplacées par la comptabilité, à	2 —
7 branches: les mêmes plus l'instruction civique, à..	1 école,
7 branches: les mêmes, les sciences naturelles remplaçant la comptabilité, à	2 écoles,
7 branches: les mêmes, les sciences naturelles remplacées par les travaux à l'aiguille, à	1 école,
8 branches: les mêmes et l'instruction civique, à..	1 —
8 branches: les mêmes, l'instruction civique étant remplacée par le dessin, à	2 écoles,
8 branches: les mêmes, l'instruction civique remplaplaçant la comptabilité, à	2 —
8 branches: les mêmes, le dessin remplacé par la comptabilité, à	1 école.
9 branches: les mêmes branches avec le dessin, à ...	3 écoles,
9 branches: les mêmes, l'instruction civique remplacée par les travaux à l'aiguille, à.....	1 école,
9 branches: les mêmes, l'instruction civique ayant remplacé le dessin, à	1 —
10 branches: les mêmes branches avec le dessin, à ..	1 —
Total ...	23 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total.
1	1	—	1
2	10	12	22
3	23	11	34
Total ...	34	23	57

Des distributions de prix n'ont pas eu lieu. Les élèves de Luxembourg dont la fréquentation a été régulière ont eu des primes.

La caisse d'épargne fonctionnait dans deux localités, où 6 élèves ont versé la somme de 34 fr.

Personnel enseignant.

Les 57 écoles d'adultes étaient dirigées par 60 personnes, dont 56 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; les autres écoles se trouvaient, soit entièrement, soit en partie, sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Tel était le cas pour 2 ouvroirs, dont les directrices possédaient le diplôme d'ouvrage manuel. Un instituteur dirigeait deux cours. L'école ouvrière de Luxembourg était dirigée par deux institutrices, dont l'une était brevetée et l'autre munie du diplôme d'ouvrage manuel.

Indemnités du personnel.

Subsides de l'État	12155,08 fr.
Part contributive des communes	4939,92 »
Total ...	17095 fr.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr. ...	—	1	1
de 100 à 150 fr.	—	4	4
de 200 à 300 fr.	20	15	35
de 300 à 400 fr.	12	—	12
plus de 400 fr.	1	3	4
Total ...	33	23	56

1 instituteur dirigeait 2 cours; 1 ouvroir était dirigé par 2, un autre par 3 institutrices; 2 institutrices ne touchaient pas d'indemnité.

Bibliothèques populaires.

Les 4 bibliothèques de l'arrondissement renfermaient 134 volumes et comptaient 6 lecteurs, dont 4 élèves. Le nombre des volumes empruntés était de 9. 2 bibliothèques n'avaient pas un seul lecteur. Aucune de ces bibliothèques ne rend les services qu'on serait en droit d'en attendre.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques, à l'usage exclusif des élèves, n'existaient pas encore. Les communes intéressées ont voté les crédits suivants dans l'intérêt de la création de ces bibliothèques: Eich 120 fr., Hollerich 400 fr., Luxembourg 100 fr. Toutefois, ces crédits n'ont pas été dépensés.

b) **Écoles d'adultes privées.**

Écoles de garçons.

1° Le cours de travail manuel donné aux garçons du Rham par un instituteur de la ville de Luxembourg, muni du diplôme afférent, comptait 10 élèves.

2° Les cours de perfectionnement du Gesellenverein duraient du 1er octobre au 1er août et se composaient de 5 leçons heb-

domadaires d'une heure et demie chacune en hiver et d'une heure en été. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, les sciences naturelles, le dessin, l'histoire, la géographie, l'instruction civique et la sténographie. Les cours étaient dirigés par 3 maîtres de dessin, 2 instituteurs, 1 instituteur pensionné et 1 candidat en philologie.

Le nombre des élèves du cours de dessin était en moyenne de 122 pour l'hiver et de 67 pour l'été. Aux autres cours, les élèves étaient groupés en deux divisions de 39, resp. 47 élèves en hiver et de 21, resp. 19 élèves en été, c'est-à-dire de 208 élèves en moyenne au total pour l'hiver et de 107 élèves en moyenne totale pour l'été.

Écoles de filles.

1° Les cours postscolaires donnés aux filles de l'hospice du Rham par une institutrice brevetée comptaient 15 élèves.

2° L'école du dimanche, du 2e dimanche d'octobre au 1er dimanche de juillet, se composait de 4 classes, dont 1 dans la ville-haute et 1 dans chacun des 3 faubourgs, et comptait 107 élèves. Des dames de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul, les ouvrages manuels et le chant.

3° *Écoles ménagères.* — *a*) L'école ménagère et professionnelle de Mlle Neumann comprenait des cours de ménage, où l'on enseignait l'économie domestique, l'hygiène, la cuisine, le jardinage, les travaux domestiques et le repassage. On y donnait également des leçons d'allemand, de français, d'arithmétique, de sciences naturelles, de dessin, de chant et de gymnastique. La section professionnelle comprenait des cours de comptabilité, de droit commercial, de correspondance commerciale, de sténographie et de dactylographie, ainsi que des cours de coupe, de couture et de modes. A l'école gardienne, 5 jeunes filles étudiaient la pédagogie des jardins d'enfants. Les cours du soir comprenaient des cours de cuisine et de couture. L'école ménagère et professionnelle comptait 179 élèves, l'école professionnelle gratuite, 31. Les cours du soir étaient fréquentés par 212 élèves au total.

b) L'école ménagère attachée au pensionnat de Ste-Sophie, dirigée par une religieuse diplômée, comptait 30 élèves.

c) L'école ménagère agricole de Hollerich-gare, dirigée par des sœurs, comprenait des cours de ménage (sciences physiques et naturelles, économie domestique, cuisine et boulangerie, laiterie, jardinage, lessive et repassage), de coupe et de couture, fréquentés par 2 classes d'internat et 2 classes d'externat; on y donnait également des cours préparatoires à l'école normale et aux brevets français et des cours spéciaux de commerce (comptabilité commerciale, sténographie et dactylographie), d'anglais, de dessin, de peinture, de musique et de gymnastique. Le total des élèves était de 189, dont 99 aux cours de ménage et 90 aux autres cours.

4° *Écoles ouvrières*: *a*) L'école ouvrière et ménagère des jeunes économes à Luxembourg, dirigée par 6 religieuses, dont 5 diplômées, comptait 75 élèves en moyenne. 50 élèves fréquentaient le cours de ménage. Les cours duraient 10 mois.

b) L'école ouvrière de Dommeldange, de même durée, était dirigée par 2 sœurs diplômées et fréquentée par 60 élèves.

Résultats obtenus: 6 n^{cs} 2, 3 n^{cs} 3.

2e ARRONDISSEMENT: LUXEMBOURG II,

comprenant les communes de Bascharage, Clemency, Dippach; Bettembourg, Dudelange, Frisange, Kayl, Leudelange, Mondercange, Pétange, Reckange, Rœser, Sanem; Weiler-la-Tour.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Localités.	Élèves.		Indemnité.
	Garçons.	Filles.	
Bettembourg.....	31	29	1200+log.
Dudelange	81	97	1662,50 920
Tétange.....	22	35	400
Total ...	134	161	4182,50 fr.

Les écoles gardiennes de Bettembourg et de Tétange étaient bien installées, celle de Dudelange occupait une salle trop spacieuse, et la cour de récréation faisait défaut. Deux maîtresses possédaient le diplôme afférent; la 3e maîtresse avait le diplôme pour l'ouvrage manuel et dirigeait également l'ouvroir qui, en hiver, remplaçait l'école gardienne. A Dudelange, la maîtresse de l'école gardienne était assistée pendant le 1er semestre d'une aide, possédant le brevet français élémentaire. A Bettembourg, on admettait les enfants à l'âge de 5 ans; dans les deux autres localités, à 4, resp. 4½ ans. L'administration communale de Bettembourg percevait une rétribution scolaire de 1 fr. par mois et admettait gratuitement les enfants indigents; l'accès des deux autres écoles fut gratuit.

b) **L'École gardienne privée**

attachée au pensionnat de Dudelange était dirigée par une religieuse diplômée et comptait 28+36 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 1 n° 2 et 3 n^{os} 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 131 écoles primaires publiques, appartenant à 42 ressorts scolaires, se subdivisaient en 56 écoles de garçons, 54 écoles de filles, 17 écoles mixtes ordinaires et 4 écoles mixtes pour les commençants.

Les écoles primaires comprenaient:

1	année d'études	3	écoles;
2	années d'études.....	72	—
3	—	3	—
4	—	2	—
5	—	8	—
6	—	4	—
7	—	39	—

55 écoles de garçons et 11 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 54 écoles de filles, 6 écoles

mixtes ordinaires, 4 écoles mixtes pour commençants et 1 école de garçons (1re année) étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 58 *maisons d'école* comptaient 137 *salles de classe* (les écoles primaires supérieures comprises), 1 salle de classe (Soleuvre) se trouvait dans une maison particulière.

Les salles de classe suivantes étaient en mauvais état: Linger, trop petite, sombre, humide 1; Livange, basse, incommode 1; Pétange (f.), mal éclairée, 1; Peppange, basse, délabrée, 1; Reckange, petites, mal éclairées, 2; Schouweiler (g.), petite, sombre, humide, 1.

Les salles de classe ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire, à Frisange (g.), intérêt public, 4 fois; Hellange, cartes de pain et vente du beurre, 1 f. par semaine; Tétange (g. I et II), cartes de pain, 2 f. par mois; Leudelange (g.), assoc. agr., assurances, vivres, 60 f.; Bergem, assoc. agr., chant, 18 f.; Mondercange (g.), adjudic. et réunions diverses, 2-3 f. p. mois; Pontpierre, assoc. agr. et chant, 8 f.; Pétange (f.), musique, plus. f. p. sem.; Rodange (g. I), chant d'église, 16 f.; Peppange, assoc. agr., chant, Volksverein, Jünglingsv., 80 f.; Belvaux (g.), assoc. agr., 6 f.; Soleuvre, musique, 2 f. et chant 1 f. p. sem. (hiver); Syren, intérêt public, 20 f.; Weiler-la-Tour (g.), chant, 1 f. p. sem. (hiver), assoc. agr., 7 f.; ibid. (f.), laiterie, 1 f. p. sem.

43 maisons d'école avec 111 salles de classe étaient entourées d'*une place de récréation*, 22 de ces places étaient clôturées.

16 maisons d'école avec 27 salles de classe étaient dépourvues de places de récréation: Hautcharage (2 écoles), Linger, Fingig, Dippach (2), Syren, Weiler (2), Abweiler (temporairement), Kayl (1 éc. de g.), Tétange (2 éc. f.), Pétange (4 éc. de g. et 4 éc. de f.), Rodange (2 éc.), Livange, Peppange, Sanem, Soleuvre (g. temporairement). Les places de récréation étaient trop petites à Schouweiler (g.), Ehlange, Mondercange (3), Reckange (2) et Belvaux (3).

Les lieux d'aisances étaient en état insuffisant à Schouweiler (f.), Syren, Tétange (2 de f.), Peppange, Ehlerange; ils étaient en mauvais état à Hautcharage (2 éc.), Abweiler, Budersberg, Dudelange (4 éc.), Leudelange, Pétange (2 éc.), Reckange (2), Livange, Belvaux (1), Sanem, Soleuvre (1).

De nouveaux cabinets sont en voie de construction à Abweiler et achevés à Sanem. Des plans de nouveaux cabinets sont dressés pour Belvaux, Leudelange et Pétange. Les cabinets ne sont pas séparés pour les sexes à Syren.

L'entretien de la propreté dans les cabinets, très satisfaisant en général, laissait à désirer à Linger, Schouweiler (f.), Hassel, Syren, Weiler-la-Tour (2), Abweiler, Bettembourg (8), Mondercange (3), Pétange (g.), Livange.

Le mobilier de classe et *le matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés par l'acquisition de tableaux noirs (10 éc.), de corps géométriques (3), de machines à lire (8), de bouliers compteurs (10), de cartes murales (4), de tableaux des poids et mesures (5), de tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles (42), de tableaux pour l'enseignement intuitif (16) et de la géographie (1), de globes terrestres (2), de manuels de classe (3), de pupitres et chaises (19), d'armoires (2), de bancs-pupitres (7), de tableaux artistiques (20).

Le matériel de classe a été largement fourni aux élèves indigents.

Une nouvelle maison d'école avec 2 logements de service a été construite à Soleuvre. De nouveaux cabinets ont été construits à Bettembourg, Abweiler, Huncherange et Rodange. De grosses réparations et mises en état ont été exécutées à Abweiler et Huncherange (places de récréation), Limpach, Clemency, Syren, Kayl, Tétange, Lamadeleine (cabinets), Bettembourg (à une salle de classe), ainsi qu'aux logements de service de Weiler, Bergem, Lamadeleine et Pétange.

Matières d'enseignement.

L'enseignement comprenait partout les matières obligatoires, prévues par la loi.

Un musée scolaire assez complet se trouve à Dudelange; des musées simples sont en voie de formation à un certain nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire s'est terminée le 12 août, dans la commune de Bettembourg, le 14 août, dans celle de Dudelange, le 26 août dans les communes de Clemency, Dippach, Weiler-la-Tour, Frisange, Kayl, Mondercange, Pétange, Reckange et Sanem; le 29 août, à Bascharage; le 30 août, à Leudelange et le 31 août, dans la commune de Rœser.

L'année scolaire courante a commencé le 25 septembre, dans la commune de Bettembourg, à l'exception d'Abweiler, où, à cause de l'aménagement de la salle de classe, l'école rentra en activité le 24 octobre seulement; le 27 septembre, dans la commune de Dudelange; le 2 octobre, à Linger et dans les communes de Clemency, Dippach, Reckange, Rœser (à Rœser même le 4 octobre); le 3 octobre, à Lamadeleine; le 4 octobre, à Hautcharage et Rodange; le 9 octobre, dans les communes de Frisange, Kayl et Mondercange; le 10 octobre, à Bascharage (g.); le 11 octobre, à Leudelange, et le 14 octobre, à Bascharage (f. et m.).

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½ ou 8½—11 ou bien 8—11 et 1½—4½ ou 1—4 ou bien 2—5; en été, à 8½—11½ ou 8—11 ou 9—midi et 1½—4½ ou 2—5 heures.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2844	2577	5421
au-dessus de l'âge obligat..	32	41	73
Total	2876	2618	5494

Avaient	10—20	élèves	8 écoles
	21—30	—	18 —
	31—40	—	43 —
	41—50	—	35 —
	51—60	—	25 —
	61—65	—	2 —

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Bettembourg (g. II) et à Pétange (f. III).

La moyenne des élèves était de 46 par école.

Absences.

Le total des absences s'élevait à 112596 demi-journées, dont 103082 absences justifiées et 9514 absences non justifiées.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bascharage	252	4431	231	108	17,5	0,9	0,4	18,8
Clemency	140	1842	525	41	13,2	3,8	0,3	17,3
Dippach	142	2274	150	278	16	1,1	1,9	19
Bettembourg.....	471	5761	209	621	12,2	0,4	1,3	13,9
Dudelange	1515	22405	2244	2200	14,8	1,5	1,4	17,7
Frisange.....	133	1822	90	—	13,7	0,7	—	14,4
Kayl	669	20330	657	1475	30,4	1	2,2	33,6
Leudelange	108	1023	475	110	9,4	4,4	1	14,8
Mondercange.....	158	1878	230	102	11,9	1,5	0,6	14
Pétange.....	1059	20952	666	4321	19,8	0,6	4	24,4
Reckange.....	92	1905	62	113	20,7	0,7	1,2	22,6
Rœser	191	3859	154	129	20,2	0,8	0,7	21,7
Sanem	382	6450	202	15	16,9	0,5	—	17,4
Weiler-la-Tour ..	109	1996	259	1	18,3	2,4	—	20,7
Total...	5421	96928	6154	9514	17,9	1,1	1,8	20,8

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires seulement ont visité une fois une partie des écoles de la commune.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	a été appliqué par la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bascharage ..	—	—	6	2	1
Clemency	—	—	5	—	—
Dippach	—	—	5	—	3
Bettembourg..	—	—	12	1	11
Dudelange ..	51	41	—	61	—
Frisange.....	—	—	1	—	—
Kayl	49	25	—	28	—
Leudelange ..	—	—	4	—	—
Mondercange..	3	2	1	—	—
Pétange.....	—	—	70	—	89
Reckange.....	—	—	2	—	—
Rœser.....	—	—	4	—	1
Sanem	—	—	1	—	—
Total...	103	68	111	92	105

Le certificat d'études primaires a été délivré à 195 garçons et à 169 filles, au total à 364 élèves. Dans ces chiffres sont compris les 114 élèves de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et les 34 élèves de la 7e année des écoles primaires privées. 2 garçons et 4 filles de la 7e année étaient dispensés de la fréquention scolaire pour une partie de l'année. 2 autres garçons et 2 filles étaient dispensés pendant le semestre d'été, à condition de terminer leurs études primaires au semestre suivant.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 66 instituteurs, 42 institutrices laïques et 24 institutrices religieuses. Dans ce nombre l'institutrice suppléante de Dudelange est comprise.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. sup. ..	4	1	1	6
Brev. d'ens. postscolaire.	20	14	9	43
Brev. d'apt. pédagog.....	33	17	9	59
Brevet provisoire	8	10	5	23
Autorisat. d'enseigner...	1	—	—	1
Total...	66	42	24	132

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	30	21	14	65
3	36	20	10	66
Total ...	66	41	24	131

Dans ce tableau et les 2 tableaux suivants, l'institutrice suppléante de Dudelange n'est pas comprise.

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	1	—	3
2	58	38	24	120
3	6	2	—	8
Total ...	66	41	24	131

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	24	20	17	61
3	40	20	7	67
4	2	1	—	3
Total...	66	41	24	131

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	8	15	2	25
6—10	18	11	4	33
11—15	13	8	7	28
16—20	9	5	4	18
21—25	8	1	2	11
26—30	7	—	2	9
31—35	2	1	—	3
36—40	1	1	2	4
41—45	—	—	1	1
Total...	66	42	24	132

Des mutations dans le personnel enseignant ont eu lieu:

par suite de déplacement 15
par suite de création de nouvelles écoles 10
par suite de mise à la retraite 5

4 instituteurs étaient remplacés, pour motif de santé, pendant 4 resp. 7 mois et 4 resp. 8 jours. 8 institutrices étaient remplacées pour le même motif, pendant 4, resp. 5, 20 jours, 1, 1½ (3) et 3 mois.

10 écoles ont chômé pendant 2, 3, 4, 5, 7 et 22 jours, par suite de maladie des titulaires, 3 écoles, pendant 4, resp. 10 jours, par

suite de réparations à la salle de classe, resp. par suite de participation aux examens de brevet.

Traitements communaux.

Les 66 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 142874,25 fr.
Les 42 institutrices laïques ..... 63866 »
Les 24 institutrices religieuses ..... 25304,75 »

Total ... 232045 fr.

La moyenne du traitement communal était
pour l'instituteur de ..... 2164 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1521 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1054 »

Suppléments de traitement.

58 instituteurs recevaient de ce chef ..... 31456,25 fr.
27 institutrices laïques ..... 9550 »

Total .. 41006,25 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup.	4	1200	1	300	1	300	1800
Brevet d'ens. postscol.	20	4000	14	2800	9	1800	8600
Brev. d'apt. pédagog...	33	3300	17	1700	9	900	5900
Total...	57	8500	32	4800	19	3000	16300 fr.

Indemnités de logement.

49 instituteurs touchaient en indemnités de logement..... 20610 fr.
24 institutrices laïques ..... 7425 »
6 institutrices religieuses..... 1050 »

Total... 29085 »

Valeur légale des logements fournis par les communes:
17 logements d'instituteurs ..... 4340 fr.
18 logements d'institutrices laïques..... 3850 »
et 5 logements fournis à 18 institutrices religieuses ..... 8190 fr. + 5 log.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements commun...	142874,25	63866	25304,75	232045
Suppl. de traitement .	31456,25	9550	—	41006,25
Primes de brevet.....	8500	4800	3000	16300
Ind. de log. effectives .	20610	7425	1050	29085
Total...	203440,50	85641	29354,75	318436,25
Val. lég. des log. fournis.	4340	3850	5 log.	fr.

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements fournis, était
pour l'instituteur de ..... 3148 fr.,
pour l'institutrice laïque de .... 2131 »
pour l'institutrice religieuse de . 1292 » resp. de 1200 fr.+log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

56 instituteurs ont touché 11000 fr., soit en moyenne une indemnité de 196 fr.;

25 institutrices laïques ont touché 4150 fr., soit en moyenne une indemnité de 166 fr.;

10 institutrices religieuses ont touché 1350 fr., soit en moyenne une indemnité de 135 fr.

Logements.

17 instituteurs, 18 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 18 institutrices religieuses disposaient de 5 logements.

Les logements de service de Pontpierre, de Schouweiler, Belvaux et Weiler (instituteurs) sont insuffisants. L'instituteur de Livange reçoit, outre le logement, une indemnité de 125 fr. Le logement des institutrices religieuses de Kayl est humide et insuffisant à tous les points de vue.

Pièces des logements, la cuisine comprise:

Nombre des pièces.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices laïques.	d'institutrices religieuses.	
2	—	1	—	1
3	1	12	—	13
4	5	3	1	9
5	7	1	—	8
6	3	1	—	4
7 et plus	1	—	4	5
Total...	17	18	5	40

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Bascharage, Clemency, Dippach, Frisange, Kayl, Mondercange, Pétange, Rœser, Sanem (2 localités) et Weiler-la-Tour, en tout à 74 écoles. La distribution des prix a été remplacée par des excursions dans les communes de Bettembourg et de Dudelange.

b) **Écoles primaires privées.**

Le pensionnat de Dudelange comprenait 4 classes primaires, dont 3 avec deux divisions chacune, la 4e classe formait une seule division pour les élèves de la 7e année. Les 4 classes, fréquentées par 141 élèves de l'âge obligatoire et 7 élèves au-dessus de cet âge, étaient dirigées par 4 institutrices religieuses de nationalité luxembourgeoise, possédant 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet provisoire et le brevet français élémentaire. L'institutrice du degré inférieur, sans brevet, avait une autorisation temporaire d'enseigner.

L'école mixte de la Poudrerie de Kockelscheuer, comptant 19 élèves, était dirigée par une institutrice laïque en possession du brevet provisoire.

Résultats obtenus: 1 no 2 et 4 nos 3.

L'école de plein air de Dudelange fonctionnait du 15 août au 15 octobre et comptait successivement 99 élèves. Elle était dirigée par une institutrice brevetée, assistée d'une surveillante possédant le brevet français élémentaire. L'école en forêt a eu, à tous les points de vue, d'heureux résultats pour les enfants qui la fréquentaient.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les 4 écoles primaires supérieures pour garçons étaient établies à Bettembourg, Dudelange, Kayl et Pétange; il y avait une école primaire supérieure pour jeunes filles à Bettembourg. Toutes les écoles ne comprenaient qu'une année d'études d'enseignement primaire supérieur. Une classe séparée, formée par les élèves de la 7e année, y était attachée à titre transitoire. Les écoles pour garçons de Bettembourg et de Dudelange avaient chacune deux maîtres, qui se partageaient les branches d'enseignement dans les deux classes. Les matières d'enseignement étaient celles prévues par les lois afférentes de 1878 et de 1912; le congé hebdomadaire était de deux après-midi à Bettembourg, d'une demi-journée à Kayl et de toute la journée du jeudi aux

autres écoles. 3 instituteurs et l'institutrice possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, les autres membres du personnel avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Élèves.

Garçons.

Localités.	De la 7e année d'études		De l'école primaire proprement dite.	Total.
	de l'âge obligatoire.	au-dessus de l'âge obligat.		
Bettembourg.....	24	10	45	79
Dudelange	25	8	38	71
Kayl.....	23	8	16	47
Pétange.....	14	20	17	51
Total.	86	46	116	248
Filles.				
Bettembourg.....	23	5	4	32

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Communes de	Nombre des élèves.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bettembourg (garç.)...	24	154	63	123	6,4	2,6	5,1	14,1
Bettembourg (filles) .	23	441	53	—	19,1	2,3	—	21,4
Dudelange	25	284	5	15	11,4	0,2	0,6	12,2
Kayl.....	23	343	—	—	14,3	—	—	14,3
Pétange.....	14	196	—	—	14	—	—	14
Total...	109	1418	121	138	13	1,1	1,3	15,4

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements communaux ...	17900	2075	19975
Supplément de traitement ..	4000	500	4500
Primes de brevet.....	1500	300	1800
Indemnités de logement.....	2350+1 log	325	2675
Indemn. de 5 membres pour la surveillance des études.....	700	200	900
Ind. payées aux ecclésiastiques	—	—	1000
Total ...	26450	3400	30850

1 instituteur et l'institutrice ont touché 300, resp. 125 fr. pour la direction d'un cours postscolaire.

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

Le pensionnat de Dudelange comprenait, outre les classes primaires, deux classes supérieures séparées, dirigées par 2 religieuses de nationalité française, en possession du brevet supérieur. L'une des deux classes préparait plus spécialement aux brevets français. Outre les branches prescrites, on enseignait, à titre facultatif, l'anglais, l'italien, la peinture, la musique et la dactylographie. Le nombre des élèves était de 12+8, toutes du pays.

Résultats obtenus aux écoles primaires supérieures: 8 nos 2 et 1 no 3.

4. Cours postscolaires.

a) **Écoles d'adultes publiques.**

Il y avait 50 écoles de garçons avec 712 élèves et 35 écoles de filles avec 670 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 180 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture organisé aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Bascharage (g. dessin), Dippach (g. et f.), Bettembourg (g. et f. excepté Abweiler), Dudelange (g. et f.), Frisange (id.), Leudelange (id.), Mondercange (id.), Pétange (id.), dans la section de Bivange (id.), dans les sections de Livange et Peppange (g. seuls), Sanem (g.).

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
4	—	1	—	1
4½	—	1	5	6
5	—	1	38	39
7	2	—	—	2
8	—	1	—	1
11	1	—	—	1
Total...	3	4	43	50

Écoles des filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Écoles permanentes (5 ou 6 jours par semaine).	Total.
	par semaine.					
4	—	—	—	—	1	1
5	8	1	19	1	—	29
5½	1	—	—	—	2	3
10	1	—	—	—	—	1
11	—	—	—	—	1	1
Total...	10	1	19	1	4	35

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	9 écoles
5 branches: allemand, français, arithmétique, instruction civique, sciences naturelles, à.....	1 école
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, dessin, à	1 —
5 branches: les mêmes, le dessin remplacé par l'instruction civique, à.....	1 —
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à.....	1 —
6 branches: les mêmes avec l'instruction civique, à....	5 écoles
6 branches: les mêmes, l'hygiène remplaçant les sciences naturelles, à.....	3 —
6 branches: les mêmes, l'instruction civique remplacée par les sciences naturelles, à	2 —
7 branches: les précédentes avec l'instruction civique, à.....	10 —
7 branches: les mêmes, le dessin ayant remplacé l'instruction civique, à	1 école
7 branches: les mêmes, l'instruction civique ayant remplacé l'hygiène, à	2 écoles
8 branches: les précédentes plus l'hygiène, à.....	14 —
Total...	50 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	9 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, économie domestique, à	3 —
5 branches: les mêmes avec l'instruction civique, à...	1 école
5 branches: les mêmes, l'instruction civique remplacée par la comptabilité, à	1 —
5 branches: les mêmes, l'hygiène ayant remplacé l'instruction civique, à	1 —

6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à....	1 école
7 branches: les mêmes avec l'hygiène, à	3 écoles
7 branches: les mêmes, la comptabilité remplacée par l'instruction civique, à	1 école
8 branches: les mêmes avec le dessin, à	1 —
8 branches: les mêmes, le dessin étant remplacé par l'instruction civique, à	2 écoles
8 branches: les mêmes, les sciences naturelles remplaçant l'instruction civique, à	2 —
9 branches: les mêmes avec l'instruction civique, à...	4 —
9 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille étant remplacés par le dessin, à	4 —
9 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille ayant remplacé l'allemand, à	2 —
Total...	35 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	18	22	40
3	32	13	45
Total...	50	35	85

Personnel enseignant.

41 cours d'adultes de garçons étaient dirigés par 55 instituteurs des écoles primaires, 9 cours de dessin étaient dirigés par les mêmes personnes et par un instituteur d'une école primaire supérieure, de sorte que 56 instituteurs dirigeaient les 50 cours postscolaires pour garçons. 24 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses des écoles primaires ou primaires supérieures dirigeaient 20 cours de perfectionnement pour jeunes filles, 1 institutrice laïque et 5 institutrices religieuses étaient préposées

aux 6 écoles du dimanche, de sorte que les 26 cours de perfectionnement pour filles se trouvaient sous la direction de 35 institutrices de l'enseignement primaire ou primaire supérieur.

5 cours de couture, 4 ouvroirs et les 11 cours de couture des écoles primaires mixtes étaient dirigés par 12 maîtresses spéciales, dont 6 religieuses.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	13101,90 fr.
Part contributive des communes.....	9147,32 »
Total...	22249,22 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Cours des écoles primaires.	Total.
Moins de 100 fr. ...	—	—	1	1
100 à 150 fr.....	37	32	6	75
150 à 200 fr.....	20	5	4	29
200 à 250 fr.....	5	2	—	7
250 à 300 fr.....	2	2	—	4
350 à 400 fr.....	—	2	—	2
1075 et ind. de log. (175).....	—	1	—	1
1025 et ind. de log. (175).....	—	1	—	1
Total...	64	45	11	120

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques populaires renfermaient 1169 volumes et comptaient 234 lecteurs, dont 201 élèves des écoles primaires ou des cours postscolaires. Le nombre des volumes empruntés était de 2112. 5 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 1 bibliothèque n'en avait pas plus de 10. Les communes de Frisange et de Leudelange ont alloué 25+25 fr. à leurs bibliothèques populaires.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE · LUXEMBOURG ·

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques, à l'usage exclusif des élèves, fonctionnaient à Hautcharage (84 vol.), Linger (15), Bettange (16), Dippach (93), Schouweiler (110), Bettembourg (506), Aspelt (62), Frisange (14), Hellange (35), Mondercange (146), Lamadeleine (65), Rodange (41), Ehlange (21), Reckange (64), Rœdgen (25). Les bibliothèques suivantes étaient à l'usage des garçons seuls: Bascharage (52 vol.), Clemency (78), Kayl (166), Tétange (112), Leudelange (20), Pétange (260).

Les communes suivantes ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires: Bascharage (75 fr.), Clemency (20), Dippach (50), Bettembourg (625), Dudelange (500), Frisange (225), Kayl (400), Leudelange (25), Mondercange (145), Pétange (250), Reckange (100), Sanem (50).

Des distributions de prix ont été faites aux élèves des cours postscolaires de Linger (garçons), Bettange (g.), Dippach (g. et f.), Schouweiler (id.), Clemency (g.), Fingig (g.), Lamadeleine (g. et f.) Huncherange (f.), Mondercange (f.), Rodange (f.).

Les écoles d'adultes de garçons de Pétange et de Rodange, et les filles de l'ouvroir de Dudelange ont fait des excursions.

b) Cours postscolaires privés.

L'école ménagère de Dudelange enseignait la religion, la cuisine, la laiterie, l'économie domestique, le repassage ,les travaux à l'aiguille, le jardinage et, à titre facultatif, le français, la comptabilité, la correspondance commerciale, la dactylographie et la sténographie. Cette école était dirigée par 6 maîtresses religieuses, dont 1 possédait le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet supérieur français et dont 2 avaient le diplôme pour l'ouvrage manuel. Le nombre des élèves inscrites était de 106, la moyenne des élèves présentes, de 59.

Les cours postscolaires de Pétange comprenaient les travaux à l'aiguille, la coupe, le repassage, la cuisine et, en été, le jardinage. Ces cours se trouvaient sous la direction de deux religieuses diplômées pour l'ouvrage manuel. Le nombre des élèves présentes était de 45 en hiver et de 27 en été. Toutes les

maîtresses des deux établissements étaient de nationalité luxembourgeoise.

Marche des cours postscolaires privés: 2 nos 2.

3e ARRONDISSEMENT : LUXEMBOURG III,

comprenant les communes de Garnich, Kehlen, Kopstal, Mamer; Bech, Consdorf; Junglinster, Rodenbourg; Bertrange, Contern, Hamm, Hesperange, Niederanven, Rollingergrund, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange; Lintgen, Lorentzweiler, Mersch.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 4.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Hamm: Schleifmuhl ...	20	12	600 + log.
Mersch: Rollingen	10	14	500
Rollingergrund	31	47	700
Strassen	23	21	700 + log.
Total ...	84	94	2500 fr.

Le personnel des écoles gardiennes publiques se composait de 2 maîtresses laïques et de 2 maîtresses religieuses.

L'école de Strassen ne fonctionnait qu'en été; en hiver, elle était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur, possédant le diplôme pour l'ouvrage manuel. Les maîtresses de Rollingen et de Rollingergrund ont suivi des cours spéciaux; la maîtresse de Schleifmuhl n'a pas de diplôme. A Schleifmuhl, on admettait les enfants à 4 ans, à Strassen, à 4½ ans et à Rollingen et à Rollingergrund, dès l'âge de 3 ans. Les 3 premières des écoles gardiennes sont bien installées et bien outillées; mais la salle de classe de Strassen est basse et sombre, l'escalier qui y conduit est incommode, et la cour de récréation fait défaut.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les 3 écoles gardiennes privées d'Itzig, Junglinster et Hostert étaient dirigées par des religieuses, dont l'une était diplômée, tandis que les 2 autres maîtresses ont suivi des cours spéciaux temporaires. Le nombre des élèves était de 56, 29 et 56. Les écoles gardiennes d'Itzig et de Hostert étaient en hiver remplacées par des ouvroirs dirigés par les mêmes sœurs, qui possédaient toutes deux le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Marche des écoles gardiennes: 2 nos 2, 4 nos 3, 1 no 4.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Le nombre des écoles primaires publiques était de 127. Elles se subdivisaient en 37 écoles de garçons, 37 écoles de filles, 39 écoles mixtes ordinaires et 14 écoles mixtes pour les commençants. Les 37 écoles de garçons et 25 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 37 écoles de filles, 14 écoles mixtes ordinaires et les 14 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Les 3 écoles d'Alzingen, Hesperange et Pulvermuhl sont mixtes. A Pulvermuhl, les 3 premières années d'études sont dirigées par l'institutrice, les autres classes se trouvent sous la direction de l'instituteur. A Alzingen, l'institutrice dirige les 1re, 2e, 5e, 6e et 7e années, dont les 2 premières classes seules sont mixtes, tandis que l'instituteur a sous sa direction les 3e, 4e, 6e et 7e années, dont les 3e et 4e années forment des classes mixtes. A Hesperange enfin, l'institutrice dirige les 3e et 4e années mixtes et la 7e année des filles; l'instituteur, les 5e et 6e années mixtes et la 7e année des garçons.

Les 127 écoles appartiennent à 64 ressorts scolaires et sont établies dans 81 maisons d'école.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 81 *maisons d'école* comptaient 126 salles de classe; une salle (Hamm, mixte) se trouvait dans une maison particulière.

12 salles de classe ne répondaient pas suffisamment à leur destination:

Hesperange (mixte), basse et trop petite;
Kopstal, 2 salles, trop petites;
Oetrange, trop petite;
Schuttrange, 2 salles, très humides et trop petites;
Strassen, 4 salles, petites, sombres, humides;
Walferdange, 2 salles, petites, incommodes.

Une nouvelle maison d'école va être construite à Strassen.

Des réparations aux salles de classe et aux logements d'instituteurs ont été exécutées à Kehlen, Moutfort, Pulvermuhl, Rollingergrund, Lintgen (f.), Blaschette, Hunsdorf, Lorentzweiler (g.) et Rollingen (g.).

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement les salles de classe suivantes: Garnich (g.), assoc. agr. 3 f. et laiterie, 1 f. p. mois; Dahlem, ass. agr. 5 f.; Kahler, id. 10 f.; Hivange, id. 6 f.; Kehlen (g.), laiterie 1 f. p. m.; Kopstal (f. I), ass. agr. 4 f.; Holzem (g.) id. 1 f. p. m.; Rippig, id. 1 f. p. m.; Hemstal, id. et id.; Breiweiler, id. 4 f. et laiterie, 1 f. p. m.; Eisenborn, ass. agr. 4 f.; Bourglinster (g.), ass. agr. et laiterie, 1 f. p. m.; Gonderange, ass. agr. 8 f.; Bertrange, id. et id.; Medinger, id. 1 f. p. m. et ravitaillement, 8 f.; Hamm (g.), ravit. 2 f. p. m.; ibid. (f.), épargne, chaque dim.; Pulvermuhl, toutes les réunions de ravit.; Alzingen, ass. agr. 10 f.; Senningen (g.), ass. agr. 10 f. et chant, 10 f.; Sandweiler (g.), ravit. 10 f.; Strassen (g. I). ravit. 2 f. p. m. et ventes publiques, 15 f.; ibid. (g. II), ravit. 4 f.; Bofferdange (g.) ass. agr. 4 f.; Hunsdorf, id. 6 f.; Blaschette, id. 4 f.

32 des 52 *places de récréations* sont suffisamment grandes, les 20 autres sont trop petites, 23 places sont clôturées et plantées d'arbres, 11 places sont plantées sans être clôturées, 11 places de récréations ne sont ni clôturées ni plantées d'arbres.

Des places de récréation beaucoup trop petites sont celles de Hesperange (g. et f.) et de Reckange (g. et f.).

La place de récréation manquait auprès de 29 maisons d'école, comptant 38 écoles: Dahlem, Hivange, Holzem (2 éc.),

Kahler, Keispelt, Kopstal (4), Meispelt, Nospelt (g.), Bech (2), Breidweiler, Hemstal, Eisenborn, Gonderange, Graulinster, Hamm (m.), Heisdorf, Munsbach, Oetrange, Schuttrange (2), Strassen (2 f.), Beringen, Bofferdange (2), Gosseldange, Hunsdorf, Lintgen (2 g.), Mœsdorf, Pettange, Rollingen (2).

Les élèves de ces localités n'ont d'autre place de récréation que les grandes routes ou les rues du village, ce qui ne laisse pas de présenter des dangers réels dans de nombreux endroits.

Sur les 82 *cabinets scolaires*, 26 sont insuffisants au point de vue de l'aménagement: Dahlem, Hivange, Kopstal (3 éc.), Breidweiler, Consdorf (4), Hersberg, Rippig, Altlinster, Bourglinster (g.), Godbrange, Gonderange, Graulinster, Imbringen, Contern, Œtrange, Fentange, Hamm (m.), Heisdorf, Hostert (3), Niederanven (2), Senningen (2), Sandweiler (3), Munsbach, Schuttrange (2), Strassen (2 g.) et Strassen (f. II). 65 de ces établissements se ferment à clef, 17 ne sont pas séparés pour les sexes.

Les cabinets ont été lavés 2 fois par semaine, à Altlinster, Graulinster, Steinsel (f.); 1 fois par semaine, à Bourglinster, Eisenborn, Eschweiler, Rodenbourg, Contern, Moutfort, Oetrange Hamm, Pulvermuhl, Itzig, Niederanven, Sandweiler, Steinsel (g.), Strassen (g.), Walferdange (f.), Lintgen, Gosseldange, Bofferdange, Hunsdorf, Beringen, Reckange; 2 fois par mois, à Kahler, Breidweiler, Beidweiler, Fentange, Blaschette; 1 fois par mois, à Keispelt, Meispelt, Nospelt, Olm, Holzem (f.), Cap, Scheidgen, Godbrange, Hesperange, Ernster, Lorentzweiler, Mersch; 6 fois par an, à Medingen, Mœsdorf, Pettange; 4 fois par an, à Kehlen, Alzingen, Senningen, Strassen (f.); 2 fois par an, à Holzem (g.) *par les élèves*, Hemstal, Imbringen, Rollingen; *tous les jours*, à Gonderange, Hostert, Rollingergrund, Munsbach, Schuttrange, Heisdorf.

De nouveaux cabinets ont été construits à Steinsel pour les garçons et pour les filles. Des réparations ont été exécutées aux cabinets de Kehlen, Kopstal, Consdorf, Junglinster et Imbringen.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés et renouvelés selon les besoins existants.

Le matériel de classe a été largement fourni aux élèves indigents.

Le musée scolaire de Mersch a rendu des services signalés aux écoles de cette localité.

Matières d'enseignement.

Les matières obligatoires ont été enseignées à toutes les écoles. En outre, la tenue des livres a été obligatoire pour la 6e et la 7e années des écoles de Mersch.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances ont commencé le 26 août, au lieu du 31, dans les communes de Garnich, Kopstal et Lintgen; le 28 août, au lieu du 31, à Bertrange; le 24, au lieu du 31, à Steinsel; le 23, resp. le 22 août, au lieu du 26, dans les communes de Sandweiler et de Mersch. Dans les autres communes, la date fixée par l'organisation a été observée.

Au lieu du 2 octobre, l'année scolaire courante a commencé le 6, à Garnich; le 9, dans les communes de Junglinster, Rodenbourg, Bertrange, Contern, Hesperange, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange et Lorentzweiler; le 16 octobre, à Kehlen, Bech et Consdorf.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver, 8½—11½ et 1½—4½; en été, 9—midi et 2—5 (heure d'été).

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2498	2473	4971
au-dessus de l'âge obligatoire ...	24	16	40
Total ...	2522	2489	5011

La moyenne des élèves par école était de 39.

La 7e année d'études n'a pas été introduite à l'école des filles de Schuttrange, par suite de l'insuffisance de la salle de classe.

Avaient	11—20 élèves	.....	9 écoles
	21—30 —	.....	26 —
	31—40 —	.....	36 —
	41—50 —	.....	32 —
	51—60 —	.....	18 —
	61—70 —	.....	4 —
	plus de 70 élèves	.....	2 —

Les écoles avec plus de 60 élèves étaient: Scheidgen, 65; Hesperange (g.), 63; Hesperange (f.), 68; Walferdange (m.), 70; les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à Strassen (g. I et g. II), 72, resp. 84.

Absences.

Le total des absences a été de 91269 demi-journées, dont 88357 absences justifiées et 2912 absences non justifiées.

80 élèves, âgés de 12 ans, ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année, resp. pour toute l'année.

Par suite de maladies contagieuses, 6 écoles étaient fermées pendant 1—3 semaines.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Garnich	150	3079	313	4	20,5	2	—	22,5
Kehlen	280	3670	336	54	13,1	1,2	—	14 3
Kopstal	217	5988	477	792	27,6	2,2	3,5	33.3
Mamer	312	5937	467	4	19	1,5	—	20,5
Bech	165	3568	336	112	21,6	2	0,6	24,2
Consdorf	247	5402	350	19	21,8	1,4	—	23,2
Junglinster	324	5584	330	9	17,2	1	—	18,2

Rodenbourg	117	1576	82	—	14,3	0,7	—	15
Bertrange	167	2516	188	22	15	1,2	0,1	16,3
Contern	175	2594	148	—	14,8	0,8	—	15,6
Hamm	187	2832	127	388	15,1	0,7	2	17,8
Hesperange	395	6151	352	131	15,5	0,9	0,3	16,7
Niederanven	268	4399	115	45	16,4	0,4	0,1	16,9
Rollingergrund	339	6423	31	249	18,9	—	0,7	19 6
Sandweiler.....	115	1154	249	—	10	2,1	—	12,1
Schuttrange	137	1282	88	—	9,2	0,6	—	9,8
Steinsel	177	1844	110	—	10,4	0,6	—	11
Strassen	270	5081	139	330	18,9	0,5	1,2	19,6
Walferdange	161	2863	26	3	17,8	0,1	—	17,9
Lintgen	165	1569	224	28	9,5	1,3	0,1	9,9
Lorentzweiler	191	2678	257	17	14	1,3	—	15,3
Mersch	412	6715	707	705	16,3	1,7	1,7	19,7
Total ...	4971	82905	5452	2912	16,7	1,1	0,5	18,3

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles; 6 commissions les ont visitées une fois. 14 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10.	Art. 11		Art. 12.
		après l'art. 10.	sans l'art. 10.	
Kehlen	3	1	—	—
Kopstal	8	8	—	2
Bech	—	—	1	—
Bertrange	2	2	—	—
Hamm	—	—	11	—
Hesperange ...	—	—	1	1
Rollingergrund.	—	—	9	1
Strassen	—	—	8	2
Mersch	—	—	8	4
Total ...	13	11	38	10

Le certificat d'études primaires a été délivré à 219 garçons et à 201 filles, au total à 420 élèves. Dans ces chiffres sont compris les élèves de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et de la 7e année d'une école primaire privée.

Persoonnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 62 instituteurs, 47 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion 5
par suite de mise à la retraite 5
par suite de décès 1

10 membres du personnel étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 3 jours au minimum et 3 mois au maximum. 2 membres étaient remplacés pendant toute l'année.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Brev. d'enseign. pr. sup.	1	2	—	3
Brev. d'enseign. postsc. .	22	23	7	52
Brev. d'apt. pédagog. ..	26	15	9	50
Brevet provisoire	12	7	2	21
Autorisation d'enseigner	1	—	—	1
Total ...	62	47	18	127

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	2	—	3
2	28	30	14	72
3	32	15	4	51
4	1	—	—	1
Total ...	62	47	18	127

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	—	2	—	2
2	31	39	17	87
3	31	6	1	38
Total ...	62	47	18	127

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	—	2	—	2
2	19	25	12	56
3	40	20	6	66
4	3	—	—	3
Total ...	62	47	18	127

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	19	20	2	41
6—10	8	6	4	18
11—15	5	4	5	14
16—20	9	3	1	13
21—25	8	5	2	15
26—30	3	6	2	11
31—35	5	2	2	9
36—40	4	1	—	5
41—45	1	—	—	1
Total ...	62	47	18	127

Traitements communaux.

Les 62 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 96520 fr.
Les 47 institutrices laïques ..... 64056 »
Les 18 institutrices religieuses ..... 15405 »

Total ... 175981 fr.

La moyenne du traitement communal était pour l'instituteur de ..... 1557 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1363 »
pour l'institutrice religieuse de..... 856 »

Suppléments de traitement.

43 instituteurs recevaient de ce chef ..... 31800 fr.
33 institutrices laïques ..... 16800 »

Total... 48600 fr.

19 instituteurs et 14 institutrices n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup...	1	300	2	600	—	—	900
Brev. d'ens. postsc. ...	22	4400	23	4600	7	1400	10400
Brev. d'apt. pédag. ...	26	2600	15	1500	9	900	5000
Total	49	7300	40	6700	16	2300	16300

Indemnités de logement.

33 instituteurs touchèrent en indemnités de logement ..... 10025 fr.
23 institutrices laïques ..... 5550 »

Total ... 15575 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:
29 logements d'instituteurs ..... 7945 fr.
24 logements d'institutrices laïques ..... 5200 »

Total ... 13145 fr.

Les 18 institutrices religieuses disposaient de 9 logements.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux	96520	64056	15405	175981
Supplém. de traitem. .	31800	16800	—	48600
Primes de brevet.....	7300	6700	2300	16300
Indemn. de log. effect.	10025	5550	9 log.	15575
Total ..	145645	93106	17705	256456
Valeur lég. des log. fournis	7945	5200	9 log.	

Moyenne du traitement avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements fournis:
pour l'instituteur ..... 2477 fr.
pour l'institutrice laïque ..... 2091 »
pour l'institutrice religieuse ..... 983 » av. log.

Indemnités payées aux membres du personnel enseignant des écoles primaires préposés à des cours postscolaires.

60 instituteurs ont touché 12165 fr., en moyenne, 202 fr.
36 institutrices laïques 5550 fr., en moyenne, 154 fr.
8 institutrices religieuses 1380 fr., en moyenne, 172 fr.

Logements.

29 instituteurs, 24 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 18 institutrices religieuses disposaient de 9 logements. Les 2 institutrices de Lintgen occupent ensemble un seul logement.

Sont insuffisants les logements de service suivants: *a*) d'instituteurs: Breidweiler: 4 pièces basses et trop petites, mauvais emplacement des cabinets; Nospelt: chambres trop petites et très humides; Oetrange, chambres trop petites et infectées par les cabinets qui y attiennent. Les instituteurs de Contern et d'Ernster reçoivent, à cause de l'insuffisance de leurs logements, une indemnité partielle de 150 fr., resp. de 7 stères de bois. — *b*) d'institutrices: Eisenborn: 3 pièces humides et mauvaise cave; Hesperange: dans la même maison que le secrétariat, sombre et sans cabinet; Imbringen: vieille maison délabrée, chambres trop petites; Junglinster: les 2 institutrices disposent chacune d'une chambre et d'une cuisine; Lintgen: la chambre d'habitation est humide, les chambres à coucher ont des fenêtres de 0,40×0,90 m²; Niederanven: chambre et cuisine trop petites, point de soleil, humide par le cabinet attenant; Schuttrange (2 institutrices religieuses): chambres trop petites et humides, les fenêtres sont à une hauteur de 0,30 m. du plancher, lequel est défectueux dans la chambre d'habitation.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
1	1[1])	—	—	1
2	—	2[2])	—	2
3	—	7	—	7
4	8	9	3	20
5	8	2	4	14
6 et plus	12	4	2	18
Total ...	29	24	9	62

Des distributions de prix ont été faites aux écoles des communes de Garnich, Mamer, Bech, Junglinster, Rodenbourg,

[1]) Contern.
[2]) Junglinster (f. et m.).

Bertrange, Contern, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles de 3 communes, où 98 élèves ont versé la somme de 2710 fr.

b) **Écoles primaires privées.**

1° L'école primaire de l'orphelinat d'Itzig, comptant 57 filles et formant 2 classes séparées. Le degré supérieur était dirigé par une institutrice religieuse de nationalité luxembourgeoise, possédant le brevet d'aptitude pédagogique. Le degré inférieur se trouvait sous la direction d'une institutrice religieuse de nationalité étrangère, munie d'un diplôme étranger. Elle est autorisée à enseigner temporairement.

2° L'école primaire de St.-Joseph à Marienhof était dirigée par une institutrice religieuse brevetée et comptait 20 élèves, réparties entre 5 classes.

Résultats obtenus aux écoles primaires privées: 1 n° 2, 2 n^{os} 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les 2 écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Mamer et à Mersch. Elles comprenaient deux années d'enseignement primaire supérieur et la 7^{e} année d'études, qui y était attachée à titre temporaire. Les 2 instituteurs possédaient le brevet d'enseignement postscolaire. L'enseignement fut gratuit à Mamer; à Mersch, les élèves forains payaient un minerval de 30 fr.

Élèves.

L'école primaire supérieure de Mamer comptait 30 élèves, dont 9 de l'âge obligatoire (7^{e} année). L'école de Mersch avait 37 élèves, dont 3 de l'âge obligatoire, soit, pour les 2 écoles au total, 67 élèves, dont 12 de l'âge obligatoire.

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Nombre des élèves: 12.

Absences justifiées: 126 demi-journées et pas d'absences non justifiées.

Moyenne des absences justifiées: 17,2.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	4900 fr.
Suppléments de traitement	1500 »
Primes de brevet	400 »
Indemnités de logement	800 »
Indemnité d'un instituteur pour la surveillance des études	250 »
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »
Crédit destiné à l'alimentation de la bibliothèque de Mamer	100 »
Total ...	8250 fr.

L'indemnité pour cours postscolaires perçue par l'un des instituteurs sera renseignée dans le chapitre afférent.

Résultats obtenus: 2 nos 2.

b) **École primaire supérieure privée.**

Le pensionnat St.-Joseph de Limpertsberg comprenait, outre l'école primaire,

a) une école primaire supérieure à 2 degrés, comptant 24 élèves;

b) un cours spécial, préparatoire aux brevets français, fréquenté par 6 élèves;

c) un cours de ménage avec 20 élèves.

Le total des élèves, l'école primaire comprise, s'élevait à 70, dont 3 élèves étrangères.

Le personnel enseignant se composait, outre la directrice, de 10 maîtresses religieuses et d'un professeur d'anglais. Les maîtresses religieuses possédaient: 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 4 le brevet français élémentaire.

2 maîtresses brevetées et 1 maîtresse sans brevet enseignaient la musique; 1 institutrice avec brevet enseignait le dessin et la peinture; 1 religieuse avec et 1 autre sans diplôme enseignaient l'ouvrage manuel.

2 institutrices étaient luxembourgeoises, toutes les autres, de nationalité étrangère.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Il y avait 72 écoles d'adultes de garçons avec 860 élèves et 54 écoles de jeunes filles avec 931 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 424 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 21 cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Kehlen (g. et f.), Consdorf (g. et f.), Contern (g. et f.), Hamm (g. et f.), Rollingergrund (g. et f.), Sandweiler (g. et f.), Schuttrange (g. et f.), Steinsel (g. et f.), Walferdange (g. et f.), Lintgen (g. et f.), Mersch (g. et f.).

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
3	—	—	1	—	1
4	1	—	1	—	2
5	3	18	44	1	66
10	3	—	—	—	3
Total ...	7	18	46	1	72

Écoles des filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Écoles permanentes 5, 5½, 6 jours	Total.
	par semaine				
5	8	12	23	7	50
10	2	2	—	—	4
Total...	10	14	23	7	54

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	19 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, à	42 —
5 branches: les mêmes et la comptabilité, à.....	4 —
6 branches: les mêmes et l'instruction civique, à.....	4 —
6 branches: les mêmes, l'instruction civique remplacée par l'hygiène, à	1 école
7 branches: les mêmes branches avec le dessin, à..	2 écoles
Total ...	72 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	12 écoles
1 branche: le ménage, à	1 école
2 branches: repassage et travaux à l'aiguille, à ...	5 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, économie domestique, à	2 —
5 branches: les mêmes avec les sciences naturelles, à.....	8 —
5 branches: les mêmes, la couture remplaçant l'économie domestique, à	1 école
6 branches: les mêmes et l'économie domestique, à	21 écoles
7 branches: les mêmes et la comptabilité, à	4 —
Total ...	54 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	48	49	97
3	24	5	29
Total ...	72	54	126

Les 21 cours de couture des écoles primaires ont eu 14 nos 2 et 7 nos 3.

Personnel enseignant.

70 écoles de garçons étaient dirigées par 75 instituteurs, les 54 écoles d'adultes pour jeunes filles l'étaient par 54 maîtresses, dont 39 institutrices des écoles primaires. 2 cours de dessin se trouvaient sous la direction de personnes n'appartenant pas à l'enseignement primaire. 1 cours postscolaire de filles, 9 ouvroirs, 4 cours de repassage et 1 cours de ménage étaient dirigés par des maîtresses étrangères à l'enseignement primaire.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'État	16035 fr.
Part contributive des communes	7862 »
Total ...	23897 fr.

Les subsides accordés aux 21 cours de couture des écoles primaires sont compris dans ces chiffres.

Indemnités payées au personnel des cours postscolaires.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	2	5	7
100 à 150 fr.....	33	40	73
150 à 200 fr.....	30	5	35
200 à 250 fr.....	6	2	8
plus de 250 fr.....	1	2	3
Total...	72	54	126

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Kehlen, Steinsel (et une excursion) et Walferdange.

Bibliothèques populaires.

Les 15 bibliothèques possédaient 1093 volumes et comptaient 190 lecteurs, dont 109 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés était de 1297. 3 bibliothèques populaires n'ont pas fonctionné,

5 autres bibliothèques n'avaient pas plus de 10 lecteurs. Mersch a alloué 40 fr. d'indemnité au bibliothécaire.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient dans les communes de Consdorf (95 vol.), Junglinster (4), Garnich (86), Kehlen (38), Kopstal (34), Bertrange (45), Contern (137), Hamm (88), Hesperange (138), Niederanven (243), Rollingergrund (137), Sandweiler (18), Steinsel (73), Strassen (4), Walferdange (241), Lintgen (89), Lorentzweiler (146), Mersch (74), en tout dans 39 localités appartenant à 18 communes.

Crédits votés dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Bech (80 fr.), Junglinster (125), Rodenbourg (100), Garnich (100), Kehlen (35), Kopstal (100), Mamer (100), Bertrange (30), Contern (100), Hamm (75), Niederanven (100), Rollingergrund (100), Sandweiler (30), Schuttrange (500), Steinsel (200), Strassen (25), Walferdange (100), Lintgen (25), Lorentzweiler (50), Mersch (20).

Malheureusement, 13 communes qui avaient alloué des crédits à cette fin ne les ont pas dépensés: Bech, Consdorf, Junglinster, Rodenbourg, Kehlen, Mamer, Bertrange, Hesperange, Sandweiler, Schuttrange, Strassen, Lintgen, Mersch.

b) **Cours postscolaires privés.**

1° L'ouvroir permanent d'hiver de Junglinster était dirigé par une religieuse diplômée et comptait 19 élèves.

2° L'ouvroir de Hostert, de même durée, dirigé par la maîtresse d'école gardienne, diplômée pour l'ouvrage manuel, comptait 27 élèves.

3° L'ouvroir annexé au pensionnat St.-Joseph de Limpertsberg durait toute l'année et était dirigé par une religieuse diplômée et comprenait des cours de couture, de repassage et de coupe. Il comptait 20 élèves, dont 2 étrangères.

4° Au même pensionnat se trouvait annexée une école de ménage, fréquentée par 20 élèves et dirigée par une religieuse

sans diplôme. Elle durait 5 mois et comprenait des cours de ménage, de français et de comptabilité.

Résultats obtenus: 4 nos 2.

4e ARRONDISSEMENT: ESCH,

comprenant les communes d'Esch, Differdange, Rumelange et Schifflange.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 4.

Localités.	Garçons.	Filles.	Indemnités.
Lasauvage	9	15	940+log.
Niedercorn.....	39	43	495+log.
Schifflange	48	41	450+log.
id.	18	28	250+log.
Total ...	114	127	2135+4 log.

2 des 4 maîtresses religieuses possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, les 2 autres maîtresses n'avaient ni diplôme ni brevet.

L'école de Lasauvage était en activité pendant toute l'année; les 3 autres seulement pendant l'été. Les maîtresses des 3 dernières écoles dirigeaient en hiver des ouvroirs, pour jeunes filles adultes et touchaient de ce chef une indemnité spéciale.

La fréquentation était gratuite, à l'exception de Schifflange, où elle le fut seulement pour les enfants indigents. Les parents solvables y payaient 0,75 fr. par mois et par enfant. A Lasauvage et à Schifflange, les enfants furent admis dès l'âge de 3½ ans, ailleurs, à partir de 4 ans.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, établies à Esch-s.-Alz.,

étaient dirigées par 2 maîtresses non diplômées et comptaient ensemble 86+93 élèves. L'admission, qui eut lieu dès l'âge de 3½ ans, était gratuite pour tous les élèves.

Marche des écoles gardiennes: 4 nos 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 129 écoles primaires publiques, appartenant à 7 ressorts scolaires, se divisaient en 65 écoles de garçons, 63 écoles de filles et 1 école mixte pour les commençants.

Avaient 1	année d'études	2 écoles
2	années d'études	118 —
3	—	7 —
5	—	2 —

Les 65 écoles de garçons étaient dirigées par des instituteurs; les 63 écoles de filles et l'école mixte pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobiliers de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Le nombre des *maisons d'école* était de 16 avec 124 salles de classe; 5 écoles étaient installée dans des maisons particulières (Lasauvage 3, Obercorn 1, Rumelange 1).

Toutes les salles de classe répondaient suffisamment à leur destination. Aucune salle de classe n'a servi à des usages étrangers à l'enseignement.

Des places de récréation suffisamment spacieuses et bien aménagées se trouvaient près de toutes les maisons d'école.

Les lieux d'aisances étaient partout en bon état et bien entretenus par rapport à la propreté.

Le mobilier de classe et *le matériel d'enseignement* ont été complétés et renouvelés selon les besoins existants, par l'acquisition de 140 tables-bancs, 39 tableaux noirs, 16 pupitres avec estrades, 8 machines alphabétiques, 10 tableaux pour l'enseignement

intuitif, 18 tableaux et 4 collections pour l'enseignement des sciences naturelles, 3 collections des poids et mesures, 4 collections géologiques et 2 collections pour l'enseignement du dessin, 5 bouliers compteurs, 2 cartes du pays, 1 globe et 17 tableaux artistiques.

Le matériel de classe a été largement fourni à tous les élèves indigents.

Le musée de la ville d'Esch a été complété et a rendu, comme les années précédentes, des services signalés aux écoles primaires de cette localité.

Un nouveau musée scolaire bien assorti ainsi qu'un aquarium ont été créés dans la ville de Differdange.

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires, renseignées à l'art. 23 de la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire s'est terminée le 12 août, à Esch et à Rumelange; le 14 août, dans toute la commune de Differdange et le 26 août, à Schifflange.

L'année scolaire courante a commencé le 21 septembre, à Rumelange; le 25 septembre, à Esch et dans la commune de Differdange; le 6 octobre, à Schifflange.

Les heures de classe variaient, en hiver, entre 8½—11¼, 8½—11[20], 8½—11½, 8—11 et 1½—4½, 1¾—4½; en été, 8—11 et 1½—4½, 1¾—4½, 1¾—4½ et 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	3515	3343	6858
au-dessus de l'âge obligatoire ..	32	19	51
Total ...	3547	3362	6909

La moyenne des élèves par école était de 51.

Ces chiffres ne comprennent pas les 83 élèves de l'âge obligatoire appartenant à la 7e année attachée temporairement aux écoles primaires supérieures, ni les 25 filles des écoles primaires et primaires supérieures privées.

Avaient	11—20 élèves	2	écoles
	21—30 —	1	école
	31—40 —	9	écoles
	41—50 —	59	—
	51—55 —	44	—
	56—60 —	11	—
	61—65 —	1	école
	66—70 —	1	—
	73 —	1	—

Absences.

Le total des absences a été de 176991 demi-journées, dont 166344 absences justifiées et 10647 absences non justifiées. 28 élèves étaient dispensés de la fréquentation scolaire, pendant 1 mois au minimum et 10 mois au maximum.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Differdange ...	2410	55746	1462	3059	23,1	0,6	1,2	24,9
Esch-s.-Alz. ...	3162	82296	1564	6635	26	0,4	2	28,4
Rumelnage ...	713	10911	194	785	15,3	0,2	1,1	16,6
Schifflange	573	13895	276	168	24,2	0,4	0,2	24,8
Total ...	6858	162848	3496	10647	23,7	0,5	1,5	25,7

Commissions scolaires.

3 commissions scolaires ont visité une fois une partie des écoles; 1 commission n'a pas visité les écoles. Toutes les commissions ont exécuté régulièrement les dispositions légales se rapportant à l'enseignement obligatoire.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art. 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la com. scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la com. scolaire.
Differdange .	75	75	49	—	64	—
Esch	213	213	158	—	82	—
Rumelange ..	24	24	15	—	16	—
Schifflange ..	15	15	6	—	4	—
Total	327	327	228	—	166	

Le certificat d'études a été délivré à 154 garçons et à 137 filles, au total à 291 élèves.

Dans ces chiffres sont compris les 16 garçons et les 67 filles de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et les 8 filles ayant fréquenté la 7e année d'études d'une école privée.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 66 instituteurs, 29 institutrices laïques et 36 institutrices religieuses. Dans ces nombres sont compris l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville d'Esch.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion	9
par suite de mise à la retraite	1
par suite de déplacement	9
par suite de nomination à d'autres fonctions	1

20 membres du personnel étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 5 à 102 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. sup...	6	2	3	11
Brev. d'ens. postscolaire.	32	22	11	65
Brev. d'aptitude pédag...	25	5	15	45
Brevet provisoire	3	—	7	10
Total ...	66	29	36	131

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	3	3	9
2	42	18	20	80
3	20	7	13	40
Total ...	65	28	36	129

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	4	4	12
2	61	24	32	117
Total ...	65	28	36	129

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	1	1	4
2	29	21	16	66
3	33	6	19	58
4	1	—	—	1
Total ...	65	28	36	129

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	9	8	5	22
6—10	16	10	5	31
11—15	16	8	7	31
16—20	5	2	6	13
21—25	11	1	4	16
26—30	4	—	3	7
31—35	2	—	2	4
36—40	3	—	2	5
41—45	—	—	2	2
Total ...	66	29	36	131

Traitements communaux.

Les 66 instituteurs touchaient en traitements communaux	166250 fr.
Les 29 institutrices laïques	50140 »
Les 36 institutrices religieuses	33050 »
Total	249440 fr.

La moyenne du traitement communal était pour
l'instituteur de ..... 2519 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1729 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 918 »

Suppléments de traitement.

58 instituteurs recevaient de ce chef ..... 30875 fr.
22 institutrices laïques ..... 5350 »

Total ... 36225 fr.

8 instituteurs et 7 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices				Total.
			laïques.		religieuses.		
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup.	6	1800	2	600	3	900	3300
Brev. d'ens. postsc. ...	32	6400	22	4400	11	2200	13000
Brev. d'apt. pédagog..	25	2500	5	500	15	1500	4500
Total	63	10700	29	5500	29	4600	20800

Indemnités de logement.

63 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 33525 fr.
27 institutrices laïques ..... 11275 »
5 institutrices religieuses ..... 800 »

Total ... 45600 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:

3 logements d'instituteurs	1425 fr.
2 logements d'institutrices laïques	650 »
Total ...	2075 fr.

6 logements étaient occupés par 31 institutrices religieuses.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	166250	50140	33050	249440
Supplém. de traitement.	30875	5350	—	36225
Primes de brevet	10700	5500	4600	20800
Indem. de log. effectives.	33525	11275	800	45600
Total	241350	72265	38450	352065
Valeur lég. des log. fournis	1425	650	6 log.	

La moyenne du traitement avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. la valeur légale des logements fournis:

pour l'instituteur	3678 fr.
pour l'institutrice laïque	2514 »
pour l'institutrice religieuse	*a*) 1080 » sans log.
	b) 1066 » avec log.

Indemnités payées au personnel des écoles primaires préposé à des cours postscolaires.

45 instituteurs ont touché 5373 fr., en moyenne, 119 fr.
1 institutrice laïque.... 200 fr., en moyenne, 200 fr.
27 institutrices religieuses 7942,50 fr., en moyenne, 294 fr.

La moyenne de l'indemnité touchée par l'instituteur est inférieure à celle de l'institutrice, parce que, dans toutes les localités de cet arrondissement les branches d'enseignement de chaque école sont réparties entre 2 ou 3 instituteurs, de sorte

que le nombre des leçons données n'atteint que la moitié, resp. le tiers de celui des localités où un seul maître enseigne toutes les branches. D'autre part, plusieurs cours postscolaires pour filles sont en activité pendant toute l'année scolaire avec 5 à 6 heures par jour, tandis que les cours pour garçons ne durent ordinairement que 5 mois.

Logements.

Tous les logements étaient convenables et répondaient suffisamment à leur destination.

Nombre des pièces avec la cuisine.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
4	—	1	—	1
5	1	1	1	3
6	2	—	—	2
7	—	—	1	1
11	—	—	2	2
12	—	—	2	2
Total ...	3	2	6	11

Des distributions de prix ont été faites aux seules écoles de Schifflange.

L'enseignement à domicile a été donné à 4 garçons et à 3 filles, appartenant à 5 familles, qui résidaient dans deux localités différentes.

b) École primaire privée.

L'école primaire privée de Rumelange comprenait une seule classe, fréquentée par 17 filles de l'âge obligatoire (1re à 6e années d'études) et dirigée par une religieuse de nationalité luxembourgeoise, en possession du brevet provisoire. Les résultats ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 2 écoles primaires supérieures publiques pour garçons étaient établies à Differdange et Rumelange; les 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles se trouvaient à Differdange, Niedercorn et Rumelange.

Le personnel enseignant se composait de 2 instituteurs et de 3 institutrices religieuses. 1 instituteur et 1 institutrice possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet d'enseignement postscolaire.

Les résultats obtenus sont représentés par 1 n° 1, 2 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

Élèves.

Localités.	Garçons		Filles	
	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. sup. proprement dite).	de l'âge obligatoire (7e année).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. sup. proprement dite).
Differdange	16	20	20	26
Niedercorn.....	—	—	24	6
Rumelange	—	37	23	8
Total ...	16	57	67	40

Absences des élèves de l'âge obligatoire (7e *année*).

Total des élèves de l'âge obligatoire: 16+67=83.
Nombre des absences justifiées: 1132.
Nombre des absences non justifiées: 36.
Total des absences: 1168 demi-journées.
Moyenne des absences justifiées: 13,6.
Moyenne des absences non justifiées: 0,4.
Total de la moyenne: 14.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements communaux ...	6000	3280	9280
Suppléments de traitement ..	1875	—	1875
Primes de brevet.....	500	700	1200
Indemnités de logement	975	160+2 log.	1135
Indemnités payées à 2 membres p. la surv. des études..	260	—	260
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	—	—	625
Total	9610	4140	14375 fr. et 2 log.

b) **L'école primaire supérieure privée**

de Rumelange comprenait une classe, se composant de deux années d'enseignement primaire supérieur et de la 7e année d'études attachée à cette école. La 7e année comptait 8, la classe primaire supérieure, 14 élèves. Cette école était dirigée par une religieuse de nationalité luxembourgeoise, en posession du brevet d'enseignement postscolaire. Une autre religieuse, de nationalité étrangère, munie d'un diplôme étranger, enseignait la langue allemande aux 3 divisions et les sciences naturelles aux 2 divisions supérieures. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) **Écoles d'adultes publiques.**

Le nombre des écoles d'adultes publiques pour garçons était de 19 avec 482 élèves, celui des écoles de filles de 20 avec 631 élèves.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire à Differdange (garçons et filles), Esch-s.-Alz. (garçons seuls), Rumelange (g. et f.), Schifflange (g. et f.).

Durée des cours.

Écoles de garçons.

Notes.	1 leçon	3 leçons	Total.
	par semaine.		
5	1	11	12
7	—	7	7
Total...	1	18	19

Écoles des filles.

Notes.	3 leçons	Écoles permanentes 5, 5½ ou 6 jours	Total.
	par semaine.		
5	4	—	4
6	—	3	3
7	7	—	7
9	—	1	1
10	—	5	5
Total...	11	9	20

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	1 école
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, dessin, à	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, hygiène, à	2 écoles
7 branches: les mêmes avec l'instruction civique et le dessin remplaçant l'hygiène, à.....	2 —
8 branches: les mêmes branches avec le dessin, à..	13 —
Total ...	19 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	4 écoles
1 branche: cuisine, à	2 —
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à .	3 —
7 branches: français, calcul, comptabilité, instruction civique, économ e domestique, hygiène, travaux à l'aiguille, à	1 école
7 branches: les mêmes, l'allemand remplaçant l'instruction civique, à.....	2 écoles
8 branches: les mêmes avec l'instruction civiques et les sciences naturelles remplaçant les travaux à l'aiguille, à.....	4 —
8 branches: les mêmes, les sciences naturelles étant remplacées par les travaux à l'aiguille, à	2 —
8 branches: les mêmes branches, le dessin ayant remplacé les travaux à l'aiguille, à.....	2 —
Total ...	20 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	10	15	25
3	9	5	14
Total...	19	20	39

Des distributions de prix ont eu lieu à Rumelange pour les garçons et pour les filles.

Personnel en eignant.

Aux 19 écoles de garçons étaient préposés 45 instituteurs; 28 maîtresses dirigeaient les 20 écoles d'adultes des filles.

Tous les cours postscolaires ordinaires pour garçons et pour filles étaient dirigés par des instituteurs ou institutrices des

écoles primaires. 4 ouvroirs et 2 cours de cuisine se trouvaient sous la direction de maîtresses spéciales.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'État.....	6398,72 fr.
Part contributive des communes.....	7116,78 »
Total ...	13515,50 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
100—150	36	16	52
151—200	8	2	10
201—250	—	2	2
301—350	1	—	1
451—500	—	2	2
800	—	4	4
990	—	2	2
Total...	45	28	73

Bibliothèques populaires.

Les 2 bibliothèques populaires de Differdange et d'Esch renfermaient 1878 volumes et comptaient 457 lecteurs, tous des adultes. Le nombre des ouvrages empruntés fut de 8618.

Les bibliothèques populaires de Rumelange et de Schifflange ont été supprimés. Une partie des ouvrages furent ajoutés à la bibliothèque scolaire, les autres volumes furent remis à la bibliothèque des instituteurs, resp. à la bibliothèque d'éducation populaire.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, fonctionnaient à Differdange (178 vol.), Niedercorn (60), Obercorn (53), Esch (750), Rumelange (256), Schifflange (484).

Crédits votés dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Differdange (750 fr.), Esch (250), Rumelange (625), Schifflange (75).

b) **Cours postscolaires privés.**

Des cours postscolaires privés pour jeunes filles étaient organisés à Esch (92 élèves), Lasauvage (20), et Rumelange (30). Le programme de ces cours comprenait, à Lasauvage et à Rumelange, les travaux à l'aiguille, la coupe et l'économie domestique; à Esch, les mêmes branches avec l'allemand, le français, le calcul, la géographie, l'histoire, la tenue des livres, l'hygiène, la dactylographie, les travaux à l'aiguille, la coupe, le repassage, la cuisine et le jardinage.

Les cours postscolaires privés étaient dirigés: à Esch, par 7 religieuses, dont 4 luxembourgeoises, 2 possédant le brevet d'enseignement postscolaire, 1 ayant un diplôme de coupe; à Lasauvage, par une religieuse luxembourgeoise, sans diplôme; à Rumelange, par une sœur de nationalité étrangère, sans diplôme.

A Esch, les cours duraient 10 mois, 6 jours par semaine et 6 heures par jour; à Lasauvage, 10 mois, 5 jours par semaine et 3 heures par jour, à Rumelange, même nombre de mois, 5½ jours par semaine et 5½ heures par jour. Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

5e ARRONDISSEMENT: GREVENMACHER,

comprenant les communes d'Echternach, Mompach, Rosport; Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Wormeldange; les communes du canton de Remich.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Grevenmacher	19 hiver 32 été	18 31	700+log.
Mertert	17	15	300+log.
Remich	28 34	31 39	800+log.
Total...	75	74	1800 fr.

Les écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 religieuses, dont 2 possédaient le brevet afférent. A Mertert, l'école gardienne, dont l'accès fut gratuit, fonctionnait seulement pendant 3 après-midi de la semaine. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich, les forains seuls payaient 2,50 fr. par mois et par enfant.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les 3 écoles gardiennes privées de Dalheim, Echternach et Wormeldange comptaient 53+58+61 élèves et étaient dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme froebelien; la 3e n'avait pas de diplôme. 2 de ces écoles duraient seulement pendant le semestre d'été.

Marche des écoles gardiennes: 5 nos 2, 1 no 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Le nombre des écoles primaires publiques était de 119, dont 42 écoles de garçons, 42 écoles de filles, 30 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes pour les commençants.

Avaient:	1 année d'études	.....	3 écoles
	2 années d'études	.....	28 —
	3 —	.....	4 —
	4 —	.....	5 —
	5 —	.....	5 —
	6[1]) —	.....	1 école
	7 —	.....	73 écoles

Les 119 écoles formaient 62 ressorts scolaires.

Les 42 écoles de garçons et 21 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 42 écoles de filles, 9 écoles mixtes ordinaires et les 5 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

---

[1]) A cause de l'exiguïté de la salle de classe, la section d'Altwies était temporairement dispensée de l'introduction de la 7e année.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 75 *maisons d'école* renfermaient 119 *salles de classe*, dont 9 étaient impropres à leur destination: Altwies, Grevenmacher (3 g. et 1 f.), Hinkel, Manternach, Mœrsdorf, Wasserbillig (1 f.). Le nettoyage de la salle de classe se faisait encore *par les élèves* à Burmerange.

Les salles de classe servaient à des usages étrangers à l'enseignement:

A Bech-Kleinmacher (g.), adjudic., 3 fois; Betzdorf, chant, 4 f., ass. agr., 10 fr.; Beyren (g.), ass. agr., 10 f.; Dalheim (g.), chant, 1 f. p. sem.; Echternach (g.), confér. agr. et de comptabilité, 88 f.; Emerange, ass. agr., 10 fr.; Erpeldange, ass. agr., cartes à pain, farine, 80 f.; Mertert (g.), chant, 3 f.; Mœrsdorf, cartes à pain et à farine, 1 f. p. mois; Oberdonven, adjudic., 3 f.; Waldbredimus, chant, 10 f.; Wasserbillig (g. I), ass. agr., 5 f.; ibid. (g. II), chant, 4 f. p. mois; Wecker (g.), chant, 12 f.; Wellenstein, chant et adj., 3 f.

La place de récréation faisait défaut à Berg, Born (g.), Manternach, Mompach, Oberwormeldange, Roodt, Wormeldange (g. et f.). Des places de récréation trop petites ou mal aménagées se trouvaient à Emerange, Erpeldange, Flaxweiler (g. et f.), Girst, Greiveldange (g. et f.), Hinkel, Lellig, Mondorf (g. et f.), Remich (3 de f.), Wellenstein (g. et f.).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Born (g.), Echternach (f.), Gostingen (f.), Grevenmacher (g.), Hinkel, Manternach, Mertert (g.), Rolling-Assel. Les cabinets étaient mal entretenus quant à la propreté à Berbourg (g.), Born (g. et f.), Bous (g. et f.), Burmerange, Canach (g. et f.), Dalheim (g.), Dickweiler, Ellange, Flaxweiler (g. et f.), Gostingen (g.), Grevenmacher (g. et supérieure g.), Machtum (g.), Mertert (g.), Niederdonven (g. et f.), Olingen, Remerschen (g.), Rolling-Assel, Rosport (g.), Schengen (g. et f.), Wormeldange (g. et f.).

La situation générale s'est améliorée sous ce rapport; nulle part le nettoyage des cabinets n'incombait plus aux élèves.

Des réparations ont été exécutées aux cabinets de Flaxweiler (g.), de Schengen (g.) et de Wecker.

Des musées scolaires existaient à Born (g.), Erpeldange, Grevenmacher (éc. prim. sup.), Remich (g. I), Stadbredimus (g.), Trintange (g.) et Wasserbillig (g. I).

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou renouvelés par l'acquisition de bancs à deux sièges à 6 écoles, de pupitres (2), de chaises, lampes, armoires, encriers pour 8 éc., de cartes géographiques (3), de globes (6), de tableaux noirs (6), de tableaux pour l'enseignement intuitif (11) et l'enseignement des sciences naturelles (18), de bouliers compteurs (2).

Le matériel de classe a été fourni partout en bonne qualité et en quantité suffisante aux élèves indigents.

La construction d'une nouvelle maison d'école a été achevée à Wasserbillig.

Matériel d'enseignement.

Les matières obligatoires, prescrites par la loi scolaire, ont été enseignées à toutes les écoles primaires.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 31 août, dans les communes de Flaxweiler, Remerschen, Stadbredimus et Wellenstein; le 30 août, dans les communes de Grevenmacher et de Rosport; le 26 août, dans celles de Biwer, Bous, excepté Erpeldange (28), Burmerange, Dalheim (excepté Welfrange, 20 août, coqueluche), Lenningen, Manternach, Mertert, Mompach, Mondorf, Remich, Waldbredimus et Wormeldange; le 25 août, dans la commune de Betzdorf, le 19 août, dans celle d'Echternach.

L'année scolaire courante commençait le 2 octobre, dans les communes de Betzdorf (excepté Berg, nomination), Biwer, Bous, Burmerange, Echternach, Manternach (excepté Manternach, nomination), Mertert, Mondorf, Remerschen (exc. Schengen), Remich, Rosport (excepté Hinkel et 1 éc. de Rosport,

nomination), Stadtbredimus, Waldbredimus, Wellenstein et Wormeldange; le 4 octobre, à Grevenmacher; le 3 resp. le 4, à Schengen (mise en état des deux salles de classe); le 5 octobre, dans la commune de Lenningen (vendanges); le 9 octobre, dans les communes de Dalheim, Flaxweiler et Mompach (travaux des champs). Les écoles de Berg, Manternach, Hinkel et 1 école de Rosport, par suite de la nomination de nouveaux titulaires, rentrèrent en activité le 9, resp. le 11 et le 23 octobre.

Les heures de classe étaient fixées, en hiver, à 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4; ou bien 8½—midi et 1½—4; en été, à 8—11 et 1½—4½ ou 2—5; ou bien à 8½—11½ et 2—5 ou 2½—5½, ou encore à 9—midi et 2—5 ou 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2249	2292	4541
Total ...	2249	2292	4541

Avaient moins de 10 élèves	1 école
10—20 —	8 écoles
21—30 —	24 —
31—40 —	37 —
41—50 —	31 —
51—60 —	15 —
61—70 —	2 —
71—80 —	1 école

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Grevenmacher (g. I et g. III), Wasserbillig (f. I).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 77216 demi-journées, dont 74436 absences justifiées et 2780 absences non justifiées.

Par suite de maladies contagieuses, les écoles suivantes étaient temporairement fermées: Ahn (scarlatine et coque-

luche), Dickweiler (scarlatine), Hinkel (coqueluche), Trintange (g. et f. parotidite), Wecker (scarlatine), Welfrange (coqueluche).

107 élèves, âgés de 12 ans, avaient été régulièrement dispensés de la fréquentation scolaire pour un temps déterminé, variant entre un mois et une année scolaire entière. 6 élèves ont eu dispense pour le semestre d'été, à condition de fréquenter l'école durant le 1er semestre de cette année-ci.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Betzdorf	198	3825	213	11	19,3	1	—	20,3
Biwer	190	2662	53	—	14	0,2	—	14,2
Bous	146	2701	166	73	18,5	1,1	0,5	20,1
Burmerange	75	478	69	—	6,3	0,9	—	7,2
Dalheim	196	2135	261	199	10,8	1,3	1	13,1
Echternach	479	8109	408	463	16,9	0,8	0,9	18,6
Flaxweiler	276	2527	267	8	9,1	0,9	—	10
Grevenmacher	391	8530	568	1608	21	1,4	4,1	26,5
Lenningen	177	2377	389	2	13,4	2,1	—	15,5
Manternach	196	1593	461	16	8,1	2,3	—	10,4
Mertert	408	8874	237	18	21,7	0,6	—	22,3
Mompach	153	2256	209	12	14,7	1,3	—	16
Mondorf-les-Bains	193	3839	88	241	19,8	0,4	1,2	21,4
Remerschen	209	3072	313	15	14,7	1,4	—	16,1
Remich	219	1484	141	56	6,7	0,6	0,2	7,5
Rosport	319	6084	364	7	19	1,1	—	20,1
Stadtbredimus	119	1493	122	2	12,5	1	—	13,5
Waldbredimus	80	673	28	—	8,4	0,3	—	8,7
Wellenstein	192	1801	472	29	9,3	2,4	0,1	11,8
Wormeldange	325	4737	357	20	14,5	1	—	15,5
Total	4541	69250	5186	2780	15,2	1,1	0,6	16,9

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité deux fois les écoles; 4 commissions les ont visitées une fois. Les autres commissions scolaires, au nombre de 14, n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10	Art. 11 appliqué par l'inspecteur		Art. 12 appliqué par l'inspecteur	
	appliqué par la commission scolaire.	sur avis de la commission scolaire.	à défaut d'avis de de la commission scolaire.	sur proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commis. scolaire.
Betzdorf.....	—	—	1	—	—
Bous.....	—	—	2	—	1
Dalheim.....	—	—	8	—	—
Echternach...	15	6	—	3	—
Grevenmacher	—	—	37	—	24
Manternach ..	—	—	1	—	—
Mondorf-l.-B..	6	1	—	—	—
Remich	—	—	6	—	—
Rosport.....	—	—	1	—	—
Wormeldange.	1	—	1	—	—
Total...	22	7	57	3	25

Le certificat d'études primaires a été délivré à 178 garçons et 184 filles, au total à 362 élèves. Dans ces chiffres sont compris les certificats délivrés aux élèves de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et de la 7e année d'une école primaire privée.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 63 instituteurs, 40 institutrices laïques et 16 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement 8
par suite de mise à la retraite 1

8 membres du personnel enseignant ont été remplacés, pour cause de maladie, pendant resp. 15, 20 jours, 1 mois, 2 mois et 4 mois.

17 écoles ont chômé, pour le même motif, pendant 1 à 5 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. sup. .	3	—	1	4
Brev. d'ens. postscolaire	13	13	4	30
Brev. d'apt. pédagogique	29	20	6	55
Brevet provisoire	18	7	5	30
Total...	63	40	16	119

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	5	6	1	12
2	36	28	13	77
3	22	6	2	30
Total...	63	40	16	119

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	4	3	—	7
2	35	34	15	84
3	21	3	1	25
4	3	—	—	3
Total...	63	40	16	119

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	3	—	4
2	20	12	11	43
3	34	23	5	62
4	7	2	—	9
5	1	—	—	1
Total...	63	40	16	119

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	11	12	4	27
6—10	7	9	1	17
11—15	10	3	2	15
16—20	4	3	3	10
21—25	5	3	2	10
26—30	9	4	—	13
31—35	6	6	3	15
36—40	9	—	1	10
41—45	1	—	—	1
46—50	1	—	—	1
Total...	63	40	16	119

Traitements communaux.

Les 63 instituteurs touchaient en traitements communaux	109213 fr.
Les 40 institutrices	53921 »
Les 16 institutrices religieuses	14478 »
Total	177612 fr.

La moyenne du traitement communal était pour
l'instituteur de ..... 1733 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1348 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 904 »

Suppléments de traitement.

52 instituteurs recevaient de ce chef ..... 43350 fr.
28 institutrices laïques ..... 15900 »

Total .... 59250 fr.

11 instituteurs et 12 institutrices n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup. ..	3	900	—	—	1	300	1200
Brev. d'ens. postscol...	13	2600	13	2600	4	800	6000
Brev. d'aptitude péd. .	29	2900	20	2000	6	600	5500
Total	45	6400	33	4600	11	1700	12700

18 instituteurs, 7 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

45 instituteurs ont touché en indemnités de logement ..... 14075 fr.
2 instituteurs ont touché une indemnité partielle de 100, resp. 75 fr. ..... 175 »
11 institutrices laïques ..... 2425 »

Total ... 16675 fr.

Valeur légale des logements de 18 instituteurs ... 4950 fr.
id. de 29 institutrices laïques..... 6350 »
Total des indemnités effectives et légales du personnel laïque ..... 27975 fr.

Les 16 institutrices religieuses disposaient de 6 logements.

Total de la dépense.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux.	109213	53921	14478	177612
Supplém. de traitement.	43350	15900	—	59250
Primes de brevet.....	6400	4600	1700	12700
Indem. de log. effectives.	14250	2425	6 log.	16675
Total	173213	76846	16178	266237fr.

La moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales, était

pour l'instituteur de ..... 2827 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 2079 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1011 » + log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postscolaires.

55 instituteurs ont touché 11150 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 202 fr.;

30 institutrices laïques 4537 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 151 fr.;

4 institutrices religieuses 550 fr., soit, en moyenne, une indemnité de 137 fr.

Logements.

18 instituteurs, 29 institutrices laïques et les 16 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 16 religieuses disposaient de 6 logements.

Les logements d'instituteurs de Beyren, Biwer, Gostingen, Hinkel, Manternach et les logements d'institutrices de Bous, Ehnen, Mompach, Schengen étaient en mauvais état, resp. trop petits ou humides. L'instituteur de Beyren recevait une indemnité partielle de 75 fr., et le traitement de l'instituteur de Gostingen avait été majoré de 100 fr. Les autres titulaires n'ont pas eu d'indemnité spéciale.

Les logements de service comprenaient avec la cuisine:

Pièces.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	—	10	—	10
4	3	14		17
5 et plus	15	5	6	26
Total ...	18	29	6	53

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Betzdorf, Bous, Burmerange, Flaxweiler, Lenningen, Manternach, Mertert, Mompach, Waldbredimus et Wormeldange.

La caisse d'épargne était introduite à 2 écoles, où 12 élèves ont versé la somme de 198 fr.

b) Écoles primaires privées.

Les 3 écoles primaires privées de l'orphelinat de Grevenmacher comptaient 99 élèves et étaient dirigées par 3 institutrices religieuses, dont 2 possédaient le brevet d'aptitude pédagogique et la 3e le brevet provisoire. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures publiques, 4 de garçons et 3 de filles, se trouvaient établies les premières à Grevenmacher, Remich, Rosport et Wormeldange; les 3 écoles de filles, à Echternach, Grevenmacher et Remich.

Les salles de classe de l'école primaire supérieure des garçons de Grevenmacher et la salle de classe de l'école des filles de Remich étaient l'une trop petite, l'autre mal éclairée.

Les écoles pour garçons à Grevenmacher, Remich, Wormeldange et l'école pour filles à Echternach comptaient deux années d'études d'enseignement primaire supérieur proprement dit, les autres n'en avaient qu'une seule année. La 7e année d'études était temporairement attachée à toutes les écoles, à l'exception de l'école primaire supérieure d'Echternach.

Un cours de viticulture était donné à l'école primaire supérieure pour garçons de Grevenmacher, l'après-midi du premier lundi de chaque mois.

L'enseignement fut gratuit à Echternach, Remich et Rosport; à Grevenmacher et à Wormeldange, les élèves de nationalité étrangère payaient 30 fr. de minerval.

Élèves.

Localités.	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total.	
	de l'âge oblig. (7e année).		au-dessus de l'âge obligatoire éc. prim. supér.		Garçons.	Filles.
Echternach....	—	—	—	23	—	23
Grevenmacher	12	22	29	9	41	31
Remich	10	12	30	14	40	26
Rosport.....	7	—	10	—	17	—
Wormeldange..	16	—	9	—	25	—
Total...	45	34	78	46	123	80
					203	

Absences des élèves de l'âge obligatoire.

Nombre des élèves de l'âge obligatoire:

45+34=..... 79

Nombre des absences justifiées	922	demi-journées
Nombre des absences non justifiées ...	53	—
Total des absences	975	demi-journées.

Moyenne par élève des absences justifiées	11,6
Moyenne des absences non justifiées ..	0,6
Total de la moyenne	12,2

Personnel enseignant.

Les écoles primaires supérieures étaient dirigées par 4 instituteurs et 3 institutrices religieuses, dont 4 possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur et 3 le brevet d'enseignement postscolaire.

Les résultats obtenus sont représentés par 3 nos 1, 3 nos 2 et 1 no 3.

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements commun...	10000	3900	13900
Suppléments de traitem.	2375	—	2375
Primes de brevet.....	1000	800	1800
Indemnités de logement.	1130+ 1 log.	150+2 log.	1280
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux.....	—	—	850
Total...	14505	4850	20205 fr.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles d'adultes pour garçons était de 71 avec 875 élèves, le nombre des écoles d'adultes pour jeunes filles était de 45 avec 686 élèves.

Dans le dernier chiffre ne sont pas comprises les 331 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes de Biwer, Burmerange, Lenningen, Mompach (excepté les 2 cours de dessin), Mondorf-les-Bains, Remich (excepté les cours spéciaux), Rosport, Stadtbredimus, Waldbredimus et Wormeldange (excepté les cours spéciaux).

Avaient moins de 10 élèves 29 cours de garçons, 15 cours de filles;

10 à 20 élèves: 34 cours de garçons, 24 cours de filles;

21 et davantage: 8 cours de garçons, 6 cours de filles.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	Nombre des leçons par semaine.				Total.
	1	2	3	4	
4 à 4½.....	—	1	6	3	10
5 à 5½.....	2	13	34	—	49
6 à 6½.....	1	—	—	—	1
8 à 9½.....	—	2	1	—	3
9 et au delà ..	4	4	—	—	8
Total...	7	20	41	3	71

Écoles des filles.

Mois.	Nombre des leçons par semaine.					Total.
	1	2	3	4	Écoles permanentes.	
4 à 4½.....	—	4	4	—	—	8
5 à 5½.....	4	18	5	—	3	30
6 à 6½.....	1	1	—	1	—	3
7 à 7½.....	2	—	—	—	—	2
9 et au delà .	1	—	—	—	1	2
Total...	8	23	9	1	4	45

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	16 écoles
6 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, instruction civique, sciences naturelles, à.....	2 —
6 branches: les mêmes, l'instruction civique remplacée par l'hygiène, à	2 —
7 branches: les mêmes avec l'instruction civique, à.	29 —
Les 8 branches prévues par l'art. 59 de la loi scolaire, à.....	22 —
Total	71 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	14 écoles
1 branche: le repassage, à	2 —
5 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, dessin, à	1 école
6 branches: allemand, français, cacul, comptabilité, économie domestique, travaux à l'aiguille, à.	2 écoles
7 branches: les mêmes avec le dessin et les travaux à l'aiguille remplacés par les sciences naturelles, à	2 —
7 branches: les mêmes avec l'hygiène, les travaux à l'aiguille ayant remplacé les sciences naturelles, à.....	2 —
8 branches: les mêmes avec l'instruction civique et les sciences naturelles à la place des travaux à l'aiguille, à	2 —
8 branches: les mêmes avec le dessin et les travaux à l'aiguille, sans l'instruction civique, à.....	2 —
8 branches: les mêmes, le dessin étant remplacé par les sciences naturelles, à.....	1 école
9 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, instruction civique, hygiène économie domestique, travaux à l'aiguille, à	2 écoles

9 branches: les mêmes, le dessin remplaçant les travaux à l'aiguille, à	1 école
10 branches: les branches énumérées à l'art. 59 de la loi, à	14 écoles
Total...	45 écoles

Il existe à Echternach une école ménagère communale, dirigée par une religieuse en possession du brevet provisoire, et fréquentée par 28 élèves. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, la comptabilité, l'économie domestique, les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine et le jardinage. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total.
	garçons.	filles.	
2	34	34	68
3	37	11	48
Total...	71	45	116

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Biwer, Bous et dans les sections d'Elvange (Burmerange), Lenningen et Oberdonven (Flaxweiler).

Personnel enseignant.

Les 116 cours postscoalires publics étaient dirigés par 103 personnes, dont 93 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures, 1 cours de dessin, 2 cours de repassage et 5 ouvroirs se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire. Les 21 cours de couture des écoles primaires étaient dirigés par 4 institutrices. laïques, 1 religieuse, 2 épouses d'instituteurs et 11 couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	16172 fr.
Part contributive des communes	6752 »
Total ...	22924 fr.

Dans ces chiffres sont compris le subside de l'État de 1855,20 fr. et la subvention communale de 1236,80 fr. accordés aux 21 cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Cours de couture des écoles primaires.
Moins de 100 fr.	2	5	2
100 à 150 fr.	27	24	10
150 à 200 fr.	36	12	8
200 à 250 fr.	4	—	1
250 à 300 fr.	1	2	—
400 à 500 fr.	1	—	—
500 à 600 fr.	—	2	—
Total	71	45	21
	116		

Bibliothèques populaires.

Les 21 bibliothèques populaires renfermaient 2552 volumes et comptaient 605 lecteurs, dont 517 élèves. Le nombre des ouvrages empruntés a été de 3945. 2 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 1 bibliothèque n'en avait pas plus de 10.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques, à l'usage exclusif des élèves, fonctionnaient dans 39 endroits appartenant aux communes de Betzdorf (59 vol.), Biwer (253), Burmerange (41), Flaxweiler (115), Grevenmacher (57), Lenningen (126), Manternach (135), Mertert (73), Mompach (166), Mondorf-les-Bains (288), Remich (200), Rosport (136), Stadbredimus (67), Wellenstein (258), Wormeldange (52).

Les communes suivantes ont voté des crédits en faveur des bibliothèques scolaires: Betzdorf (100 fr.), Biwer (125), Burmerange (70), Dalheim (100), Echternach (100), Flaxweiler (50), Grevenmacher (100), Lenningen (50), Manternach (80), Mertert (100), Mompach (100), Mondorf (100), Remich (100), Rosport

(90), Stadbredimus (50), Waldbredimus (30), Wellenstein (125), Wormeldange (120).

Les communes de Dalheim, Echternach et Waldbredimus n'ont pas dépensé les crédits qu'elles avaient alloués aux bibliothèques scolaires.

b) **Cours postscolaires privés.**

Les ouvroirs de Dalheim, Echternach et Mondorf-les-Bains, dirigés par des maîtresses religieuses, dont une seule possédait le diplôme pour l'ouvrage manuel, comptaient 28, resp. 10 et 6 élèves. L'ouvroir d'Echternach fonctionnait toute l'année, les 2 autres étaient en activité pendant l'hiver seulement.

Les deux écoles ménagères de Grevenmacher et de Mondorf-les-Bains étaient dirigées par 2 religieuses possédant le diplôme pour l'ouvrage manuel et comptaient 15, resp. 40 élèves. La durée de l'école citée en 1er lieu s'étendait à toute l'année, tandis que la durée de la seconde était limitée au semestre d'hiver.

Marche des cours postscolaires privés: 1 nº 1, 4 nos 2.

6e ARRONDISSEMENT : ETTELBRUCK,

comprenant les communes de Bastendorf, Bettendorf, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Medernach, Mertzig, Reisdorf, Schieren; Beaufort, Berdorf, Waldbillig; Berg, Bissen, Bœvange, Fischbach, Heffingen, Larochette, Nommern, Tuntange; Fouhren et Vianden.

1. Écoles gardiennes.

a) **Écoles gardiennes publiques.**

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Diekirch	25	23	650+ 75 logem.
id.	22	23	500+ 75 —
Ettelbruck	33	35	800+130 —
Medernach	17	18	125+logem.
Vianden	19	21	300+logem.
Total ...	116	120	2655+2 logem.

Les 5 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des religieuses, dont 2 possédaient le diplôme froebelien, 2 le diplôme pour l'ouvrage manuel; 1 maîtresse n'avait pas de brevet. Les maîtresses des 2 écoles citées en dernier lieu dans le tableau qui précède dirigeaient en hiver un ouvroir dans la même salle de classe; les 3 autres écoles fonctionnaient toute l'année. La fréquentation fut gratuite, à l'exception de Medernach, où les parents solvables payaient une rétribution semestrielle de 5 fr.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les 2 écoles gardiennes privées de Beaufort et de Bettendorf comptaient 47+50 élèves et duraient seulement pendant le semestre d'été. L'une des maîtresses possédait le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Marche des écoles gardiennes: 3 nos 2 et 4 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) **Écoles primaires publiques.**

Les 118 écoles primaires publiques appartenaient à 63 ressorts scolaires et se divisaient en 35 écoles de garçons, 35 écoles de filles, 38 écoles mixtes ordinaires et 10 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:	1 année d'études	17	écoles
	2 années d'études	13	—
	3 —	11	—
	4 —	7	—
	5 —	13	—
	6 —	12	—
	7 —	45	—

Les 35 écoles de garçons et 20 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 35 écoles de filles, 18 écoles mixtes ordinaires et les 10 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch (pour les 5 premières années) et à Ettelbruck (pour le degré moyen et la 5e année), l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste, pendant 2 années consécutives, sous la direction de la même personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Sur les 118 salles de classe, logées dans *69 maisons d'école*, 8 salles ne répondaient pas entièrement à leur destination: Bœvange (g.), mal éclairée; Dillingen, humide; Glabach, mal éclairée; Landscheid, momentanément trop petite; Larochette (f.), trop basse; Lipperscheid, trop petite; Mœstroff, trop petite; Waldbillig (f.), humide.

Ont servi à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire les salles de: Angelsberg, assoc. agr., 5 fois; Beaufort (g.), id. 6 f.; musique, 2 f. p. sem.; Berg (g.), chant, 1 f. p. sem.; ibid. (f.), Paramentenverein, 2 f. p. sem. hiver; Bettel, ass. agr., 10 f.; Bettendorf (g.), ass. agr. 5 f.; chant, 15 f.; Bigelbach, ass. agr., 5 f.; Bourscheid (f.), chant 6 f.; Bœvange (g.), laiterie, 1 f. p. mois; ass. agr., 10 f.; Eppeldorf, laiterie, 3 f., musique, 1 f. p. sem. hiver; Ermsdorf, ass. agr., 5 fr.; Ettelbuck (2 salles,) Jungfrauenbund, Jünglingsverein, Borromaeusverein, chaque ass., 1 f. p. sem.; Fouhren, chant, 10 f.; Grevenknopp, ass. agr., 3 f.; Hollenfels, id., 6 f.; Kehmen, id., 8 f.; Medernach, id. 8 f., chant, 12 f.; Michelau, ass. agr., 10 f.; Mœstroff, chant, 10 f.; Schieren (g.), ass. agr., 4 f.; Stegen, id., 10 f.; Welscheid, id., 4 f., chant, 3 f.

Par rapport à la propreté dans les salles de classe, la situation générale était très satisfaisante. A Dillingen, ce service laissait à désirer, et la salle de classe de Fischbach était, en été, nettoyée seulement 3 fois par semaine.

Une nouvelle salle de classe a été aménagée à Beaufort. Il en est de même de Gilsdorf, où, en outre, d'importantes améliorations ont été exécutées à la maison d'école; une nouvelle place de récréation y a été aménagée, et de nouveaux cabinets y ont été construits.

Des places de récréation plantées d'arbres se trouvaient près de 27 maisons d'écoles, 24 autres places de récréation étaient assez spacieuses pour permettre l'exécution d'exercices gymnas-

tiques et de jeux scolaires. Les maisons d'école suivantes manquaient de places de récréation : Eppeldorf, Fischbach, Heffingen (f.), Hœsdorf, Nommern, Schieren (3 éc.), Waldbillig (g. et f.). Les places de récréation étaient trop petites à Bettel, Bigelbach, Bourscheid (g. et f.), Buschdorf, Kehmen, Landscheid, Michelau, Schrondweiler.

La construction des *lieux d'aisances* laissait à désirer à Bettendorf (g. et f.), Bœvange (f.), Bourscheid (g. et f.), Cruchten, Ettelbruck (g. et f.), Michelau, Reuland, Schrondweiler.

L'entretien de la propreté était insuffisant à Bettel, Dillingen, Fischbach, Schlindermanderscheid. Les nouveaux cabinets de Bettel, par suite d'un vice de construction, doivent être taxés d'insuffisants. Des améliorations sous le rapport des cabinets sont à noter pour Berdorf, Heffingen (f.) et Stegen.

Un musée scolaire assez complet rendait de grands services aux écoles de Diekirch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés et renouvelés par l'acquisition de bancs à deux sièges pour 4 écoles, de tableaux noirs (3), d'armoires (2), de tableaux pour l'enseignement intuitif (10), de tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles et de l'ouvrage manuel (11), de collections pour le système métrique (3), de globes (6), de machines à lire (10).

Le matériel de classe a été fourni aux élèves indigents en bonne qualité et en quantité suffisante.

Matières d'enseignement.

Outre les branches prescrites, la tenue des livres figurait au programme de la 7e année d'études de Diekirch. Au même endroit, le chant était enseigné par un maître spécial aux filles du degré moyen et du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 19 août, dans les communes de Beaufort, Diekirch, Ettelbruck, et Vianden; le 23 août, à Larochette; le 26 août, dans les communes de Bastendorf, Berdorf,

Berg, Bettendorf, Bissen, Bœvange, Bourscheid, Ermsdorf, Feulen, Heffingen, Medernach, Nommern, Reisdorf (excepté Bigelbach, le 29), Schieren, Tuntange et Waldbillig; le 29 août, dans la commune d'Erpeldange; le 30 août, dans les communes de Fischbach, Fouhren (excepté Bettel, le 26) et Mertzig.

L'année scolaire courante commençait le 29 septembre, dans les communes d'Ettelbruck et de Vianden; le 2 octobre, dans les communes de Bastendorf, Bettendorf, Bœvange (excepté Buschdorf, le 6, nomination), Diekirch, Erpeldange, Feulen, Fischbach, Fouhren, Larochette, Medernach, Nommern; le 4 octobre, dans les communes de Bissen, Bourscheid (excepté Lipperscheid et Schlindermanderscheid, le 16, nominations), Ermsdorf, Heffingen, Reisdorf; le 9 octobre, dans les communes de Beaufort (excepté Dillingen, le 6), Mertzig, Schieren, Waldbillig (excepté Haller, le 11); le 13 octobre, à Tuntange et le 16 octobre, à Berdorf et Berg.

Les classes duraient en hiver de 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4 ou bien 1½—4; 9—midi et 1½—4½; en été, de 9—midi et 2—5 ou 2½—5½ ou encore 1½—4½; 8—11 et 1—4 ou 2—5 ou 1½—4½; 8½—11½ et 1½—4½ ou 2—5 ou 2½—5½; 8—11½ et 2—4½, ou bien enfin 9½—midi½ et 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2264	2220	4484
au-dessus de l'âge obligatoire ...	27	18	45
Total ..	2291	2238	4529

Comptaient: 1—5 élèves ..... 1 école
6—10 — ..... 3 écoles
11—15 — ..... 2 —
16—20 — ..... 4 —
21—25 — ..... 12 —
26—30 — ..... 18 —

31—35	élèves.....	13 écoles
36—40	—	16 —
41—45	—	16 —
46—50	—	13 —
51—55	—	9 —
56—60	—	5 —
61—65	—	3 —
66—70	—	3 —

N'avaient pas plus de 10 élèves: Folkendange (5), Glabach (10), Tandel (6), Walsdorf (8). Avaient plus de 60 élèves: Beaufort (g. I, 68; g. II, 61); Bettendorf (f. 64); Erpeldange (66), Ettelbruck (m. 61), Mœstroff (67).

Absences.

Le total des absences était de 89181 demi-journées, dont 86027 absences justifiées et 3154 absences non justifiées.

121 élèves, âgés de 11 ans, avaient été dispensés de la fréquantation scolaire pour une partie des heures de classe. 122 élèves de la 7e année ont eu des dispenses variant entre un mois et une année entière. 12 de ces élèves fréquentent à nouveau l'école pendant le semestre d'hiver de cette année.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève.			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bastendorf.....	164	1799	312	221	11	1,8	1,3	14,1
Bettendorf.....	341	7239	1275	28	21,2	3,7	0,1	25
Bourscheid	252	4210	536	609	16,7	2,1	2,4	21,2
Diekirch.....	429	6294	396	449	14,7	0,9	1	16,6

Ermsdorf	127	2085	247	3	16,4	1,9	—	18,3
Erpeldange	102	1185	51	20	11,6	0,5	0,1	12,2
Ettelbruck.....	526	9663	1088	745	18,4	2,1	1,4	21,9
Feulen	122	2148	376	53	17,6	3,1	0,4	21,1
Medernach.....	136	1762	44	63	13	0,3	0,5	13,8
Mertzig.....	126	2864	224	71	227	1,8	0,6	25,1
Reisdorf.....	91	1052	96	—	11,6	1,1	—	12,7
Schieren.....	113	1425	198	168	12,6	1,7	—	14,3
Fouhren	80	872	25	2	10,9	0,3	—	11,2
Vianden	193	7085	569	290	36,7	2,9	1,5	40,1
Beaufort	270	7018	33	18	26	0,1	0,1	26,2
Berdorf	178	2298	85	10	12,9	0,5	0,1	13,5
Waldbillig.....	190	3414	480	—	17,9	2,5	—	20,4
Berg	78	1439	47	—	18,4	0,6	—	19
Bissen.....	180	3107	167	83	17,3	0,9	0,5	18,7
Bœvange	161	1604	648	31	9,9	4	0,2	14,1
Fischbach	91	1863	221	141	19,3	2,4	1,5	23,2
Heffingen.....	111	1610	114	30	65	1	0,3	16,3
Larochette	148	2109	84	22	14,3	0,6	0,1	15
Nommern	143	2487	71	87	17,4	0,5	0,6	18,5
Tuntange	132	1836	172	10	13,9	1,3	0,1	15,3
Total...	4484	78468	7559	3154	17,5	1,7	0,7	19,9

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité 3 fois les écoles; 1 commission les a visitées 2 fois, 6 commissions les ont visitées une seule fois. 5 de ces commissions ont fait rapport à l'inspecteur. 17 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	appliqué par la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur sur proposition de la commission scolaire.	appliqué pr l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire.
Bastendorf...	—	—	4	—	2
Bourscheid ..	—	—	5	—	5
Diekirch.....	18	24	—	8	—
Erpeldange ..	—	—	1	—	—
Ettelbruck....	—	—	29	—	6
Feulen	—	—	7	—	1
Medernach....	—	—	3	—	—
Mertzig.....	—	—	4	—	1
Schieren.....	—	—	7	—	—
Vianden	10	—	6	—	3
Waldbillig....	—	—	3	—	—
Berg	—	—	3	—	—
Bissen	—	—	5	—	—
Bœvange	—	—	2	—	—
Fischbach ..	—	—	4	—	—
Heffingen....	—	—	1	—	—
Larochette....	5	—	—	—	—
Nommern ...	—	—	3	—	—
Total...	33	24	87	8	18

Le certificat d'études primaires a été délivré à 138 garçons et 199 filles, au total à 337 élèves. Dans les chiffres sont compris les certificats d'études délivrés aux élèves de la 7e année attachée aux écoles primaires supérieures et de la 7e année des écoles primaires privées.

Dans l'intérêt de son école primaire supérieure, la commune

de Vianden avait étendu à 8 années d'études l'âge obligatoire pour les garçons.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 55 instituteurs, 38 institutrices laïques et 25 institutrices religieuses.

16 mutations ont eu lieu dans le personnel enseignant par suite de déplacement.

11 membres du personnel ont été remplacés de 6 jours à 8 mois, pour cause de maladie. 1 institutrice religieuse était remplacée pendant toute l'année pour avoir à son tour remplacé une institutrice temporairement empêchée.

6 écoles ont chômé pendant 6 à 15 jours, par suite d'indisposition des titulaires; 1 école était fermée pendant l'examen auquel le titulaire prenait part.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brevet d'enseign. prim. sup.	2	—	—	2
Brevet d'enseign. postscol..	13	4	11	28
Brevet d'apt. pédagogique.	24	16	10	50
Brevet provisoire	15	18	3	36
Autorisation	1	—	1	2
Total...	55	38	25	118

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	2	4	9
2	27	21	14	62
3	24	15	7	46
4	1	—	—	1
Total...	55	38	25	118

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	4	4	11
2	24	25	17	66
3	24	9	4	37
4	4	—	—	4
Total...	55	38	25	118

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	—	2	1	3
2	20	12	14	46
3	33	23	10	66
4	2	1	—	3
Total...	55	38	25	118

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	15	24	—	39
6—10	2	6	6	14
11—15	6	—	5	11
16—20	4	—	5	9
21—25	7	2	2	11
26—30	9	2	1	12
31—35	10	4	2	16
36—40	2	—	3	5
46—50	—	—	1	1
Total...	55	38	25	118

Traitements communaux.

Les 55 instituteurs touchaient en traitements communaux	98903 fr.
Les 38 institutrices laïques	47898 »
Les 25 institutrices religieuses	22212 »
Total	169013 fr.

La moyenne du traitement communal était pour l'instituteur de	1798 fr.
pour l'institutrice laïque de	1260 »
pour l'institutrice religieuse de	888 »

Suppléments de traitement.

41 instituteurs recevaient de ce chef	36287,50 fr.
13 institutrices laïques	9550 »
Total	45837,50 fr.

14 instituteurs et 25 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup.	2	600	—	—	—	—	600
Brev. d'ens. postsc.	13	2600	3	600	11	2200	5400
Brev. d'aptitude péd.	24	2400	16	1600	10	1000	5000
Total	39	5600	19	2200	21	3200	11000

16 instituteurs, 19 institutrices laïques et 4 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Une religieuse, en possession du brevet de 1er rang, était en congé et remplacée par une institutrice laïque, possédant

le brevet de 2e rang. La 1re n'est renseignée ni dans le tableau des brevets ni dans celui des primes, la seconde figure dans le tableau des brevets, mais ne touchait pas de prime.

Indemnités de logement.

30 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 10425 fr.
16 institutrices laïques ..... 3575 »
7 institutrices religieuses ..... 910 »

Total ... 14910 fr.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitem. commun. .	98903	47898	22212	169013
Suppl. de traitem. . .	36287,50	9550	—	45837,50
Primes de brevet . . .	5600	2200	3200	11000
Ind. de log. effectiv. .	10425	3575	910	14910
Total . . .	151215,50	63223	26322	240760,50
Valeur légale des logements fournis .	6700	4550	7 log.	

La moyenne du traitement avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales était

pour l'instituteur de ..... 2871 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1783 »
pour l'institutrice religieuse de ..... { 1053 » / 1016 » et log.

Du chef des cours postscolaires qu'ils dirigeaient,
48 instituteurs touchèrent 9150 fr., en moyenne, 190 fr.;
21 institutrices laïques 2795 fr., en moyenne, 133 fr.;
5 institutrices religieuses 625 fr., en moyenne, 125 fr.

Logements.

25 instituteurs, 22 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 18 religieuses disposaient de 7 logements.

Sont insuffisants les logements d'instituteurs de Christnach (trop petit), Heffingen (humide), Reuland (trop petit) et les logements d'institutrices de Christnach (humide), Glabach (trop petit et en mauvais état), Longsdorf (humide, plancher défectueux, cave temporairement remplie d'eau).

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'intitutrices		
		laïques.	religieuses.	
2	—	1	—	1
3	—	15	—	15
4	2	4	4	10
5 et plus	23	2	3	28
Total ...	25	22	7	54

Une distribution de prix a eu lieu dans les communes de Berdorf, Bissen, Bœvange, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Feulen, Fischbach, Fouhren, Mertzig, Medernach, Nommern, Reisdorf, Schieren, Tuntange.

La caisse d'épargne fonctionnait à 3 écoles, où 53 élèves versèrent la somme de 3615 fr.

b) **Écoles primaires privées.**

L'école primaire de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice brevetée, comptait 25 garçons et 25 filles. Les 2 écoles primaires du pensionnat de Diekirch, dirigées par des religieuses brevetées, comptaient l'une 14, l'autre 30 élèves. L'école primaire du pensionnat d'Ettelbruck comptait 13 élèves et était dirigée par une religieuse brevetée. L'école mixte du Grundhof, fréquentée par 3 garçons et 8 filles, se trouvait sous la direction d'une institutrice pensionnée.

Résultats obtenus: 2 n^{cs} 2 et 3 n^{os} 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures pour garçons de Larochette et de Vianden étaient dirigées par deux instituteurs, possédant l'un le brevet d'enseignement primaire supérieur, l'autre le brevet d'enseignement postscolaire. A Larochette, les élèves d'autres communes payaient 30 fr. de minerval; à Vianden, les élèves de nationalité étrangère seuls payaient une taxe scolaire de 24 fr.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Élèves.

Nombre des élèves	Larochette.	Vianden.	Total.
de l'âge obligatoire	2	16	18
au-dessus de l'âge obligatoire	38	1	39
Total ...	40	17	57

A Vianden, l'âge obligatoire des garçons est étendu à 8 années consécutives.

Absences.

Localités.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Larochette .	2	15	6	—	7,5	3	—	10,5
Vianden ...	16	205	132	35	12,8	8,2	2,1	23,1
Total ...	18	220	138	35	12,2	7,7	1,5	21,4

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	4800 fr.
Suppléments de traitement	1375 »
Primes de brevet.....	500 »
Indemnité de logement	400 » + 1 log.
Indemnités des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »
Indemnité d'un maître spécial de chant (Larochette)	400 »
Total..	7775 fr.

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

Le pensionnat de Diekirch comprenait, outre les classes primaires déjà mentionnées, *a*) une classe primaire supérieure, comptant 33 élèves, dirigée par une religieuse en possession du brevet provisoire; *b*) une classe primaire supérieure avec 16 élèves, dirigée par une religieuse de nationalité française, ayant le brevet élémentaire; *c*) un cours spécial, préparatoire aux brevets français, dirigé par une religieuse de nationalité française, possédant le brevet supérieur. Ce cours comptait 16 élèves.

S'occupaient encore de l'enseignement dans les différentes classes 1 religieuse, munie du brevet d'aptitude pédagogique et du brevet français élémentaire, ainsi qu'une demoiselle anglaise diplômée et un professeur enseignant la physique.

Au programme figuraient également la musique, la peinture, la sténographie et la dactylographie. Total des élèves: 116, dont 87 au-dessus de l'âge obligatoire et 5 de nationalité étrangère.

Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait, outre la classe primaire déjà renseignée, une classe primaire comptant 12 élèves de la 7e et 13 élèves de la 8e année, dirigée par une sœur en possession du brevet d'aptitude pédagogique; *b)* une classe primaire supérieure avec 20 élèves, dirigée par une religieuse ayant le même brevet; *c)* une classe parallèle à la précédente, comptant

également 20 élèves, dirigée par une religieuse munie du brevet d'enseignement postscolaire; *d)* un cours spécial préparant aux brevets français, dirigé par une religieuse ayant le brevet français supérieur et fréquenté par 14 élèves; *e)* un cours de commerce, comptant 18 élèves des différentes classes et dirigé par une sœur possédant le brevet d'enseignement postscolaire. Dans ce cours, on enseignait la tenue des livres, la sténographie et la dactylographie; *f)* un cours composé de deux années d'études et fréquenté par 55 élèves, préparatoire à l'école normale, dirigé par 2 religieuses possédant le brevet d'aptitude pédagogique, resp. le brevet d'enseignement primaire supérieur.

4 autres religieuses, dont l'une avait le brevet d'enseignement primaire supérieur et dont les 2 autres possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, s'occupaient également de l'enseignement dans les différentes classes. L'une des dernières sœurs avait aussi le diplôme pour l'enseignement de la gymnastique et le diplôme pour l'enseignement des sciences ménagères.

Le programme de l'établissement comprenait en outre l'anglais, la musique et la peinture. Total des élèves: 221, dont 196 au-dessus de l'âge obligatoire; 2 élèves étaient de nationalité étrangère.

Les résultats obtenus aux deux établissements ont été bons.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Les cours postscolaires publics se composaient de 57 écoles de garçons avec 541 élèves et de 36 écoles pour jeunes filles avec 402 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 417 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 20 cours de couture organisés aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire, pour les garçons et les filles, à Beaufort, Berg, Bœvange, Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Heffingen, Larochette, Nommern, Schieren, Tuntange et Waldbillig.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	5 leçons	Total.
	par semaine.			
2 à 2½.....	1[1])	—	—	1
3 à 3½.....	—	1	—	1
4 à 4½.....	—	1	3	4
5 à 5½.....	3	2[2])	41	46
6 et au delà....	2	3	—	5
Total...	6	7	44	57

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon.	2 leçons	3 leçons	Cours permanents.	Total.
	par semaine.				
2 à 2½.....	—	1[1])	—	—	1
4 à 4½.....	—	1	—	—	1
5 à 5½.....	5	7[2])	16	3	31
6 et au delà.	1	—	—	2	3
Total...	6	9	16	5	36

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à ..... 12 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, à ..... 2 —
5 branches: les mêmes, l'hygiène étant remplacée par la tenue des livres, à ..... 5 —
6 branches: les mêmes et l'hygiène, à ..... 3 —

[1]) Par suite de manque d'élèves.
[2]) Dont 2 à 3 heures par leçon.

6 branches: les mêmes, le français étant remplacé par l'instruction civique, à	2 écoles
7 branches: les mêmes avec le français, à	26 —
8 branches: les mêmes plus le dessin, à.....	7 —
Total ...	57 écoles

Écoles de filles.

1 branche: la cuisine, à	1 école
1 branche: les travaux à l'aiguille, à	9 écoles
2 branches: la même et l'économie domestique, à..	2 —
4 branches: allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille, à	2 —
5 branches: les mêmes avec l'économie domestique, à.....	3 —
5 branches: les mêmes, l'hygiène remplaçant l'économie domestique, à	1 école
5 branches: les mêmes, l'hygiène étant remplacée par la tenue des livres, à	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, à ...	1 —
6 branches: les mêmes, la tenue des livres remplaçant l'hygiène, à.....	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, hygiène, instruction civique et économie domestique, à.	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, économie domestique, travaux à l'aiguille, á	1 —
7 branches: les mêmes avec les sciences naturelles et l'hygiène remplaçant la tenue des livres, à...	2 écoles
7 branches: les mêmes, la tenue des livres remplaçant les sciences naturelles, à.....	1 école
7 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille étant remplacés par les sciences naturelles, à.....	1 —
8 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à.....	1 —

8 branches: les mêmes, les travaux à l'aiguille remplacés par l'économie politique, à..... 1 école
9 branches: les mêmes avec les travaux à l'aiguille, à. 5 —
10 branches: les précédentes et le dessin, à..... 2 —

Total ... 36 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1	2	3	5
2	28	17	45
3	22	15	37
4	5	1	6
Total ...	57	36	93

Personnel enseignant.

Les 57 écoles de garçons étaient dirigées par 48 instituteurs, dont 7 dirigeaient deux écoles d'adultes; 2 maîtres de dessin n'appartenaient pas au personnel enseignant des écoles primaires. Les 36 écoles de filles étaient dirigées par 35 maîtresses, dont 1 dirigeait deux écoles. 9 maîtresses, 5 laïques et 4 religieuses, ne faisaient pas partie du personnel enseignant des écoles primaires et ne s'occupaient que des travaux à l'aiguille et de l'enseignement ménager et possédaient, à l'exception de 4 maîtresses laïques, le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État ..... 14134,78 fr.
Part contributive des communes ..... 5180,22 »

Total .... 19315 fr.

Les subsides accordés aux 20 cours de couture des écoles primaires sont compris dans ces chiffres.

Indemnités payées pour les cours postscolaires.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	4	8	12
100 à 150 fr.	7	10	17
150 à 200 fr.	27	10	37
200 à 250 fr.	13	4	17
250 à 300 fr.	4	—	4
300 à 500 fr.	2	2	4
1000 à 1500 fr.	—	2	2
Total...	57	36	93

Bibliothèques populaires.

Les 23 bibliothèques populaires possédaient 2531 volumes et comptaient 417 lecteurs, dont 226 élèves des écoles primaires et 107 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus fut de 2142. 6 bibliothèques ne fonctionnaient pas, 3 autres n'avaient pas plus de 10 lecteurs.

Bibliothèques scolaires.

Des bibliothèques scolaires existaient à Bissen (27 volumes), Bœvange (12), Brouch (10), Buschdorf (12), Bourscheid (30), Kehmen (46), Lipperscheid (27), Michelau (41), Schlindermanderscheid (79), Welscheid (45), Diekirch (332), Erpeldange (46), Burden (16), Ingeldorf (20), Ettelbruck (28), Larochette (81), ibid. éc. prim. sup. (168), Niederfeulen (35), Oberfeulen (44), Angelsberg (31), Schoos (72), Heffingen (40), Reuland (33), Medernach (64), Mertzig (10), Nommern (61), Cruchten (27), Glabach (15), Schrondweiler (27), Reisdorf (12), Bigelbach (12), Hœsdorf (15), Schieren (15), Tuntange (50), Hollenfels (35), Vianden (47), Waldbillig (28).

Ont voté des crédits dans l'intérêt des bibliothèques scolaires les communes, resp. sections de communes suivantes:

Bastendorf (30 fr.), Brandenbourg (25), Berdorf (25), Bissen (45), Bœvange (10), Brouch (10), Buschdorf (10), Bourscheid (20 fr. pour chacune des 6 sections), Diekirch (100), Eppeldorf (30), Erpeldange (50), Burden (20), Ingeldorf (20), Ettelbruck (100), Larochette (200), Feulen (25 par section), Fischbach (20 pour chacune des 3 sections), Heffingen (60), Reuland (20), Medernach (37,50), Mertzig (25), Nommern (50), Cruchten (50), Glabach (18), Schrondweiler (30), Reisdorf (15), Bigelbach (10), Hœsdorf (20), Schieren (15), Tuntange (50), Hollenfels (100), Vianden (75), Waldbillig (175). Dans 5 sections, les crédits alloués n'ont pas été dépensés dans le but indiqué: Bastendorf, Bissen, Brandenbourg, Eppeldorf, Fischbach.

b) **Cours postscolaires privés.**

1° L'ouvroir permanent de Beaufort, dirigé par une religieuse non diplômée et fréquenté par 26 élèves, était entretenu par la libéralité d'une personne de l'endroit. Il fonctionnait seulement pendant le semestre d'hiver.

2° L'ouvroir de Bettendorf, de même durée, était dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel et comptait 18 élèves.

3° Le cours de coupe et de ménage annexé au pensionnat de Diekirch, fréquenté par 24 élèves, durait toute l'année et était dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel.

4° L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année, comptait 50 élèves et se trouvait sous la direction d'une religieuse en possession du brevet d'aptitude pédagogique, assistée de 3 sœurs diplômées pour l'ouvrage manuel. L'une de ces dernières possédait en outre le diplôme pour l'enseignement des sciences ménagères. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de tenue des livres, de sciences naturelles et, plus spécialement, d'agriculture, étaient données par 4 professeurs de l'école agricole.

5° L'ouvroir permanent de Larochette, en activité pendant le semestre d'hiver, était entretenu par la libéralité d'une famille

de l'endroit et dirigé par une religieuse diplômée pour l'ouvrage manuel. Le nombre des élèves a été de 20.

Résultats obtenus: 1 n° 1, et 4 n°s 2.

7e ARRONDISSEMENT: CLERVAUX,

comprenant le canton de Clervaux et les communes de Hoscheid; Putscheid; Esch, Eschweiler, Kautenbach, Oberwampach, Wiltz, Wilwerwiltz et Winseler.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 3 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 3 maîtresses religieuses, dont 1 possédait le diplôme afférent, 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel, la 3e n'avait pas de brevet. L'école de Wiltz fonctionnait toute l'année; les 2 autres écoles gardiennes duraient seulement pendant le semestre d'été. En hiver, les maîtresses de ces deux écoles dirigeaient un ouvroir, installé dans les mêmes salles de classe et touchaient de ce chef une indemnité spéciale. Le matériel d'enseignement de l'école gardienne de Wiltz était complet et son installation bonne. Le matériel d'enseignement des deux autres écoles était satisfaisant, mais le mobilier de classe ne répondait pas aux conditions requises. L'âge d'admission était fixé à 3 ans pour l'école de Weiswampach et à 4 ans pour les deux autres écoles gardiennes. La fréquentation des écoles gardiennes fut gratuite partout.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Boxhorn.....	16	14	200+log.
Weiswampach.....	11	17	50+log.
Wiltz	35	45	800+log.
Total...	62	76	1050+log.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, attachées à l'ouvroir de Clervaux et à l'école ménagère de Troisvierges, étaient dirigées

par des religieuses non diplômées et duraient toute l'année scolaire. L'une comptait 16+27, l'autre 20+26 élèves.

Marche des écoles gardiennes: 1 nº 1, 2 nos 2, 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 117 écoles primaires publiques, appartenant à 81 ressorts scolaires, se divisaient en 25 écoles de garçons, 24 écoles de filles, 66 écoles mixtes ordinaires et 2 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient	1 année d'études	1	école
	2 années d'études	17	écoles
	3 —	7	—
	4 —	4	—
	5 —	4	—
	6 —	2	—
	7 —	82	—

Dans 10 localités avec 12 écoles, la 7e année d'études était remplacée par deux semestres d'hiver consécutifs.

Les sections de Fischbach et de Hoffelt étaient temporairement dispensées de l'introduction de la 7e année d'études, à cause de l'exiguïté des salles de classe.

Les 25 écoles de garçons et 48 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les 24 écoles de filles, 18 écoles mixtes ordinaires et les 2 écoles pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 93 *maisons d'école* communales renfermaient 117 salles de classe. Une nouvelle maison d'école avec deux logements a été construite à Asselborn. Une nouvelle maison d'école avec 1 salle de classe et un logement d'instituteur est en voie de construction à Hoffelt. La construction d'une nouvelle maison d'école est projetée pour Fischbach. De grosses réparations ont été exécutées à la maison d'école de Weiswampach (g. et m.).

5 *salles de classe* étaient en mauvais état: Fischbach (trop petite, basse, humide, mal éclairée); Drauffelt (trop petite, basse, mal éclairée); Kalborn (trop petite, basse, sombre); Merscheid basse, humide, mal aménagée); Neidhausen (trop petite, humide, mal éclairée et mal aménagée).

Les salles de classe servaient à d'autres usages qu'à l'enseignement primaire: Asselborn g. (pompiers, 2 fois), Stockem (ass. agr. 12), Bœvange (id. 12), Troine (id. 5), Reuler (id. 12), Urspelt (id. 6), Weicherdange (id. 4 et laiterie, 3, pompiers, 3), Holzthum (id. 12), Hachiville (conseil communal,12), Hoffelt (ass. agr., 5 + laiterie, 5), Fischbach (ass. agr., 4), Hupperdange (id. 8, laiterie, 8), Lieler (id. 1 f. p. mois), Drauffelt (ass. agr. 5), Hautbellain (ass. 2+laiterie, 2), Wilwerdange g. (id. 7+2, chant, 5, syndicat, 4), Binsfeld g. (ass. lait. 2+1), Eschweiler (id. 5+12), Knaphoscheid (laiterie, 12), Selscheid (ass. agr., 12), Alscheid (id. 12), Kautenbach (chant, 3, épargne 1 f. p. sem.), Allerborn (ass. agr., 13), Brachtenbach (chant, 2 f. p. sem. hiver), Derenbach (ass. agr., 10), Niederwampach (chant, 8), Enscherange (ass. agr., 4), Berlé (id. 10), Doncols (intérêt public, 6), Grummelscheid (id. 4 et ass. agr. ,3), Nœrtrange (ass. agr., 6), Winseler (id. 9), Ho- scheid (id. 2 f. p. mois et chant, 15), Biwels (ass. agr., 4), Nacht- manderscheid (id. 8, laiterie, 12).

Le nettoyage des salles de classe de Grindhausen et Putscheid se faisait *par les élèves*, parce que personne de ces localités ne voudrait se charger de ce service.

L'entretien de la propreté a été insuffisant aux salles de classe de Hoscheid, Gralingen, Knaphoscheid, Lellange, Niederwampach, Rumlange et Weiswampach (g. et m.).

Une nouvelle salle de classe a été aménagée à Boxhorn (g.). De grosses réparations ont été exécutées aux salles de classe de Beiler, Berlé, Binsfeld, Derenbach, Dorscheid, Hachiville, Lullange et Weiswampach.

Des places de récréation manquaient près de 31 maisons d'école, renfermant le même nombre de salles de classe. A 29 de ces écoles, les routes voisines servent de places de récréation, ce qui présente de grands dangers à Allerborn, Bockholtz, Dœnnange,

Fischbach, Hoffelt, Hupperdange, Lellange, Merscheid, Pintsch, Siebenaler, Wahlhausen et Weicherdange. 24 places de récréation sont clôturées, 37 ne le sont pas, 13 places sont plantées d'arbres.

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction à Beiler, Binsfeld (g. et f.), Eschweiler, Hachiville, Hoffelt, Holzthum, Knaphoscheid, Sassel, Siebenaler, Selscheid, Weiler, Wilwerwiltz, c'est-à-dire dans 12 localités avec 13 écoles. Les cabinets sont insuffisants quant au nombre à Bockholtz, Brachtenbach, Hupperdange; ils ne sont pas séparés pour les sexes à Bockholtz.

De nouveaux cabinets ont été construits à Boxhorn (g.) et Weiswampach et sont projetés à Beiler et à Brachtenbach.

Les cabinets n'ont pas été lavés du tout à Beiler, Drauffelt, Grindhausen, Hamiville, Lullange, Pintsch, Roder, Sassel, Selscheid, Weiler et Wilwerwiltz (11 écoles). Ils l'ont été moins d'une fois par semaine à Allerborn, Alscheid, Asselborn (g. et f.), Basbellain, Berlé, Binsfeld (g. et f.), Biwisch, Bockholtz, Boxhorn (g. et f.), Brachtenbach, Breidfeld, Consthum, Derenbach, Dickt, Dœnnange, Doncols, Dorscheid, Erpeldange, Eselborn, Fischbach, Gralingen, Grummelscheid, Hachiville, Hautbellain, Heinerscheid (g.), Holler, Holzthum, Hoscheid (g. et f.), Huldange, Hupperdange, Kalborn, Kautenbach, Knaphoscheid, Leithum, Lellange, Lieler, Marnach (g. et f.), Merkholz, Merscheid, Munshausen, Nachtmanderscheid, Neidhausen, Niederwampach (g. et f.), Nœrtrange, Putscheid, Reuler, Rodershausen, Rumlange, Sassel, Siebenaler, Stockem, Stolzembourg, Troine (g. et f.), Troisvierges (f.), Urspelt, Wahlhausen, Weicherdange, Weiswampach (3 éc.), Wilwerdange (g. et f.), Winseler (70 écoles). Les cabinets ont été nettoyés *par les élèves* à Hoscheid (g.).

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été renouvelés ou complétés par l'acquisition de nouveaux bancs à deux sièges (à 5 écoles), d'armoires (3 éc.), de pupitres (2), de tableaux noirs (6), de machines à lire (10), de tableaux pour l'enseignement intuitif (10), de collections et de tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des poids et mesures (6),

de planisphères, de cartes géographiques et de globes terrestres (9), de bouliers compteurs (2 éc.).

Des musées scolaires, resp. des commencements de musée scolaire se trouvaient à Esch, Hamiville, Hosingen, Wiltz et Winseler.

Le matériel de classe a été fourni à 500 élèves indigents, à raison de 5,60 fr. en moyenne par élève.

Matières d'enseignement.

Outre les branches obligatoires, enseignées à toutes les écoles, la tenue des livres en partie simple a été enseignée aux écoles de garçons et de filles d'Esch. A Wiltz, des maîtres spéciaux étaient chargés du cours de chant et de gymnastique au degré supérieur des garçons.

Durée de temps de classe.

9 communes et 2 sections, en tout 35 localités avec 63 écoles, ont fixé les grandes vacances au mois de septembre; 7 communes et 1 section, 38 localités avec 46 écoles, ont fixé les vacances ud 15 septembre au 15 octobre; 2 communes et 2 sections, 8 localités avec 8 écoles, les ont fixées au mois d'octobre.

L'année scolaire 1915-1916 s'est terminée le 25 août (au lieu du 27), à Hoscheid et à Wiltz; le 26 août, dans les communes de Hosingen, Putscheid, Troisvierges (excepté Basbellain et Hautbellain) et aux 4 écoles de Clervaux; le 29, à Esch et à Hautbellain (au lieu du 26); le 31, à Kautenbach, Munshausen, Basbellain (au lieu du 26) et Sassel (au lieu du 9 septembre: maladie contagieuse); le 9 septembre, dans les communes d'Asselborn (excepté Sassel), Bœvange et Winseler; le 11 septembre, dans la commune de Wilwerwiltz; le 14 septembre, dans les communes de Heinerscheid, Oberwampach et Weiswampach; le 15, à Weicherdange; le 16 septembre (au lieu du 18), dans la commune de Hachiville; le 30 septembre, dans la commune d'Eschweiler ainsi qu'à Eselborn et Urspelt.

L'année scolaire courante a commencé le 2 octobre, dans les communes de Consthum, Esch, Putscheid, Troisvierges et Wiltz, de même à Clervaux et à Reuler; le 3 octobre, dans la commune de Hosingen (excepté Dorscheid); le 4 octobre, dans

la commune de Kautenbach; le 9, au lieu du 2, à Holzthum (nomination), à Hoscheid (réparations) et à Dorscheid (id.); le 11 (au lieu du 18), à Marnach; le 16, au lieu du 18, à Fischbach; à la même date, dans les communes d'Asselborn, Bœvange excepté Troine), Munshausen (excepté Marnach et Siebenaler), Winseler (excepté Berlé et Grummelscheid); le 17, à Brachtenbach, Troine et Grummelscheid; le 18, dans les communes de Heinerscheid (excepté Fischbach), Oberwampach, (excepté Brachtenbach et Derenbach) et à Eselborn et Weicherdange; le 20 octobre (au lieu du 16), à Siebenaler (nomination); le 20, (au lieu du 18), à Urspelt et dans la commune de Wilwerwiltz (au lieu du 22); le 23 (au lieu du 16, travaux des champs), dans la commune de Weiswampach, à Berlé et à Derenbach (au lieu du 18, réparations); le 3 novembre, dans la commune de Hachiville et le 6 novembre, dans celle d'Eschweiler.

Les heures de classe les plus usitées en hiver étaient: 8½—11½ et 1½—4½ ou 1—4; 8—11 et 1½—4½ ou 1—4; 9—midi et 1—4; en été (nouvelle heure) 8—11 et 1½—4½; 8½—11½ et 1½—4½ ou 2—5; 9—midi et 2—5 ou 1½—4½; 9½—midi½ et 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2144	2005	4149
au-dessus de l'âge obligatoire ..	31	23	54
Total ...	2175	2028	4203

Comptaient 1—10 élèves	1	école
11—20 —	14	écoles
21—30 —	31	—
31—40 —	28	—
41—50 —	25	—
51—60 —	13	—
61—70 —	4	—
71—80 —	1	école

Ne sont pas compris les 19 garçons de la 7e année d'études attachée à l'école primaire supérieure ni les 22 filles fréquentant l'école primaire privée.

L'école d'Urspelt n'avait pas plus de 10 élèves. Avaient plus de 60 élèves les écoles d'Asselborn f. (61), Dœnnange (67), Hoffelt (76), Wahlhausen (61) et Weicherdange (61).

Absences.

Le total des absences était de 70602 demi-journées, dont 65731 absences justifiées et 4871 absences non justifiées.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Asselborn	303	4652	497	610	15,3	1,6	2	18,9
Bœvange	264	5845	392	106	22,1	1,4	0,4	23,9
Clervaux	269	4175	349	48	15,5	1,2	0,1	16,8
Consthum	98	941	173	5	9,6	1,7	—	11,3
Hachiville	131	1637	78	—	12,4	0,5	—	12,9
Heinerscheid	286	5039	1041	169	17,6	3,6	0,5	21,7
Hosingen	344	4621	299	214	13,4	0,8	0,6	14,8
Munshausen	193	2461	108	—	12,7	0,5	—	13,2
Troisvierges	426	7354	480	416	17,2	1,1	0,9	19,2
Weiswampach	275	3760	188	262	13,6	0,6	0,9	15,1
Esch	68	1153	24	—	16,9	0,3	—	17,2
Eschweiler	111	736	26	738	6,6	0,2	6,6	13,4
Kautenbach	96	2148	61	280	22,3	0,6	2,9	25,8
Oberwampach	167	1536	243	214	9,1	1,4	1,2	11,7
Wiltz	528	6507	690	1304	12,3	1,3	2,4	16
Wilwerwiltz	119	1395	66	276	11,7	0,5	2,3	14,5
Winseler.....	182	2009	299	123	11	1,6	0,6	13,2
Hoscheid	109	1766	207	18	16,2	1,9	0,1	18,2
Putscheid.....	180	2642	133	88	14,6	0,7	0,4	15,7
Total ...	4149	60377	5354	4871	14,5	1,2	1,1	16,8

474 élèves, âgés de 11 ans, avaient été temporairement dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie des heures

de classe. 8 élèves de la 7e année étaient dispensés pour le semestre d'hiver; 59 l'étaient pour le semestre d'été, avec la réserve pour 45 d'entre eux qu'ils fréquenteraient l'école pendant l'hiver 1916-1917. 7 élèves de la 7e année d'études avaient été dispensés pour toute l'année scolaire.

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité les écoles quatre fois, 1 commission les a visitées deux fois, 7 commissions ont visité les écoles une fois, 2 commissions ont visité une fois une partie des écoles. 3 commissions ont fait rapport à l'inspecteur. 8 commissions n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10		Art. 11		Art. 12	
	aurait dû être appliqué par la commission scolaire.	a été appliqué par la commission scolaire.	après application de l'art 10 par la commission scolaire.	à défaut d'application de l'art. 10 par la commission scolaire.	sur la proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Asselborn	18	—	—	12	—	27
Bœvange	8	—	—	—	—	—
Clervaux	3	—	—	—	—	—
Heinerscheid	15	—	—	7	—	1
Hosingen	11	—	—	9	—	7
Troisvierges	21	—	—	8	1	4
Weiswampach ...	18	—	—	19	—	6
Eschweiler	10	—	—	7	—	14
Kautenbach	6	—	—	5	—	7
Oberwampach....	6	—	—	3	—	5
Wiltz	45	40	24	—	32	—
Wilwerwiltz	7	—	1	1	—	4
Winseler.....	6	—	—	2	—	1
Putscheid.....	9	1	1	4	—	4
Total ...	183	41	26	77	33	80

Le certificat d'études primaires a été délivré à 187 garçons et à 171 filles, au total à 358 élèves. Dans ces chiffres sont compris 20 garçons de la 7e année d'études attachée à l'école primaire supérieure de Troisvierges et les 8 filles de la 7e année de l'école privée de Wiltz.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 73 instituteurs, 23 institutrices laïques et 21 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	15
par suite de promotion	3
par suite de création d'une école	1
par suite de mise à la retraite	1
par suite d'abandon de la carrière	3
par suite de décès	1

8 instituteurs et 1 institutrice ont été remplacés, pour cause de maladie, pendant 6 jours au minimum et 4 mois au maximum.

16 écoles ont chômé pendant 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 jours, par suite d'indisposition des titulaires. 15 écoles ont chômé pendant les examens auxquels les titulaires prirent part.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. supér.	1	—	1	2
Brev. d'ens. postscolaire	14	1	8	23
Brev. d'aptitude pédagog.	26	11	7	44
Brevet provisoire	24	6	5	35
Autorisation	8	5	—	13
Total ...	73	23	21	117

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	7	3	6	16
2	47	10	11	68
3	16	9	4	29
4	3	1	—	4
Total ...	73	23	21	117

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	5	2	4	11
2	38	18	16	72
3	24	3	1	28
4	6	—	—	6
Total ...	73	23	21	117

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	1	2
2	21	5	13	39
3	41	14	7	62
4	10	4	—	14
Total ...	73	23	21	117

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1— 5	31	14	1	46
6—10	11	3	3	17
11—15	6	3	—	9
16—20	4	1	3	8
21—25	8	—	3	11
26—30	3	2	5	10
31—35	3	—	2	5
36—40	4	—	2	6
41—45	3	—	1	4
46—50	—	—	1	1
Total ...	73	23	21	117

Traitements communaux.

Les 73 instituteurs touchaient en traitements communaux	124341 fr
Les 23 institutrices laïques	29126 »
Les 21 institutrices religieuses	19145 »
Total...	172612 »
La moyenne du traitement communal était pour l'instituteur de	1703 fr.
pour l'institutrice laïque de	1266 »
pour l'institutrice religieuse de	912 »

Suppléments de traitement.

42 instituteurs recevaient de ce chef	29525 fr.
9 institutrices laïques	3950 »
Total	33475 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. pr. sup. ...	1	300	—	—	1	300	600
Brev. d'ens. postscol...	14	2800	1	200	8	1600	4600
Brev. d'aptitude péd. ..	26	2600	11	1100	7	700	4400
Total ...	41	5700	12	1300	16	2600	9600

Indemnités de logement.

42 instituteurs touchèrent en indemnités de logement ..... 12900 fr.
9 institutrices laïques ..... 1800 »
Total ... 14700 fr.

Valeur légale des logements fournis par les communes:
31 logements d'instituteurs ..... 7975 fr.
14 logements d'institutrices laïques ..... 3000 »
Total ... 10975 fr.

18 institutrices religieuses occupaient 11 logements; les 3 institutrices religieuses de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	Total.
Traitements communaux	124341	29126	19145	172612
Supplém. de traitement.	29525	3950	—	33475
Primes de brevet.....	5700	1300	2600	9600
Indem. de log. effectives	12900	1800	—	14700
Total ...	172466	36176	21745	230387 fr.
Valeur légale des logements fournis	7975	3000	11 log.	10975

La moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales était

pour l'instituteur de ..... 2472 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1703 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 1035 » + log.

Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires préposé à des cours postscolaires.

64 instituteurs ont touché 10057 fr., en moyenne, 157 fr.;
15 institutrices laïques... 1360 fr., en moyenne, 91 fr.;
7 institutrices religieuses 715 fr., en moyenne, 102 fr.

Logements.

31 instituteurs, 14 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes. Les 18 religieuses disposaient de 11 logements.

Les logements des deux institutrices de Clervaux sont insuffisants sous tous les rapports.

Nombre des pièces, la cuisine comprise.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	1[1])	5	—	6
4	3[1])	5	—	8
5	14	3	3	20
6	7	—	5	12
7 et plus	6	1	3	10
Total ...	31	14	11	56

Des distributions de prix ont été faites dans les communes de Bœvange, Clervaux (excepté le chef-lieu), Consthum, Hachiville, Heinerscheid, Hosingen, Munshausen (excepté Drauffelt

[1]) Les logements de Weiler, Gralingen, Niederwampach et Rodershausen, non occupés par les titulaires.

et Munshausen), Troisvierges (excepté le chef-lieu et Hautbellain), Weiswampach, Eschweiler, Kautenbach (excepté Kautenbach et Merkholz), Oberwampach, Wiltz, Wilwerwiltz, Hoscheid et Putscheid. 2 localités avec 7 écoles (Clervaux et Esch) ont remplacé la distribution des prix par une fête scolaire, resp. par une excursion.

La caisse d'épargne était introduite à 13 écoles, où 196 élèves versèrent la somme de 4238,50 fr.

b) **L'école primaire privée**

du pensionnat de Wiltz formait deux classes séparées, dont l'une formait 3, l'autre 2 divisions. Les deux classes étaient dirigées par 2 religieuses en possession du brevet provisoire et comptaient ensemble 23 élèves. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les deux écoles primaires supérieures publiques pour garçons étaient établies à Troisvierges et à Wiltz. La 1re comprenait la 7e année d'études et deux années d'études primaires supérieures proprement dites; celle de Wiltz n'avait qu'une année d'études primaires supérieures.

Le personnel enseignant se composait de 2 instituteurs munis du brevet d'enseignement primaire supérieur, d'un maître de dessin porteur du même brevet et d'un maître de chant. L'enseignement était gratuit à Troisvierges; à Wiltz, les élèves forains payaient une rétribution scolaire variant de 15 à 25 fr., suivant la situation de fortune de leurs parents. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Élèves

Écoles primaires supérieures de	de l'âge obligatoire (7e année d'études).	au-dessus de l'âge obligatoire (école prim. sup. proprement dite).	Total.
Troisvierges	19	27	46
Wiltz	—	15	15
Total ...	19	42	61

Absences des élèves de l'âge obligatoire (7e *année*).

Nombre des élèves de l'âge obligatoire: 19;
Nombre des absences justifiées: 476 demi-journées;
Nombre des absences non justifiées: 44 demi-journées.
Total: 520 demi-journées.
Moyenne des absences justifiées: 25.
Moyenne des absences non justifiées: 2,3.
Total de la moyenne par élève: 27,3.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	5150 fr.
Suppléments de traitement	1500 »
Primes de brevet	600 »
Indemnités de logement	875 »
Indemnité du maître de dessin de Wiltz	900 »
Indemnité du maître de chant de Wiltz	200 »
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »
Total	9525 fr.

b) **École primaire supérieure privée.**

Le pensionnat de Wiltz comprenait, outre la classe primaire mentionnée plus haut, *a)* une classe primaire supérieure à deux divisions avec 28 élèves au-dessus de l'âge obligatoire; *b)* un cours spécial préparatoire à l'école normale, composé de deux années d'études et comptant 19 élèves. Outre les branches prescrites, on enseignait, à titre facultatif, l'anglais, la peinture, la musique, la sténographie et la dactylographie. Le pensionnat de Wiltz était dirigé par une institutrice laïque possédant le brevet provisoire, 9 institutrices religieuses, dont 1 de nationalité française, munie du brevet supérieur. Les autres religieuses, de nationalité luxembourgeoise, possédaient: 1 le brevet provisoire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique, 1 le brevet français supérieur, 2 le brevet français élémentaire, 1 le diplôme pour l'ou-

vrage manuel. 2 religieuses n'avaient pas de brevet. Le nombre total des élèves était de 88, dont 4 étrangères. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles d'adultes pour garçons était de 67 avec 700 élèves inscrits, et celui des écoles d'adultes pour filles de 55 avec 562 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 846 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 48 cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours postscolaires était obligatoire dans les communes d'Esch (g. et f.), Wiltz (g. et f.), Winseler (g.) et Clervaux (g.).

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Total.
	par semaine.				
2 à 2½	—	—	1[1])	—	1
3 à 3½	—	—	2[1])	—	2
4 à 4½	—	—	15	—	15
5 à 5½	—	2	43	1	46
10 et plus	3	—	—	—	3
Total...	3	2	61	1	67

[1]) Par suite de manque d'élèves.

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 à 6 leçons: écoles permanentes.	Total.
	par semaine.				
3 à 3½	2	—	—	—	2
4 à 4½	2	—	—	1	3
5 à 5½	36	2	3	3	44
6 à 6½	3	—	—	—	3
10 et plus	1	—	1	1	3
Total ..	44	2	4	5	55

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branches: le dessin, à ..... 6 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, à ..... 2 —
6 branches: les mêmes et l'hygiène, à ..... 3 —
6 branches: les précédentes, la comptabilité remplacée par l'instruction civique, à ..... 2 —
6 branches: les mêmes, la comptabilité remplaçant l'hygiène, à ..... 4 —
6 branches: les mêmes, l'hygiène remplaçant les sciences naturelles, à ..... 1 école.
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, comptabilité, dessin, à ..... 2 écoles
6 branches: allemand, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, instruction civique, à .... 1 école
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, instruction civique, à ..... 36 écoles
7 branches: les mêmes, le dessin remplaçant la comptabilité, à ..... 1 école
7 branches: les mêmes, l'hygiène étant remplacée par le chant, à ..... 1 —

7 branches: allemand, français, calcul, hygiène, comptabilité, instruction civique, chant, à	1 école
8 branches: les mêmes avec les sciences naturelles et le chant étant remplacé par le dessin, à	7 écoles
Total	67 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à.....	45 écoles
5 branches: calcul, comptabilité, dessin, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1 école
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, économie domestique, à.....	2 écoles
6 branches: les mêmes, l'hygiène étant remplacée par les travaux à l'aiguille, à	1 école
6 branches: allemand, calcul, hygiène, dessin, économie domestique, travaux à l'aiguille, à ...	1 —
6 branches: allemand, français, calcul, instruction civique, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	1 —
7 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, comptabilité, économie domestique, à	1 —
9 branches: les mêmes avec l'instruction civique et le dessin, à	2 écoles
10 branches: les mêmes et les travaux à l'aiguille, à	1 école
Total	55 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1	2	—	2
2	42	35	77
3	21	20	41
Total ...	65	55	120

2 écoles de garçons n'ont pu être inspectées.

Des distributions de prix ont eu lieu à Breidfeld (f.), Hachiville (g.) et Hoffelt (g.).

Personnel enseignant.

Les 67 écoles de garçons étaient dirigées par 64 instituteurs et 1 professeur. Un cours postscolaire avait 2 maîtres; 3 instituteurs dirigeaient un cours postscolaires ordinaire et un cours de dessin. Aux cours postscolaires pour filles étaient préposées 15 institutrices laïques et 7 institutrices religieuses. 7 maîtresses religieuses, dont 2 possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, n'appartenaient pas au corps enseignant des écoles primaires. 24 couturières, non diplômées, s'occupaient exclusivement des travaux à l'aiguille. Un cours postscolaire était dirigé par 3 religieuses. Une institutrice laïque, 1 religieuse et 1 couturière ont dirigé deux cours. Les 48 cours de couture des écoles primaires se trouvaient sous la direction de 6 religieuses et de 36 couturières. 4 religieuses et 2 couturières dirigeaient deux de ces cours.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	17438,75 fr.
Part contributive des communes	4327,25 »
Total	21766 fr.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	1	14	15
100 à 150 fr.	54	32	86
150 à 200 fr.	10	2	12
200 à 250 fr.	2	1	3
250 à 300 fr.	—	2	2
350 à 400 fr.	—	2	2
plus de 400 fr.	1	2	3
Total ...	68	55	123

Bibliothèques populaires.

Les 19 bibliothèques populaires renfermaient 1410 volumes et comptaient 334 lecteurs, dont 157 élèves des écoles primaires et 131 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus était de 1577. 3 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 5 bibliothèques en avaient moins de 10.

Bibliothèques scolaires.

Des commencements de bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient à Asselborn (36 volumes), Biwisch (50), Boxhorn (42), Sassel (11), Consthum (83), Holzthum (37), Hachiville (6), Hosingen (41), Untereisenbach (18), Wahlhausen (13), Beiler (49), Binsfeld (36), Breidfeld (28), Holler (50), Leithum (30), Weiswampach (32), Alscheid (19), Kautenbach (26), Lellange (7), Pintsch (10), Wilwerwiltz (4), Berlé (25), Nœrtrange (18), Gralingen (12), Merscheid (11), Nachtmanderscheid (9), Putscheid (18), Weiler (15).

Les communes et sections de communes suivantes ont voté des crédits dans l'intérêt des bibliothèques scolaires: Asselborn (150 fr. pour les 6 sections), Bœvange (120 fr. pour les 5 sections), Consthum (40 fr. pour les 2 sections), Hachiville (20 fr. pour les 2 sections), Heinerscheid (70 fr. pour les 6 sections), Hosingen (105 fr. pour les 7 sections), Munshausen (50 fr. pour les sections de Marnach, Munshausen et Roder), Troisvierges (300 fr. pour la commune), Weiswampach (180 fr. pour les 6 sections), Kautenbach (30 fr. pour les 3 sections), Wiltz (500 fr.), Wilwerwiltz (40 fr. pour les 4 sections), Winseler (50 fr. pour les 5 sections), Putscheid (70 fr. pour les 7 sections).

Les crédits votés par les communes de Bœvange, Heinerscheid, Munshausen, Troisvierges et Wiltz n'ont pas été dépensés dans le but indiqué.

b) Cours postscolaires privés.

1° L'ouvroir de Clervaux, dirigé par une religieuse luxembourgeoise, diplômée pour l'ouvrage manuel, était fréquenté

par 22 élèves et fonctionnait pendant le semestre d'hiver. — On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage et le dessin.

2° L'école de ménage de Troisvierges, dirigée par 2 religieuses de nationalité luxembourgeoise, possédant l'une le brevet d'enseignement postscolaire, l'autre le diplôme pour l'ouvrage manuel, comptait 17 élèves. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul, l'économie domestique, la tenue des livres, le chant, la gymnastique, l'hygiène, le ménage pratique et les travaux à l'aiguille. Les cours duraient 11 mois.

3° L'ouvroir de Troisvierges, fréquenté par 17 élèves, durait 11 mois et était dirigé par une religieuse luxembourgeoise sans diplôme.

4° L'ouvroir de Wiltz (hospice), dirigé par une religieuse de nationalité luxembourgeoise et diplômée pour l'ouvrage manuel, comptait 40 élèves et durait toute l'année. On y enseignait, outre la couture, l'économie domestique, le repassage et le chant.

5° L'ouvroir attaché au pensionnat de Wiltz, dirigé par une religieuse luxembourgeoise diplômée pour l'ouvrage manuel, comptait 18 élèves et était en activité pendant 11 mois. On y enseignait la couture, l'économie domestique et le chant. Les cours de repassage et de ménage se trouvaient sous la direction de 2 religieuses luxembourgeoises sans brevet.

Résultats obtenus: 4 n^{os} 2 et 1 n° 3.

8e ARRONDISSEMENT : REDANGE,

comprenant le canton de Redange et les communes de Hobscheid, Kœrich, Septfontaines, Steinfort; Boulaide, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Mecher et Neunhausen.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 3 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des religieuses en possession du diplôme pour l'ouvrage manuel.

La maîtresse de Perlé possédait en outre le diplôme froebelien. Les écoles ne fonctionnaient que pendant le semestre d'été; en hiver, les 3 maîtresses dirigeaient un ouvroir et touchaient de ce chef une indemnité spéciale. L'âge d'admission des élèves était de 4 ans.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Boulaide	13	14	150 fr. + log.
Eischen	28	30	250 » + log.
Perlé	31	24	350 » + log.
Total ...	72	68	750 fr. + log.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les écoles gardiennes privées de Steinfort et d'Useldange étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une de nationalité étrangère, possédant toutes deux le diplôme froebelien. La première durait toute l'année, la seconde seulement pendant l'été. Le nombre des élèves était de 16+24 et 15+21. La taxe scolaire était fixée à 1,25 fr., resp. 0,75 fr. par mois et par enfant.

Marche des écoles gardiennes: 2 nos 2 et 3 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Les 118 écoles primaires publiques, dont 2 nouvellement créées, appartenaient à 75 ressorts scolaires et se divisaient en 32 écoles de garçons, 32 écoles de filles, 45 écoles mixtes ordinaires et 9 écoles mixtes pour les commençants.

Les écoles de garçons et 30 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs, toutes les autres écoles se trouvaient sous la direction d'institutrices.

Comprenaient	2	années d'études	6 écoles
	3	—	8 —
	4	—	10 —
	5	—	11 —
	6	—	2 —
	7	—	81 —

Dans 21 localités avec 28 écoles, la 7e année d'études était remplacée par deux semestres d'hiver consécutifs.

La section d'Arsdorf (filles) et de Wolwelange étaient temporairement dispensées de l'introduction de la 7e année, à cause de l'insuffisance des salles de classe.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Les 90 maisons d'école renfermaient 118 salles de classe, dont 15 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination: Arsdorf (f.), trop petite, basse, sombre; Baschleiden (g.), humide, mal entretenue; Bockholtz, trop petite, basse, mal éclairée; Buderscheid, mal entretenue; Folschette (f.), sombre, humide, mal entretenue; Greisch, trop petite, sombre, humide; Harlange (g.), trop petite, mal éclairée; Kaundorf, trop petite, sombre, mal entretenue; Liefrange, trop petite, mal entretenue; Michelbouch, trop petite, sombre, accès incommode; Nagem, momentanément trop petite; Rambrouch (g. et f.), sombres, humides, mal éclairées; Roodt (Septfontaines), trop petite, sombre, humide; Schwebach, trop petite, sombre, mal éclairée.

Les salles de classe servaient de lieux de réunion: *a*) aux associations agricoles, à Bavigne (4 fois + laiterie, 3 fois), Boulaide (g.), 6, Dahl (12), Everlange g. (6), Heiderscheidergrund (4), Gœblange (4), Lannen (8), Mecher (4), Nocher (10), Nothum (6 + chant, 1 f. p. sem. hiver), Perlé g. (3 + chant, 1 f. p. sem.), Roodt (Ell, 8), Surré (6), Wolwelange (8), *b*) aux sociétés de chant, à Bilsdorf (1 f. p. sem. hiver), Gœtzange (2), Greisch (3 f. p. sem. hiver), Kaundorf (1 f. p. sem. hiver + théâtre, 2 f.), Saeul g. (6), Septfontaines g. (2 f. p. sem. hiver); *c*) à d'autres réunions, à Eschdorf g. (pompiers, 12), Hobscheid g. (assurances, 3), Kœrich g. (réunions diverses, 7), Perlé f. (théâtre, 2), Redange g. (répartition des vivres, 4).

Le nettoyage des salles de classe se faisait partout par des personnes chargées spécialement de ce service. Les salles de

classe n'étaient pas nettoyées chaque jour, à Arsdorf (g. et f. 2 f. p. sem.), Beckerich (3 éc. 3 à 4 f. p. sem.), Bettborn (3 salles, 3 f.), Bilsdorf (2 f.), Boulaide (g. 1 f.), Colpach (3 f.), Dahl (3 f.), Dellen (1 à 2 f.), Ell (g. et f. 3 f.), Heiderscheidergrund, Gœsdorf, Redange g. et prim. sup. (4 f.), Reimberg (3 f.), Saeul (2 salles, 5 f.).

Des places de récréation assez bien aménagées se trouvaient auprès de 39 maisons d'école; 33 places étaient clôturées et plantées d'arbres. Des places publiques spacieuses entouraient 15 maisons d'école. Les places de récréation de 13 maisons d'école étaient trop petites: Beckerich, Bettborn (g.), Eischen, Everlange, Hagen, Heiderscheid, Kœrich (f. et m.), Merscheid, Niederpallen, Nocher, Roodt (Septf.), Wahl. Ces places manquaient complètement à Arsdorf (f.), Baschleiden (f.), Bavigne, Bockholtz, Dahl, Dellen, Folschette (g.), Gœsdorf, Gras, Harlange (g.), Holtz, Insenborn, Kaundorf, Kœrich (g.) Liefrange, Mecher, Neunhausen, Perlé (f. et m.), Roodt (Ell), Schandel, Steinfort (g. I).

Au point de vue de la construction, *les lieux d'aisances* laissaient à désirer à Arsdorf (g. et f.), Baschleiden (f.), Bavigne, Beckerich (3 éc.), Bigonville (f.), Boulaide (g.), Buderscheid, Dahl, Greisch, Heiderscheid (g. et f.), Holtz, Lannen, Petit-Nobressart, Redange (g. et prim. sup.), Reimberg, Rippweiler, Tadler, Wahl (g. et f.).

Sous le rapport de la propreté, la situation générale n'est encore guère satisfaisante. Les cabinets ne sont pas lavés à Baschleiden (g. et f.), Bettborn (g.), Bilsdorf, Bockholtz, Dellen, Tadler. Ils l'étaient moins d'une fois par mois, à Arsdorf (g. et f.), Bavigne, Beckerich (3 éc.), Boulaide (g. et f.), Buderscheid, Calmus, Dahl, Heiderscheidergrund, Heiderscheid (g. et f.), Kuborn, Liefrange, Masseler, Mecher, Nœrdange, Redange (g. et prim. sup.), Ils ont été lavés une fois par mois, à Bigonville (g. et m.), Buschrodt, Colpach, Greisch, Hagen (f.), Heispelt, Kaundorf, Lannen, Michelbouch, Nagem, Petit-Nobressart, Rippweiler, Schandel, Tarchamps (g. et f.), Useldange, Wahl. Ils l'ont été 2 à 3 fois par mois, à Gœblange,

Gœsdorf, Grosbous (g. et f.), Hostert, Perlé (3 éc.), Roodt (Septf.), Sæul (g. et f.), Schwebach, Steinfort (g. I), Wolwelange.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés et renouvelés à 55 écoles par l'acquisition de nouveaux bancs à deux sièges, d'armoires, de tableaux noirs, de globes terrestres, de bouliers compteurs, de cartes géographiques, de tableaux pour l'enseignement intuitif et l'enseignement des sciences naturelles, de machines à lire et d'appareils pour l'enseignement de la physique. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport.

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante aux élèves indigents de toutes les écoles.

Un nouveau bâtiment scolaire avec deux salles de classe et un logement d'instituteur a été construit à Wolwelange. De nouveaux cabinets ont été construits à Surré, une place de récréation y a été également aménagée.

Des réparations ont été effectuées aux salles de classe, resp. aux maisons d'école et aux cabinets de Bilsdorf, Boulaide (g.), Folschette (g. et f.), Heiderscheidergrund, Grevels, Grosbous, Liefrange, Kœrich et Rippweiler. Des travaux d'aménagement ont été exécutés aux logements de Boulaide, Hobscheid, Gœtzange, Useldange (institutrices) et Hobscheid, Redange (instituteurs).

Matières d'enseignement.

Les branches obligatoires ont été enseignées à toutes les écoles.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances commencèrent le 25 août, au lieu du 27, dans la commune de Steinfort; le 27 août, au lieu du 1er septembre, dans les communes de Bettborn, Bigonville, Ell; le 1er, au lieu du 9 septembre, à Heiderscheidergrund (examen); le 3 septembre, au lieu du 1er, dans la commune de Wahl; le 9 septembre, au lieu du 15, dans la commune de Boulaide; le 11 septembre, au lieu du 15, à Arsdorf (f.), le 17 septembre, au lieu du 1er octobre, dans la commune de Gœsdorf; le 23 sept-

tembre, au lieu du 1er octobre, à Liefrange, Mecher, Nothum; le 27 septembre, au lieu du 1er octobre, à Bavigne et dans la commune de Neunhausen. Le travail organique fixait le commencement des grandes vacances au 25 août pour la commune de Vichten; au 27 août, pour les communes de Beckerich, Grosbous, Hobscheid, Redange, Septfontaines, Steinfort, Useldange; au 1er septembre, pour Bettborn, Bigonville, Ell, Folschette, Harlange, Saeul et Wahl; au 9 septembre pour Heiderscheid; au 15 du même mois, pour Arsdorf, Boulaide, Perlé; au 1er octobre, dans les communes de Gœsdorf, Mecher et Neunhausen.

L'année scolaire courante a commencé le 2 octobre, dans les communes de Beckerich, Bettborn, Bigonville, Ell (Roodt, le 1er décembre, réparations), Hobscheid, Saeul (Calmus, le 4 oct.), Steinfort (Steinfort f. I, le 16), Useldange; le 3 octobre, à Dellen; le 4 octobre, à Grosbous; le 6 octobre, à Harlange; le 9 octobre, dans les communes de Folschette (au lieu du 2), Hostert, le 16, nomination), Vichten, Redange; le 16 octobre, dans celles de Kœrich (au lieu du 2), Septfontaines, Wahl (au lieu du 8); le 19 octobre, à Perlé; le 23 octobre (au lieu du 15), dans les communes de Boulaide et de Heiderscheid; le 3 novembre, dans celles d'Arsdorf, Gœsdorf (Dahl, le 23 octobre), Mecher, Neunhausen.

Les classes duraient en hiver de 8½—11½ et 1½—4½, ou de 8½—11½ et 1—4, ou bien de 9—midi et 1½—4½; en été, de 8—11 et 1½—4½, ou 8½—11½ et 1½—4½, ou encore de 9—midi et 2—5, ou bien de 9—midi et 2½—5½, ou enfin de 9½—midi½ et 2½—5½.

Élèves.

Nombre des élèves	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2153	2030	4183
au-dessus de l'âge obligatoire ..	30	12	42
Total ...	2183	2042	4225

Comptaient	11—20 élèves	15	écoles
	21—30 —	26	—
	31—40 —	34	—
	41—50 —	28	—
	51—60 —	12	—
	61—70 —	3	—

Avaient plus de 60 élèves les écoles d'Eischen (f. I. 63), Harlange (g. 61), Wolwelange (65).

Absences.

Le total des absences était de 65007 demi-journées, dont 60863 absences justifiées et 4144 absences non justifiées.

61 garçons et 64 filles étaient dispensés de la fréquentation scolaire pour une partie de la journée pendant le mois d'octobre. 582 élèves, âgés de 11 ans, ont été dispensés pour une partie du semestre d'été, 11 élèves l'ont été pour tout le semestre d'été, à condition de retourner à l'école pendant l'hiver de cette année-ci.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élèves			
		en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Arsdorf	114	1091	60	—	9,5	0,5	—	10
Beckerich	261	3252	477	79	12,4	1,8	0,3	14,5
Bettborn	123	1740	588	135	14,1	4,7	1	19,8
Bigonville	118	726	27	—	6,1	0,2	—	6,3
Boulaide	195	3337	348	303	17,1	1,7	1,5	20,3
Ell	137	1540	101	115	11,2	0,7	0,8	12,7
Folschette	214	4965	1281	282	23,2	5,9	1,3	30,4
Gœsdorf	174	1794	252	53	10,3	1,4	0,3	12
Grosbous	105	1289	114	7	12,2	1	—	13,2
Harlange	186	2378	272	234	12,7	1,4	1,2	15,3

Heiderscheid	207	2149	265	77	10,3	1,2	0,3	11,8
Hobscheid	354	4613	231	724	13	0,6	2	15,6
Kœrich	190	3125	115	50	16,4	0,6	0,2	17,2
Mecher	165	1635	323	197	9,9	1,9	1,1	12,9
Neunhausen	63	711	97	26	11,2	1,5	0,4	13,1
Perlé	273	2915	93	101	10,6	0,3	0,3	11,2
Redange	306	4214	392	256	13,7	1,2	0,8	15,7
Saeul	73	457	184	—	6,2	2,5	—	8,7
Septfontaines	119	1151	149	—	9,6	1,2	—	10,8
Steinfort	306	5494	174	336	17,9	0,5	1	18,5
Useldange	187	1116	473	37	5,9	2,5	0,1	8,5
Vichten	131	1625	324	132	12,4	2,4	1	15,8
Wahl	182	2635	571	1000	14,4	3,1	5,4	22,9
Total ...	4183	53952	6911	4144	12,8	1,6	0,9	15,3

Commissions scolaires.

2 commissions scolaires ont visité une fois les écoles, 1 commission a visité une partie des écoles. Toutes 3 ont fait rapport à l'inspecteur. Les 20 autres commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 et 12.

Communes de	Art. 10 appliqué par la commission scolaire.	Art. 11 appliqué par l'inspecteur		Art. 12	
		après application de l'art. 10.	sans application de l'art. 10.	sur la proposition de la commission scolaire.	à défaut de proposition de la commission scolaire.
Beckerich	—	—	1	—	—
Bettborn	—	—	6	2	—
Boulaide	—	—	7	3	1
Ell	5	2	—	—	—
Folschette ...	6	3	7	3	—
Harlange	4	4	2	1	1
Heiderscheid	—	—	1	—	—

Hobscheid ...	—	—	11	9	—
Mecher	—	—	2	—	—
Perlé	—	—	5	1	—
Redange.....	—	—	4	1	—
Steinfort ...	—	—	5	9	—
Useldange ...	—	—	2	—	—
Vichten	—	—	2	—	—
Wahl	—	—	29	14	—
Total ...	15	9	84	43	2

Le certificat d'études primaires a été délivré à 160 garçons et à 171 filles, au total à 331 élèves, Dans ces chiffres sont compris les certificats délivrés à 5 élèves de la 7e année attachée à l'école primaire supérieure de Redange.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 63 instituteurs, 38 institutrices laïques et 17 institutrices religieuses.

Mutation dans le personnel enseignant:

pour suite de déplacement	10
par suite de mise à la retraite	3
par suite de décès	1
par suite de changement de carrière	1
par suite de création de nouvelles écoles.....	2

3 instituteurs et 1 institutrice ont été remplacés pour cause de maladie, pendant 2 à 10 semaines. 20 écoles ont chômé par suite de maladie des titulaires, pendant 1½, 2, 3 et 3½ jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Brev. d'ens. prim. supérieur	—	—	1	1
Brev. d'ens. postscolaire .	11	10	5	26
Brev. d'aptitude pédagog..	28	20	3	51
Brevet provisoire	23	7	7	37
Autorisation	1	1	1	3
Total ...	63	38	17	118

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	—	—	2	2
2	31	20	10	61
3	32	18	5	55
Total ...	63	38	17	118

Assiduité.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	6	4	6	16
2	38	22	10	70
3	18	11	1	30
4	1	1	—	2
Total ...	63	38	17	118

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	—	—	1
2	19	18	12	49
3	41	18	5	64
4	2	2	—	4
Total ...	63	38	17	118

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1—5	29	12	—	41
6—10	13	9	3	25
11—25	5	5	3	13
16—20	—	1	1	2
21—25	3	4	2	9
26—30	7	4	1	12
31—35	3	2	2	7
36—40	3	1	2	6
41—45	—	—	2	2
46—50	—	—	1	1
Total ...	63	38	17	118

Traitements communaux.

Les 63 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 103087 fr.
Les 38 institutrices laïques ..... 48901 »
Les 17 institutrices religieuses ..... 15390 »

Total ... 167378 fr.

La moyenne du traitement communal était
pour l'instituteur de ..... 1636 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1287 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 905 »

Suppléments de traitement.

35 instituteurs recevaient de ce chef ..... 22650 fr.
26 institutrices laïques ..... 14225 »

Total ... 36875 fr.

28 instituteurs et 12 institutrices n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs		Institutrices.				Total.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
Brev. d'ens. prim. sup.	—	—	—	—	1	300	300
Brev. d'ens. postscol...	11	2200	10	2000	5	1000	5200
Brev. d'aptitude péd..	28	2800	20	2000	3	300	5100
Total ...	39	5000	30	4000	9	1600	10600

24 instituteurs, 8 institutrices laïques et 8 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

32 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 8150 fr.
12 institutrices laïques ..... 2350 »

Total ... 10500 fr.

2 instituteurs avaient seulement une indemnité partielle.

Valeur légale des logements fournis
à 33 instituteurs ..... 8925 fr.
à 26 institutrices laïques ..... 5475 »

Total .... 14400 fr.

Les 17 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Dépense totale.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements commun....	103087	48901	15390	167378
Supplém. de traitement..	22650	14225	—	36875
Primes de brevet.....	5000	4000	1600	10600
Indem. de log. effectives.	8150	2350	10 log.	10500
Total ...	138887	69476	16990	225353fr.
Valeur légale des logements fournis	8925	5475	10 log.	

Moyenne du traitement communal avec les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales:

pour l'instituteur ..... 2346 fr.
pour l'institutrice laïque ..... 1972 »
pour l'institutrice religieuse ..... 999 » + log.

Du chef *des cours postscolaires* qu'ils dirigeaient,
56 instituteurs touchèrent 10785 fr., en moyenne, 192 fr.;
26 institutrices laïques ... 3596 fr., en moyenne, 138 fr.;
5 institutrices religieuses . 710 fr., en moyenne, 142 fr.

Logements.

33 instituteurs, 26 institutrices laïques et les 17 institutrices religieuses étaient en jouissance de logements fournis par les communes. Les 17 institutrices religieuses disposaient de 10 logements.

Les logements de Dahl, Kœrich, Reimberg, Roodt (Septfontaines), Schandel (instituteurs), Bigonville, Ell (institutrices) sont insuffisants. Les instituteurs de Dahl et de Schandel ont touché des indemnités partielles de 150, resp. 125 fr.

Logements.

Nombre des pièces avec la cuisine.	Logements			Total.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
3	3	5	—	8
4	5	14	—	19
5 et plus	25	7	10	42
Total ...	33	26	10	69

Une distribution de prix a eu lieu dans les communes de Beckerich, Boulaide, Ell, Gœsdorf, Grosbous, Hobscheid, Mecher, Saeul, Septfontaines, Useldange et Wahl, au total à 57 écoles.

La caisse d'épargne scolaire fonctionnait à 6 écoles, où 86 élèves ont versé la somme de 2270,50 fr.

3. École primaire supérieure publique.

L'école primaire supérieure pour garçons à Redange était dirigée par un instituteur en possession du brevet d'enseignement postscolaire. Les élèves forains payaient un minerval de 30 fr. par an.

Le nombre *des élèves* de l'âge obligatoire (7e année) était de 8, celui des élèves au-dessus de l'âge obligatoire (école primaire supérieure proprement dite à deux divisions) a été de 26.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Absences.

Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 6.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
8	159	13	—	19,8	1,6	—	21,4

Revenus du personnel enseignant.

Traitement communal	2400 fr.
Supplément de traitement	1000 »
Prime de brevet	200 »
Indemnité de l'ecclésiastique chargé de l'enseignement religieux	150 »
Total ...	3750 fr. + log.

4. Cours postscolaires.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le nombre des écoles d'adultes pour garçons était de 73 comptant 621 élèves, celui des écoles d'adultes pour jeunes filles était de 52 avec 505 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 530 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 31 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les cours postscolaires étaient obligatoires pour les garçons et les filles, dans les communes de Harlange, Septfontaines, Steinfort, Vichten et Wahl.

Durée de l'enseignement.

Écoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
3	—	—	1	1
4 à 4½	1	—	13	14
5 à 5½	1	5	48	54
6 et au delà	—	4	—	4
Total ...	2	9	62	73

Écoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons	Cours permanents.	Total.
	par semaine.					
3	—	1	—	—	—	1
4 à 4½	1	—	2	1	1	5
5 à 5½	12	7	19	3	4	45
10	—	—	—	—	1	1
Total ...	13	8	21	4	6	52

Matières d'enseignement.

Écoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	11 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, à.....	3 —
5 branches: les mêmes et les sciences naturelles, à	2 —
5 branches: les mêmes, la comptabilité remplacée par l'hygiène, à.....	4 —
6 branches: les mêmes avec la comptabilité, à.....	1 école
7 branches: les mêmes avec le dessin, à	4 écoles
7 branches: allemand, français, sciences naturelles, comptabilité, hygiène, instruction civique, géographie, à.....	2 —
7 branches: les branches énumérées à l'art. 59, moins le dessin, à	6 —
8 branches: les branches énumérées à l'art. 59, à .	40 —
Total ...	73 écoles

Écoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille, à	19 écoles
6 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, économie domestique, travaux à l'aiguille, à	3 —

7 branches: les mêmes avec le dessin et l'instruction civique remplaçant les sciences naturelles, à.	1 école
7 branches: allemand, français, calcul, comptabilité, sciences naturelles, hygiène, travaux à l'aiguille, à.....	2 écoles
7 branches: les mêmes, le dessin et l'économie domestique remplaçant l'hygiène et les travaux à l'aiguille, à	1 école
9 branches: les mêmes avec l'hygiène et les travaux à l'aiguille, à	1 —
9 branches: celles de l'art. 59, moins les travaux à l'aiguille, à	1 —
10 branches: celles de l'art. 59, à	23 écoles
10 branches: allemand, français, calcul, sciences naturelles, hygiène, jardinage, élevage du bétail, repassage, cuisine, travaux à l'aiguille, à.....	1 école
Total ...	52 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
1	3	1	4
2	23	17	40
3	41	27	68
4	2	2	4
Total...	69	47	116

4 cours postscolaires pour garçons et 5 cours postscolaires pour filles n'ont pu être inspectés, dont 2 (Bavigne, g. et Mecher, g.) pour cause de clôture prématurée.

Personnel enseignant.

Les cours postscolaires pour garçons étaient dirigés par les instituteurs des localités respectives. 2 instituteurs dirigeaient deux cours postscolaires ordinaires, 11 instituteurs étaient,

chargés d'un cours postscolaire et également d'un cours de dessin. Les cours postscolaires pour filles étaient dirigés par des institutrices primaires. Les cours de couture pour adultes et ceux des écoles primaires se trouvaient sous la direction d'une institutrice laïque brevetée et de 8 religieuses et 2 couturières, diplômées pour l'ouvrage manuel. Les autres couturières n'étaient pas diplômées.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'État	15966,14 fr.
Part contributive des communes.....	6261,85 »
Total ...	22227,99 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés au cours de couture des écoles primaires.

Indemnités des cours postscolaires.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	2	4	6
100 à 150 fr.....	23	19	42
150 à 200 fr.....	46	22	68
200 à 250 fr.....	2	2	4
300 à 650 fr.....	—	5	5
Total ...	73	52	125

Une distribution de prix a eu lieu à Everlange (g. et f.), Kaundorf (g.), Rippweiler (g.), Schandel (g.), Useldange (g.).

Bibliothèques populaires.

Les 21 bibliothèques populaires renfermaient 1946 volumes (1996 inscrits) et comptaient 550 lecteurs, dont 272 élèves des écoles primaires et 218 élèves des cours postscolaires. Le nombre des ouvrages lus fut de 3322. 5 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 2 autres en avaient moins de 10. Aucune commune n'a subsidié les bibliothèques populaires.

Bibliothèques scolaires.

24 sections, appartenant à 11 communes, possédaient des bibliothèques scolaires: Bilsdorf (55 volumes), Bettborn (30), Boulaide (24), Baschleiden (50), Surré (9), Ell (72), Folschette (26), Hostert (10), Rambrouch (27), Grosbous (87), Dellen (10), Hobscheid (66), Eischen (60), Kœrich (11), Gœblange (55), Steinfort (92), Hagen (117), Kleinbettingen (75), Everlange (66), Rippweiler (25), Schandel (17), Useldange (53), Buschrodt (10), Wahl (23),

Ont voté des crédits dans l'intérêt des bibliothèques scolaires les communes ou sections de communes suivantes: Arsdorf (25 fr.), Bettborn (30), Reimberg (30), Bigonville (25), Boulaide (75 fr. pour les 3 sections), Ell (25), Colpach (15), Petit-Nobressart (10), Roodt (15), Folschette (25), Hostert (12), Rambrouch, (30), Grosbous (20), Dellen (10), Harlange (20 fr. par section), Hobscheid (100 fr. par section), Kœrich (10), Gœblange (5), Gœtzange (5), Mecher (10 fr. pour chacune des 5 sections), Perlé (commune 25 fr.), Redange (40), Lannen, Nagem, Niederpallen (20 chacune), Ospern (50), Saeul (10), Steinfort (300), Useldange (60), Everlange (60), Rippweiler (35), Schandel (25), Vichten (25), Wahl (20 et 10 fr. pour chacune des 4 autres sections.

b) **Cours postscolaire privé.**

Un cours postscolaire privé (ouvroir) pour jeunes filles, organisé à Useldange, était dirigé par 2 religieuses luxembourgeoises munies du diplôme pour l'ouvrage manuel. Le programme comprenait les travaux à l'aiguille, la coupe, l'économie domestique, l'allemand, le français, le calcul, la comptabilité, l'agriculture, le dessin et le chant. Les cours duraient du 15 novembre jusqu'à Pâques et étaient fréquentés par 15 élèves de 13 à 20 ans. Les élèves de la commune d'Useldange étaient admises gratuitement, les autres payaient une taxe de 1,25 fr. par mois.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1915-1916, le pays comptait 40 *écoles gardiennes publiques.*

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total
Écoles ...	15	3	4	4	3	5	3	3	40
Élèves ...	663	295	178	241	149	236	138	140	2040
Indemnités	17650	4182,50	2500	2135	1800	2655	1050	750	32722,50

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 18 maîtresses laïques (la suppléante de Luxembourg comprise) et 24 maîtresses religieuses. A l'école de Dudelange, deux maîtresses étaient préposées pendant l'hiver.

Écoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 988, 28 de plus que l'année précédente. Elles se divisaient comme suit:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Écoles de garçons	60	56	37	65	42	35	25	32	352
Écoles de filles	58	54	37	63	42	35	24	32	345
Écoles mixtes ordinaires ..	8	17	39	—	30	38	66	45	243
Écoles mixtes pour les commençants	3	4	14	1	5	10	2	9	48
Total ...	129	131	127	129	119	118	117	118	988

Les écoles primaires étaient installées dans 504 maisons communales et 8 maisons particulières.

59 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Salles défectueuses	3	7	12	—	9	8	5	15	59
Logements fournis par les communes	6	40	62	11	53	54	56	69	351
Logements trop petits ou en mauvais état	—	5	15	—	7	6	6	7	46

Les places de récréation manquaient à 115 maisons d'école; elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées auprès de 75 maisons.

Dans 90 endroits, *les lieux d'aisances* étaient de construction défectueuse, en mauvais état ou insuffisants quant au nombre des cabinets.

L'entretien de la propreté peut être qualifié de bon pour 2 arrondissements, de satisfaisant pour 3 autres arrondissements et d'insuffisant pour les 3 restants.

Élèves des écoles primaires publiques.

Élèves	Arrondissements								Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
a) de l'âge obligatoire:									
Garçons	2566	2844	2498	3515	2249	2264	2144	2153	20233
Filles	2569	2577	2473	3343	2292	2220	2005	2030	19509
Total ...	5135	5421	4971	6858	4541	4484	4149	4183	39742
b) sans distinction d'âge:									
Garçons	2617	2876	2522	3547	2249	2291	2175	2183	20460
Filles	2579	2618	2489	3362	2292	2238	2028	2042	19648
Total ...	5196	5494	5011	6909	4541	4529	4203	4225	40108

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 45.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les élèves de la 7e année d'études attachée temporairement aux écoles primaires supérieures publiques. Leur nombre se trouve renseigné plus loin.

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements:								Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
Absences justifiées:									
a) en vertu de l'art. 6	107272	96928	82905	162848	69250	78468	60377	53952	712000
b) en vertu des art. 7 et 8	2770	6154	5452	3496	5186	7559	5354	6911	42882
Absences non justifiées	10256	9514	2912	10647	2780	3154	4871	4144	48278
Total ...	120298	112596	91269	176991	77216	89181	70602	65007	803160

Moyenne des absences par élève.

Absences en vertu de l'art. 6	20,8	17,9	16,7	23,7	15,2	17,5	14,5	12,8	17,4
Absences en vertu des art. 7 et 8 ...	0,5	1,1	1,1	0,5	1,1	1,7	1,2	1,6	1,1
Absences non justifiées	1,9	1,8	0,5	1,5	0,6	0,7	1,1	0,9	1,1
Total ...	23,2	20,8	18,3	25,7	16,9	19,9	16,8	15,3	19,6

Commissions scolaires.

1 commission scolaire a visité 4 fois les écoles, 1 commission les a visitées 3 fois, 6 commissions ont fait 2 visites aux écoles, 28 commissions n'en ont fait qu'une seule, 8 commissions enfin ont visité une fois une partie des écoles. 86 commissions scolaires n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 10, 11 *et* 12.

Articles.	Arrondissements:								Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
10	309	103	13	327	22	33	41	15	863
11	147	179	49	228	64	111	103	93	974
12	86	197	10	166	28	26	113	45	671

Le certificat d'études primaires a été délivré à 1420 garçons et à 1374 filles, au total à 2794 élèves. Dans ce chiffre sont compris les certificats d'études délivrés aux élèves de la 7e année d'études attachée aux écoles primaires supérieures publiques et de la 7e année des établissements privés.

6 sections ont été temporairement dispensées, en vertu de l'art. 105, de l'introduction de la 7e année d'études, à cause de l'insuffisance de leurs salles de classe.

Le personnel enseignant des écoles primaires se composait de 993 membres, y compris les 5 membres suppléants de Dudelange, Esch et Luxembourg.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Instituteurs	65	66	62	66	63	55	73	63	513
Institutrices laïques	51	42	47	29	40	38	23	38	308
Institutrices religieuses .	15	24	18	36	16	25	21	17	172
Total ...	131	132	127	131	119	118	117	118	993

Résultat général.

Notes.	Arrondissements								Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
1 (très bien)	4	—	2	4	4	3	2	1	20
2 (bien)	71	61	56	66	43	46	39	49	431
3 (satisfaisant)	52	67	66	58	62	66	62	64	497
4 (insuffisant)	2	3	3	1	9	3	14	4	39
5 (mal)	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Total ...	129	131	127	129	119	118	117	118	988

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
									fr.
Traitements communaux	256379	232045	175981	249440	177612	169013	172612	167378	1600460
Supplém. de traitement .	68300	41006,25	48600	36225	59250	45837,50	33475	36875	369568,75
Primes de brevet	24600	16300	16300	20800	12700	11000	9600	10600	121900
Indemn. de logem. effect.	49400	29085	15575	45600	16675	14910	14700	10500	196445
Total ...	398679	318436,25	256456	352065	266237	240760,50	230387	225353	2288373,75

Moyenne du traitement communal.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Instituteurs.....	2388	2164	1557	2519	1733	1798	1703	1636	1937
Institutrices laïques	1723	1521	1363	1729	1348	1260	1266	1287	1437
Institutrices religieuses ..	885	1054	856	918	904	888	912	905	915

Moyenne du traitement, y compris les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives et légales.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Instituteurs.....	3824	3148	2477	3678	2827	2871	2472	2346	2955
Institutrices laïques	2721	2131	2091	2514	2079	1783	1703	1972	2124
Institutrices religieuses...	1045 +log.	1292s.log. 1200 a.log.	983 +log.	1080 s.log. 1066a.log	1011 +log	1053 s.log. 1016 a.log.	1035 +log.	999 +log.	1053 +log.

Moyenne des indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires du chef des cours postscolaires qu'il dirigeait.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Instituteurs	304	196	202	119	202	190	157	192	171
Institutrices laïques	262	166	154	200	151	133	91	138	162
Institutrices religieuses .	259	135	172	294	137	125	102	142	171

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
pour garçons.....	3	4	2	2	4	2	2	1	20
pour filles	3	1	—	3	3	—	—	—	10

Le nombre des écoles primaires supérieures publiques pour garçons a augmenté d'une école.

Nombre des élèves.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Garçons :									
de l'âge obligatoire	40	132	12	16	45	18	19	8	290
au-dessus de l'âge obligat.	60	116	55	57	78	39	42	26	473
Filles :									
de l'âge obligatoire	33	28	—	67	34	—	—	—	162
au-dessus de l'âge obligat.	66	4	—	40	46	—	—	—	156
Total	199	280	67	180	203	57	61	34	1081

Dépenses.

Arrondissements:								Total.
1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	
22675	30850	8250	14375	20205	7775	9525	3750	117405

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 21 instituteurs, 1 institutrice laïque et 13 institutrices religieuses. 1 école de garçons était dirigée par 2 titulaires; à l'école supérieure pour jeunes filles de Luxembourg se trouvaient préposées 5 religieuses.

Les conférences d'arrondissement, à cause des circonstances extraordinaires du moment, n'ont pas eu lieu à la fin de l'année scolaire 1915-1916.

Cours postscolaires.

Nombre des cours

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total
pour garçons...	34	50	72	19	71	57	67	73	443
pour filles	23	35	54	20	45	36	55	52	320
Total ...	57	85	126	39	116	93	122	125	763

Nombre des élèves.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Garçons	447	712	860	482	875	541	700	621	5238
Filles	484	670	931	631	686	402	562	505	4871
Total ...	931	1382	1791	1113	1561	943	1262	1126	10109

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 2834, qui fréquentaient les écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles, également subventionné, est soumis à l'inspection ordinaire. Les subsides accordés à ces cours sont compris dans le tableau qui va suivre.

Les cours postscolaires généraux étaient obligatoires: *a*) pour les garçons et les filles, dans 52 communes et 1 section de commune; *b*) pour les garçons seuls, dans 4 communes et 3 sections de communes.

Subsides accordés aux cours postscolaires.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
									fr.
Subsides de l'État ...	12155,08	13101,90	16035	6398,72	16172	14134,78	17438,75	15966,14	111402,37
Part contributive des communes	4939,92	9147,32	7862	7116,78	6752	5180,22	4327,25	6261,85	51587,34
Total ...	17095	22249,22	23897	13515,50	22924	19315	21766	22227,99	162989,71

La dépense totale.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
									fr.
Écoles gardiennes.	17650	4182,50	2500	2135	1800	2655	1050	750	32722,50
Écoles prim. ordin.	398679	318436,25	256456	352065	266237	240760,50	230387	225353	2288373,75
Écoles prim. sup.	22675	30850	8250	14375	20205	7775	9525	3750	117405
Cours postscolaires	17095	22249,22	23897	13515,50	22924	19315	21766	22227,99	162989,71
Total ...	456099	375717,97	291103	382090,50	311166	270505,50	262728	252080,99	2601490 (chiffre rond)

La dépense totale dépasse celle de 1914-1915 de 97190 fr.

Aux chiffres énoncés ci-dessus viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier de classe et du matériel d'enseignement, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix ou fêtes scolaires, à l'organisation des bibliothèques scolaires, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire et postscolaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte, il faudrait connaître encore le montant des frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur réelle des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel enseignant.

Bibliothèques.

a) *Bibliothèques populaires.*

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	Total.
Nombre des bibliothèques...	4	13	15	2	21	23	19	21	118
Nombre des volumes	134	1169	1093	1878	2552	2531	1410	1946	12713
Nombre des ouvrages lus ...	9	2112	1297	8618	3945	2142	1577	3322	23022
Nombre des lecteurs	6	234	190	457	605	417	334	550	2793
dont élèves ...	4	201	109	—	517	333	288	490	1942

Depuis la création des bibliothèques scolaires, les bibliothèques populaires proprement dites n'ont plus que des accointances éloignées avec l'enseignement primaire et se trouvent plus spécialement placées sous la surveillance des administrations communales respectives.

b) *Bibliothèques scolaires.*

Des bibliothèques scolaires, à l'usage exclusif des élèves, existaient dans 194 localités et comptaient 10855 volumes. Des crédits spéciaux ont été alloués en faveur des bibliothèques scolaires par 110 communes, au montant total de 13157 fr. Malheureusement, 26 communes et 2 sections de communes, n'ont pas dépensé les sommes affectées à cette fin.

Luxembourg, le 27 février 1917.

L'Inspecteur principal de l'enseignement primaire.
Jules KEIFFER.

Rapport

sur la situation de l'Institut des sourds-muets, pendant l'année scolaire 1915-1916.

Dans le courant de l'année scolaire écoulée, la commission de surveillance a procédé aux inspections réglementaires. Elle s'est rendue plusieurs fois au couvent de la route d'Arlon pour exercer un contrôle efficace sur la nourriture des enfants, ainsi que sur l'éclairage à l'étude du soir. Elle a visité également, à plusieurs reprises, les cours de l'établissement. Elle a constaté avec plaisir que le choix des sujets de conversation et d'exercices écrits pour les enfants les plus avancés portait surtout sur les événements contemporains et les faits du jour; de cette façon les enfants sourds-muets se sentiront moins isolés dans la société humaine et moins dépaysés dans la vie quotidienne.

Cependant, la Commission ne se cache pas qu'il existe des difficultés presque insurmontables à mettre tous les enfants à même de se servir couramment de la langue parlée et estime qu'il importerait que cette instruction spéciale fût basée davantage sur l'éducation de l'œil et de la main.

Nous nous sommes demandé aussi, une fois de plus, s'il ne convenait pas de pousser dans l'étude du dessin un enfant qui paraît particulièrement doué pour cette branche; mais devant l'incertitude d'une pareille carrière, il nous semble plus sage de leur faire apprendre à tous un métier qui leur permette de gagner leur vie plus modestement et plus sûrement.

L'établissement se composait de deux classes séparées, formées l'une d'une seule division avec 9 élèves, l'autre de deux divisions avec 2, resp. 6 élèves.

Luxembourg, 10 octobre 1916.

La Commission de surveillance,
Jules KEIFFER,
Nic. BRAUNSHAUSEN,
M. ESCH.

Rapport

sur la situation de l'Institut des aveugles de Berbourg, pendant l'année scolaire 1915-1916.

Pendant l'année scolaire 1915-1916, l'établissement était fréquenté par 15 élèves, dont 6 suivaient l'école proprement dite, 3 le cours postscolaire; les autres étaient occupés à l'atelier.

Le personnel enseignant se composait des dames Juliane Hentges, Théophile Terrens, Pamphilie Duhr, chargées, la première de l'enseignement primaire, les deux autres de l'enseignement professionnel; de M. Schock, curé de Berbourg, chargé de l'enseignement de la doctrine chrétienne. L'enseignement de la musique vocale et instrumentale était confié à Mlle Klingenberg, professeur de musique à Grevenmacher.

A l'école proprement dite, les branches d'enseignement étaient: la religion, les langues allemande et française, la lecture et l'écriture d'après les méthodes Braille et Klein, la dactylographie, l'arithmétique, l'histoire nationale, le luxembourgeois, les éléments des sciences naturelles, la géographie, le modelage, le chant et la musique; pour les filles, en dehors de ces matières, l'économie domestique et les travaux à l'aiguille.

Toutes ces branches, à l'exception du modelage, ont été enseignées également au cours postscolaire. Quant à la formation professionnelle des élèves fréquentant ce cours, ils ont été initiés, comme les aveugles de l'atelier, à la fabrication d'objets de brosserie, de vannerie, de sparterie; les filles au tricot et au crochet. Tous les élèves ont pris part à l'enseignement du chant et ont cultivé la musique instrumentale.

La conduite des élèves a été très satisfaisante.

Le profit que les jeunes aveugles ont retiré de leurs travaux et qui a été versé à la caisse du travail s'élève à la somme de 886 fr., soit 83,50 fr. de plus que l'année dernière.

Les brosses et les paniers fabriqués par les élèves ont trouvé un rapide écoulement, de sorte que, par moments, il était impossible de suffire à toutes les commandes. A la suite du manque de châssis de chaises, on ne pouvait pas fabriquer de sièges cannés; par contre, les réparations ont été très nombreuses.

Vu les prix élevés et la mauvaise qualité des différentes espèces de laines, la section des filles n'a pu accepter que fort peu de commandes. Pour remédier à cet état de choses, on a résolu qu'à l'avenir les jeunes filles aveugles de notre établissement apprendront, outre les travaux à l'aiguille, la fabrication d'objets plus fins de vannerie, de brosserie, de cannage, tels qu'on les pratique d'ailleurs dans d'autres établissements d'aveugles. Comme ces articles sont bien mieux payés que les travaux à l'aiguille, ce sera toujours un grand avantage pour les jeunes filles d'être versées également dans les travaux de l'espèce, alors même que, plus tard, les laines seront meilleures et d'un prix plus modéré.

Le Gouvernement grand-ducal a fait planter à Grevenmacher une oseraie qui est déjà en rapport depuis cette année et qui est destinée à fournir gratuitement aux élèves aveugles une partie de la quantité d'osier dont ils ont besoin. Cette mesure constitue un réel bienfait pour certains élèves qui, faute de matériel, se trouvaient sans travail pendant une grande partie de l'année.

Pendant la bonne saison, les élèves faisaient une promenade hebdomadaire dans les alentours de Berbourg; on s'est efforcé de leur rendre ces sorties aussi attrayantes et instructives que possible. Grâce à un subside accordé par le Gouvernement, on a pu faire aussi une grande excursion, dont le but a été Bascharage-Sanem. La visite du parc attenant au château de Sanem ainsi que la visite de la brasserie de Bascharage ont vivement intéressé les aveugles.

Dans le courant de l'année scolaire 1915-1916, l'Institut de Berbourg a été visité par 6 écoles de la commune de Consdorf, le degré supérieur de l'école de filles de Grevenmacher, l'école mixte de Dickweiler et l'association des Boy-Scouts de Luxembourg.

Le Patronage qui se dévoue à traduire des livres pour les aveugles est très prospère; il gagne chaque année de nouveaux membres et alimente constamment la bibliothèque de l'établissement.

Nous exprimons les plus vifs remerciements aux généreuses fondatrices du Patronage ainsi qu'aux personnes charitables qui le composent.

Luxembourg, 22 août 1916.

La Commission de surveillance,
F. MERSCH,
Jules KEIFFER,
J. MEYERS.

Rapport

sur la situation de l'Établissement pour enfants arriérés à Betzdorf, pendant l'année scolaire 1915-1916.

Au commencement de l'année scolaire 1915-1916, l'établissement comptait 53 élèves; elle a clôturé avec 61 élèves répartis sur les quatre divisions de la manière suivante:

école préparatoire	16	élèves.
école proprement dite	20	—
ouvroir	8	—
asile	17	—

A l'école préparatoire, l'enseignement comprenait des exercices portant sur la distinction des objets, de leur forme, couleur etc. ainsi que des exercices de langage et des leçons de choses, la gymnastique et les travaux frœbeliens. A ces exercices sont venus s'ajouter le développement des nombres de 1 à 5 et, en général, les exercices préliminaires de l'enseignement primaire.

A l'école proprement dite, les branches d'enseignement étaient: la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire naturelle, les éléments de géographie, le chant, le dessin, la gymnastique et les travaux à l'aiguille.

Les ouvrages pratiqués à l'ouvroir étaient: le tricotage, la couture à la main et à la machine, le raccommodage et, en outre, les différents travaux domestiques. Les garçons s'occupaient de brosserie, de tricotage, de cordage, de sculpture suédoise en bois satin et d'entrelacement de tapis.

Les 17 élèves admis à l'asile exécutent de petits travaux répondant au degré de leur infirmité. Ils restent toujours entourés des soins qu'exige leur état mental.

Les résultats obtenus dans les différentes divisions ont été très encourageants. Pour mieux pouvoir discerner les aptitudes particulières de chaque élève et constater son développement

intellectuel qui, généralement, s'opère très lentement, nous avons introduit des tableaux renseignant les progrès individuels.

Le 3 août dernier, 17 membres du personnel enseignant de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. ont visité l'établissement. Ils ont assisté aux leçons données dans les différentes classes et se sont intéressés surtout aux méthodes employées à l'école préparatoire.

Sachant que les leçons de choses données en plein air complètent l'enseignement théorique, les sœurs faisaient, pendant la belle saison, des promenades avec les enfants dans les alentours de Betzdorf; un voyage à Luxembourg, au mois de mai, a eu pour but de donner aux enfants l'idée d'une ville et de leur montrer les différents monuments de la capitale. Grâce à un subside accordé par le Gouvernement, on a pu entreprendre, avant la clôture de l'année scolaire, une excursion à Echternach.

Comme les différentes pièces du bâtiment ne suffisaient plus pour y loger convenablement les nombreux enfants, on a dû songer à en créer de nouvelles. On a démoli, en avril 1915, une partie non utilisable du bâtiment et, à sa place, s'élève aujourd'hui une belle construction dont les salles spacieuses sont occupées depuis le mois d'avril 1916.

Si l'on fait abstraction des infirmités dont les enfants sont atteints, on peut dire que l'état de santé des pensionnaires a été très satisfaisant.

Luxembourg, le 28 août 1916.

La Commission de surveillance,

Fr. MERSCH.
Jules KEIFFER.
J. MEYERS.